

Thème I**La démocratie, les démocraties : Quelles caractéristiques aujourd'hui ?****A - Penser la démocratie directe et la démocratie représentative.****1 - La démocratie directe : l'exemple d'Athènes**

- a) Une cité
- b) Les réformes de Solon.
- c) Le rôle fondateur de Clisthène
- d) Le fonctionnement démocratique

Conclusion**2 - Démocratie directe ou représentative ?**

- a) A la fin du XVIIIe siècle
- b) Selon Benjamin Constant (1767-1830)
- c) La démocratie selon Tocqueville (1805-1859)

B - L'évolution du modèle démocratique au XXe siècle**1 - Des régimes autoritaires longtemps majoritaires****2 - Crises et fin de la démocratie : le Chili de 1970 à 1973****3 - D'un régime autoritaire à la démocratie : le Portugal et l'Espagne**

- a) En Espagne (1974 - 1982)
- b) La révolution des œillets au Portugal (1974-1982)

C. La démocratisation contemporaine : avancées et espoirs déçus**1 - Les défis démocratiques de la fin de la Guerre froide****2 - Un système entre contestation et renouveau****D - Le cas de la démocratie européenne****1 - Une construction progressive**

- a) Un défi de l'après-guerre
- b) La naissance de la CEE.
- c) Un élargissement continu

2 - L'évolution des institutions européennes

- a) Le traité de Maastricht (1992)
- b) Le traité de Lisbonne (2007)

3 - Plusieurs formes de démocratie

- a) Une démocratie représentative
- b) Une démocratie déléguée
- c) Une démocratie participative

4 - Un projet européen en crise**Conclusion****Définitions**

Austérité : politique économique qui vise à résorber les déficits publics ou diminuer l'endettement par une réduction des dépenses publiques.

Charte : texte constitutionnel rédigé en 1814 et modifié en 1830 qui reconnaît les libertés publiques tout en conservant un pouvoir royal fort.

Corps civique : ensemble des citoyens.

Démagogues : de démos : le peuple, et goguein : conduire le bétail. Politiciens qui promettent tout ce que demande le peuple et cherchent à le flatter par des paroles ou des actes, afin d'obtenir ses suffrages et de le dominer

Dème : Correspond à peu près à une commune d'aujourd'hui. C'est là que s'enregistrent les citoyens.

Démocratie déléguée : Système politique dans lequel les pouvoirs sont délégués par vote (représentants élus) ou par désignation (fonctionnaires d'Etat.)

Démocratie directe : régime reposant sur une participation directe des citoyens aux institutions.

Démocratie participative : système dans lequel les citoyens interviennent dans une décision politique à la suite de délibérations ou de consultations.

Démocratie représentative : régime dans lequel les citoyens confient le pouvoir à des représentants qui l'exercent en leur nom selon un mandat limité dans le temps.

Etat de droit : système institutionnel dans lequel la puissance publique est soumise au droit. Il est fondé sur le principe essentiel du respect des normes juridiques.

Etat-nation : Etat dont les citoyens forment un peuple qui se reconnaît comme dépositaire d'un pouvoir souverain.

Initiative citoyenne européenne (ICE) : Innovation du traité de Lisbonne donnant un droit d'initiative politique à un rassemblement d'au moins un million de citoyens de l'Union européenne, venant d'au moins un quart des pays membres. La Commission européenne peut ainsi être amenée à rédiger de nouvelles propositions d'actes juridiques de l'Union dans les domaines relevant de ses attributions, mais n'y est pas forcée.

Isegoria (ou Isegorie) : Egalité du temps de parole entre tous les citoyens à l'Ecclésiast.

Libéralisme : doctrine défendant les libertés individuelles contre l'emprise de l'Etat.

Métèque : étranger grec résidant à Athènes.

Misthos : indemnité permettant la participation des citoyens aux institutions.

Oligarque : partisan d'un régime politique réservé à un nombre limité d'individus, nobles et riches.

Plébiscite : question soumise au vote des citoyens qui doivent répondre par oui ou non.

Populisme : mouvement politique qui prétend défendre le véritable peuple dont la souveraineté serait confisquée par une élite dans le système de la démocratie représentative. Souvent utilisé pour disqualifier un adversaire politique, le terme est parfois aussi revendiqué par les partis ainsi désignés.

Régime franquiste : régime politique associant les caractères du fascisme et de la dictature militaire (1939-1975).

Règlement de Dublin : dispositif d'asile européen signé en 2013 qui délègue la responsabilité de l'examen de la demande d'asile d'une personne au premier Etat membre qui l'a recueillie.

Socialisme réformiste : idéologie cherchant à instaurer le socialisme par des réformes légales et non par la révolution.

Souveraineté nationale : principe par lequel le pouvoir suprême appartient à la nation, entité abstraite incarnée par des représentants.

Souveraineté populaire : principe par lequel le pouvoir suprême appartient à l'ensemble des citoyens.

Suffrage : système électoral dans lequel seuls les citoyens masculins qui paient un certain montant d'impôt (le cens) ont le droit de vote.

Supranational : ce qui se place au-dessus des nations, de leurs gouvernements et de leurs institutions. Les normes édictées par l'UE dans ses domaines de compétences se traduisent dans le droit national des Etats membres.

Timocratie : Gouvernement dans lequel les fonctions, les honneurs, sont réservés aux plus riches.

Transition démocratique : processus politique caractérisé par le passage progressif d'un régime autoritaire à la démocratie.

Tribu : Depuis la réforme de Clisthène, l'Attique est divisée en dix tribus constituées de trois trittyes venant chacune d'une région différente : zone urbaine, rurale et côtière. Si le dème est la base de l'organisation administrative et territoriale, la tribu est essentielle à l'exercice effectif de la citoyenneté.

Trittys : Circonscription administrative fondées par Clisthène. Elle sert à rassembler les citoyens des différents dèmes et à répartir leurs représentants dans les divers organes de l'Etat. Elle ne fonctionne que dans ce cadre, associée à deux trittyes appartenant aux deux autres zones géographiques formant ainsi une tribu.

Thème I

La démocratie, les démocraties : Quelles caractéristiques aujourd'hui ?

Pouvoir (*krâtos*, en grec) par et pour le peuple (*demos*). Mais les modalités d'application diffèrent : république ou monarchie parlementaire, dans lesquels les citoyens peuvent participer à la décision politique (**démocratie directe**) et/ou déléguer à des élus leur pouvoir de décision. On parle alors de **démocratie représentative** qui est le modèle politique le plus courant.

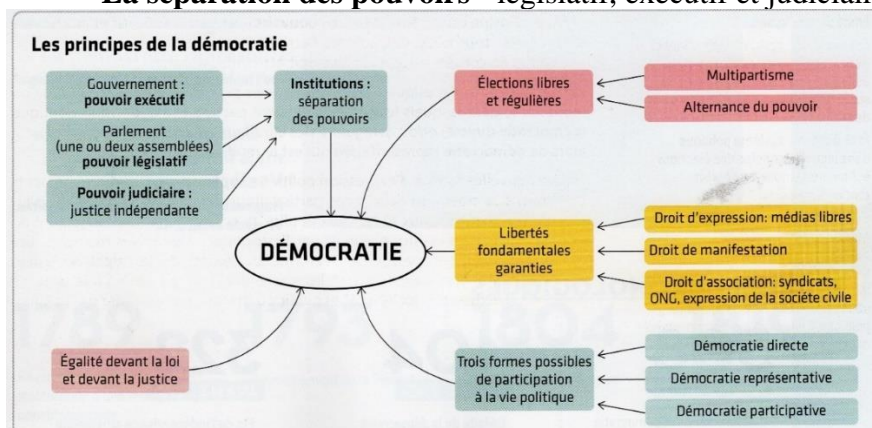
Toute démocratie repose sur quatre grands principes interdépendants.

L'existence d'élections libres et régulières qui permettent au peuple souverain de s'exprimer. Ce critère suppose l'existence de plusieurs partis et une alternance des partis (pluralisme) au pouvoir.

Le respect des libertés fondamentales comme le droit d'expression ou d'association, ce qui sous-entend une presse libre et le droit de manifester ses opinions.

L'égalité devant la loi. Les règles judiciaires sont les mêmes pour tous et aucune personne, aucun groupe ne dispose de privilèges,

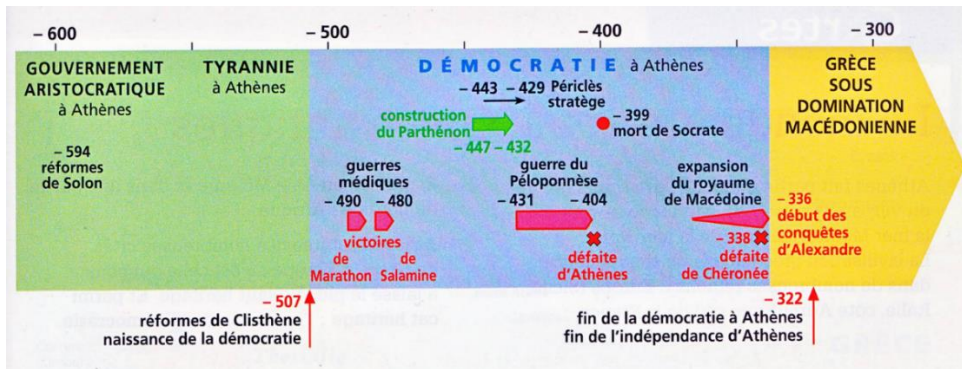
La séparation des pouvoirs - législatif, exécutif et judiciaire - afin d'éviter tout abus.



A - Penser la démocratie directe et la démocratie représentative.

Il y a 2500 ans, Athènes fonde le premier système démocratique. Il faut ensuite attendre près de 2500 ans et le XIX^e siècle, pour que ce modèle revienne dans le débat politique. Car s'il s'agit bien d'un gouvernement par le peuple pour le peuple, celui-ci doit-il participer directement ou être représenté ? N'y a-t-il pas un risque de dictature de la majorité sur la minorité ? En ce début du XXI^e siècle, ces débats sur la question de la démocratie directe et représentative sont toujours d'actualité.

1 - La démocratie directe : l'exemple d'Athènes



a) Une cité

Au VI^{ème} siècle av-JC, Athènes est l'une des nombreuses cités grecques. Une cité est un Etat indépendant de petite taille formé d'une **ville** : **Asty** (ou Astu) où sont regroupés les cultes civiques et les instances politiques, d'une **zone périphérique** qui l'entoure, la **chôra**, généralement une zone rurale qui peut être néanmoins composé de petites villes et de sanctuaires importants pour les citoyens, d'une **communauté d'habitants** et d'**institutions politiques et religieuses**, d'une **divinité poliade** (qui protège la cité qui lui rend un culte spécifique). Elle possède une armée, une monnaie, des frontières, est dirigée par des gouvernements monarchiques ou oligarchiques (gouvernement le plus répandu dans les cités, exercé par un groupe de personnes, souvent des familles puissantes de grands propriétaires).

b) Les réformes de Solon.

Apparue au VIII^{ème} siècle avant JC par le regroupement de plusieurs villages, Athènes est passée au cours de l'histoire, de la **monarchie primitive à l'oligarchie** pour ensuite devenir une **démocratie**. Le monarque s'occupait des affaires politiques et militaires, aidé par l'**Aréopage**, une cour formée de nobles, les **eupatrides** ou « bien nés », possédant de vastes pouvoirs particulièrement liés à la justice (150 env.).

Aux alentours de VIII^{ème} siècle, la **monarchie** a été remplacée par une **oligarchie**, composée de neuf **Archontes** élus chaque année par l'Aréopage.

Sous la pression populaire, l'aristocratie doit faire des concessions aux autres classes. Les lois sont corrigées et mises par écrit. En effet, les Eupatrides étaient jusque-là les seuls à les connaître et les appliquaient à leur avantage. **Dracon**, en 621 av. J.-C., dicte un **code de lois**. Malgré leur sévérité (cf. adjectif « draconien »), elles représentent un progrès car elles sont appliquées à tous les citoyens, riches ou pauvres, et prévoient aussi l'abolition de la vengeance de sang.

Solon, successeur de Dracon, nommé Archonte en 594, fait de nouvelles concessions : il limite le pouvoir économique des eupatrides en abolissant l'**esclavage pour dettes** dont étaient victimes les paysans les plus pauvres. Il divise tous les citoyens d'Athènes en 4 classes sur la base du revenu annuel. On passe donc d'un régime aristocratique et oligarchique à une organisation basée sur la richesse (**timocratie**). L'accès aux responsabilités est réservé aux deux plus riches mais chaque classe participe à la guerre en fonction de ses moyens, ce qui est un signe d'appartenance citoyenne : cavaliers (deux premières), hoplites (3^{ème}) et rameurs (4^{ème}). Il fonde la **Boulè**, un conseil formé à l'origine de 400 membres, ainsi que l'**Ecclèsia** (assemblée des citoyens). La classe la plus pauvre, et la plus nombreuse, le **thète**, obtient des droits politiques : voter dans l'Ecclèsia, mais seules les classes supérieures peuvent y siéger. Solon serait aussi à l'origine du tribunal populaire de l'**Héliéie**, composé de 6000 membres tirés au sort chaque année par l'Ecclèsia.

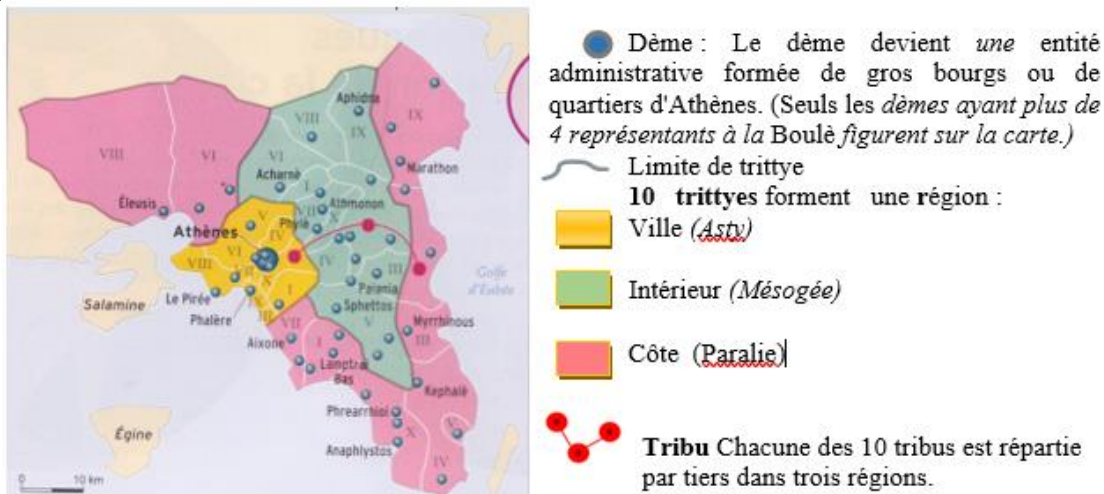
c) Le rôle fondateur de Clisthène

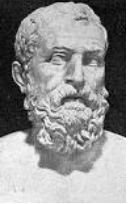
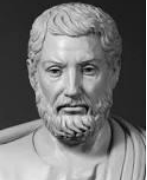
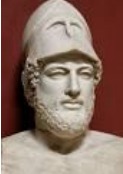
En - 561, Solon se retire de la vie politique. S'ensuivent des années de tensions sociales qui finissent par hisser en - 549 le tyran **Pisistrate** au pouvoir. Très populaire auprès du peuple, Pisistrate garantit à Athènes une longue période de tranquillité et de bien-être. Après sa mort en 528 av. J.-C., ses deux fils échouent rapidement. L'un est assassiné le second renversé. Cela permet à **Clisthène**, le chef du mouvement démocratique, d'être élu archonte en - **en 508 avant JC**. C'est lui qui donne à la démocratie athénienne sa forme définitive.

Il élabore une vaste réforme politique et territoriale. Le territoire de l'Attique était jusque-là divisé en trois régions : l'Asty (la ville), la Mésogée (la campagne) et la Paralie (la côte). Ces

régions étaient marquées par une domination de grandes familles aristocratiques. Dans chacune de ces régions, sont créées 10 **trittyes**, soit 30 au total. Chaque trittye est composée de **dèmes**, c'est-à-dire des villages avec un territoire agricole tout autour ou des quartiers urbains (équivalent à des communes actuelles). C'est dans le dème que chaque citoyen doit se faire inscrire. Les 30 trittyes sont, elles-mêmes réparties en 10 tribus (**ou prytane**) : une trittye de la plaine, une de la ville et une de la côte.

La division ne se fait donc plus selon la richesse mais selon le territoire. Il renforce ainsi l'unité du corps civique en affaiblissant l'influence des grandes familles nobles. Il instaure le principe de l'**isonomie** : égalité dans le cadre de l'accès aux charges donc égalité juridique, devant la loi. La Boulè est réorganisée : elle compte 500 membres tirés au sort par les tribus (50 par tribu) qui contrôle l'activité des magistrats et prépare le travail de l'Ecclèsia (en matière de finances, guerre, politique étrangère). Quant à l'aréopage, il perd l'essentiel de ses pouvoirs et se consacre au jugement des affaires de meurtres.



<p>Dracon v. 621</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Droit écrit : auteur des premières lois écrites qu'il fait afficher sur des panneaux de bois. - Justice : loi sur l'homicide (distinction entre le meurtre, volontaire, et l'homicide, involontaire) - Institutions : 6 thesmothètes (gardiens des lois écrites) - Devoir : Un rôle militaire est également attribué à chaque classe.
<p>Solon Archonte (594 - 593)</p> 	<p>Réforme agraire : les paysans dont les terres ont été hypothéquées ne peuvent plus être réduits à l'esclavage</p> <p>Réformes politiques :</p> <p>Les classes censitaires : corps civique : remplace la naissance par la fortune ; il partage les citoyens en 4 classes censitaires en fonction des revenus de chacun, sur le critère de base des revenus agricoles</p> <p>Institutions : crée le Conseil des Quatre Cents ou Boulé, chargé de discuter les propositions faites par le peuple et de contrebalancer l'influence de l'aréopage (où ne siègent que des Aristoï) et crée l'Héliée instance d'appel à la suite d'un jugement</p>
<p>Clisthène 508 - 507</p> 	<p>Institution :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Boulé : définit l'ordre du jour de l'Ecclèsia - Corps civique : réforme du territoire civique - Accès au pouvoir : tirages au sort (pour la désignation des bouleutes et des héliastes) - Participation de tous les citoyens aux débats de l'Ecclèsia - Isonomie : tous les citoyens ont les mêmes droits, y compris celui d'être magistrat.
 <p>Periclès Stratège élu 15 fois de suite milieu du Ve siècle</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Le Misthos (« salaire ») permet à tous les citoyens de chômer un jour pour assurer leurs fonctions civiques et politiques. (2 à 3 oboles soit l'équivalent du faible salaire d'un ouvrier) - Limitation de l'accès à la citoyenneté par la double filiation.
<p>322</p>	<p>Fin de la démocratie athénienne</p>

d) Le fonctionnement démocratique

Le philosophe Aristote, dans son ouvrage « Les Politiques », affirme que le citoyen est celui qui dans une démocratie participe à l'exercice du pouvoir. Chacun a le droit de prendre la parole à

l'**Ecclésia (isêgoria)**. Périclès généralise le principe de l'indemnité (**le misthos**) au milieu du Ve siècle, pour permettre même aux plus pauvres de pouvoir remplir leurs obligations civiques.

Il y avait environ 40 000 citoyens à Athènes, entre 10 et 15 % de la population de la cité.

L'**Ecclésia** est le centre du pouvoir. Cette assemblée de tous les citoyens se réunit 4 fois par mois, vote les lois, la paix et la guerre, l'ostracisme et contrôle les magistrats.

Chaque **tribu** est présidée par un triumvirat constitué à partir des trois trittyes qui la constituent. Sa fonction principale est, au cours d'une assemblée annuelle, de désigner les citoyens qui participent pour une année au gouvernement de la cité, sur les plans exécutif, législatif, judiciaire et militaire.

La **Boulé** est un Conseil, composé de 500 membres, les bouleutes, des citoyens tirés au sort tous les mois dans chaque tribu. Chaque tribu prend tour à tour en charge le fonctionnement du Conseil, pendant un mois en exerçant la prytanie. La Boulé prépare les textes des lois votées par l'Ecclésia.

L'**Héliée**, composé de 6000 citoyens est le tribunal d'Athènes. Il n'y a pas de juges professionnels. Chaque tribu tire au sort 600 citoyens qui constituent pendant un an un dixième du corps des héliastes. Ceux-ci participent ensuite à un tirage au sort quotidien et centralisé qui les répartit entre les différents tribunaux de l'Héliée.

C'est aussi au sein de la tribu que les citoyens se portent candidats à l'exercice d'une magistrature. Les volontaires retenus par leur tribu font ensuite l'objet d'un tirage au sort centralisé qui a lieu tous les ans sur l'Agora, notamment les **archontes**, ils ont surtout une responsabilité religieuse. Quant aux 10 **stratèges** qui administrent la cité et exercent des responsabilités militaires et financières, ils sont élus.

La démocratie a cependant des limites : les citoyens ne représentent que 10 % de la population : les femmes, les métèques et les très nombreux esclaves n'ont pas de droits politiques. De plus, les stratèges sont élus dans la première classe sociale.

Platon considère d'ailleurs que le pouvoir doit être confié à l'élite. Le peuple ignorant, irrationnel est victime de ses passions, et peut être manipulé par des démagogues, des politiciens qui promettent tout ce que le peuple veut, et le manipule

Conclusion

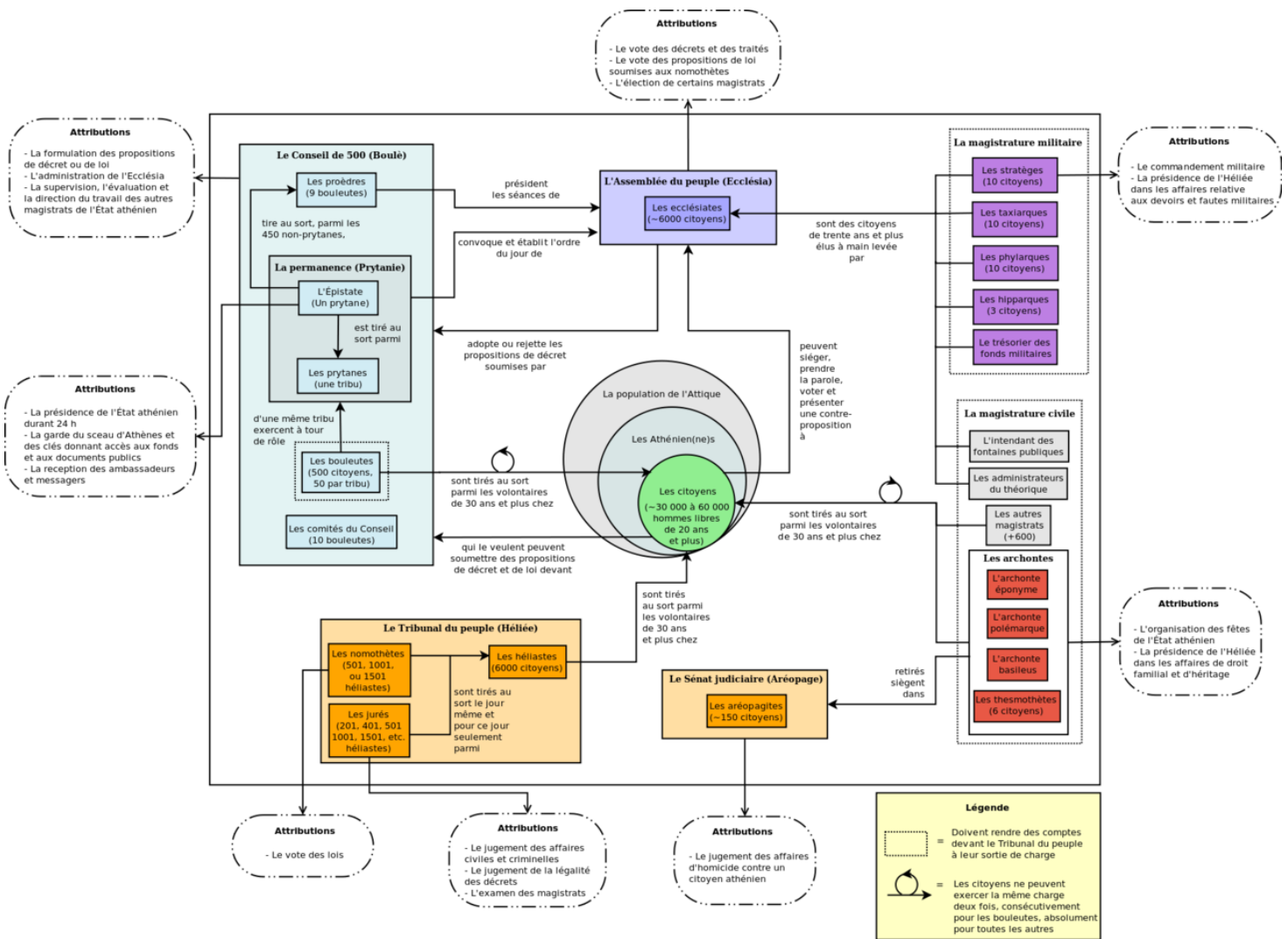
Face à Athènes, et à la ligue de Délos, Sparte est à la tête d'une autre alliance de cités, la Ligue du Péloponnèse. Bien qu'elles aient combattu ensemble contre les Perses, Athènes et Sparte deviennent rivales. La **guerre du Péloponnèse** (- 431 – 404) s'achève par la défaite d'Athènes. Si la cité échappe à la destruction totale qui avait été envisagée, la Ligue de Délos est dissoute et Athènes doit adhérer à la Ligue du

L'évolution d'Athènes



Péloponnèse. Les Athéniens doivent détruire ses fortifications. Le régime démocratique est remplacé par une éphémère tyrannie des Trente choisis par Sparte. Si elle est renversée par une révolte un an plus tard et la démocratie rétablie, la cité et se referme sur elle-même.

En 338 av. J.-C., le père d'Alexandre le Grand, Philippe II de Macédoine, défait Athènes et ses alliés lors de la bataille de Chéronée, en Grèce centrale. Après cette date, Athènes reste toujours sous la coupe d'une puissance extérieure : elle perd l'indépendance qui assurait le bon fonctionnement de sa démocratie.



2 – Démocratie directe ou représentative ?

a) A la fin du XVIII^e siècle

Aujourd'hui le gouvernement représentatif est considéré comme une variante de la démocratie. Cependant, ce ne fut pas toujours le cas. Pour les philosophes des Lumières, comme pour les révolutionnaires français et américains de la fin du XVIII^e siècle, démocratie et représentation étaient considérées comme inconciliables. La notion de démocratie était utilisée uniquement pour qualifier ce que l'on appelle aujourd'hui la démocratie directe. De son côté, le régime représentatif renvoyait à un mode de gouvernement dans lequel le pouvoir est exercé par des représentants élus et nommés.

Le révolutionnaire français **Emmanuel Joseph Sieyès**, et l'un des pères de la Constitution des Etats-Unis de 1787, **James Madison**, opposaient l'un comme l'autre démocratie et gouvernement représentatif. Cette distinction est très explicite dans le discours de l'Abbé Sieyès du **7 septembre 1789** devant l'Assemblée nationale constituante : le concours des citoyens à la loi « peut s'exercer de deux manières. Les citoyens peuvent donner leur confiance à quelques-uns d'entre eux. Sans aliéner leur droit, ils en confient l'exercice. C'est pour l'utilité commune qu'ils se nomment des représentations bien plus capables qu'eux-mêmes de connaître l'intérêt général, et d'interpréter à cet égard leur propre volonté. L'autre manière d'exercer son droit à la formation de la loi est de concourir soi-même immédiatement à la faire. Ce concours immédiat est ce qui caractérise la véritable démocratie ». Sieyès montre que les tâches de production, du commerce ne permettent pas aux citoyens qui les exercent de se consacrer à la politique. Il faut confier cette fonction à des représentants qui s'y consacrent à plein temps.

Pour **Madison**, seule la démocratie directe de l'Antiquité, comme à Athènes, directement exercée par les citoyens, est une démocratie. Pour lui, le gouvernement représentatif est supérieur à la démocratie car il permet de déléguer le pouvoir à des représentants qui forment une élite

rationnelle et formée. Il reprend les arguments de Platon qui critiquaient la démocratie directe entre les mains d'un peuple irrationnel et ignorant.

Les gouvernements représentatifs de l'époque n'impliquaient d'ailleurs pas le **suffrage universel**, mais le **suffrage censitaire**. C'est le cas de la constitution américaine de 1787 comme de la constitution française de 1791, et déjà auparavant du système britannique, qui distinguaient les citoyens passifs et actifs. Seule une élite de la fortune et propriétaire pouvait voter ou se présenter.

b) Selon Benjamin Constant (1767-1830)

Penseur de la démocratie libérale, Benjamin Constant a été le témoin de la Révolution française et de l'Empire. Dans le débat entre libéraux, favorables à la défense des libertés individuelles et politiques, rassemblés autour de Mme de Staël, et ultras, favorables à un retour à l'Ancien Régime, Benjamin Constant défend le système représentatif respectueux des droits individuels, destiné à éviter le despotisme et la censure.

Lors d'une conférence prononcée en 1819 qui va devenir célèbre « De la liberté des Anciens comparée à celle des Modernes », portant sur la façon dont doit être exercé le pouvoir politique, il oppose la liberté des Anciens, notamment celle des Athéniens dans le cadre de la démocratie directe, à celle des Modernes, ses contemporains. Sa réflexion s'articule autour de l'opposition historique entre deux libertés.

La **liberté politique** est celle des anciens : A Athènes, délivrés des tâches matérielles par l'esclavage, tous les citoyens participaient aux affaires de la cité.

Au XIXe siècle, la liberté des Modernes se traduit par des **libertés individuelles** : détenir une propriété, travailler et commercer mais aussi disposer de la liberté religieuse et de la liberté d'expression. Les hommes préférant leur vie privée à l'engagement politique, ils délèguent à des représentants élus à la majorité le pouvoir d'agir publiquement à leur place. Ainsi la démocratie directe laisse place à un régime représentatif. Les sphères publique et privée sont séparées et **l'Etat libéral** laisse prospérer les individus en limitant ses interventions au maintien de l'ordre public et à la garantie des libertés fondamentales inscrites dans la Déclaration des droits de l'Homme.

c) La démocratie selon Tocqueville (1805-1859)

Homme politique et philosophe, il a posé les fondements de la sociologie et de la science politique. Envoyé en 1831 étudier le régime pénitentiaire des Etats-Unis, il en découvre alors le système politique et en publie l'étude en deux volumes en 1835 et 1839 : « De la Démocratie en Amérique ». A cette époque, les critères d'origine, présents dans les Etats de l'Est, fondés sur la propriété ou le cens, ont quasi disparu dans tous les Etats. Pratiquement tous les citoyens blancs peuvent voter (le vote des femmes ne sera généralisé qu'en 1920).

Tocqueville montre que l'évolution vers la démocratie représentative est inévitablement conduite par le désir d'égalité. Aux Etats-Unis, « c'est le peuple qui gouverne ». Ce gouvernement du peuple se traduit par le pluralisme des partis, la liberté de la presse, la liberté d'association, le suffrage universel (même s'il ne garantit pas un bon choix des représentants), la fréquence des élections qui permet aux citoyens de changer de politique et donc de rectifier les erreurs faites aux précédents scrutins...

Tocqueville distingue cependant deux dangers. D'abord **la tyrannie de la majorité** qui peut s'estimer en droit de tout faire, au mépris des intérêts de la minorité dont les opinions sont alors ignorées voire réprimées.

Le **despotisme démocratique** est le second danger : bénéficiant de libertés fondamentales individuelles, il y a le risque que les citoyens ne s'intéressent plus qu'à leurs intérêts personnels, à leur sphère privée. Peut alors émerger une classe dirigeante détachée des citoyens qu'elle est censée représenter, donnant ainsi une dimension oligarchique au système politique.

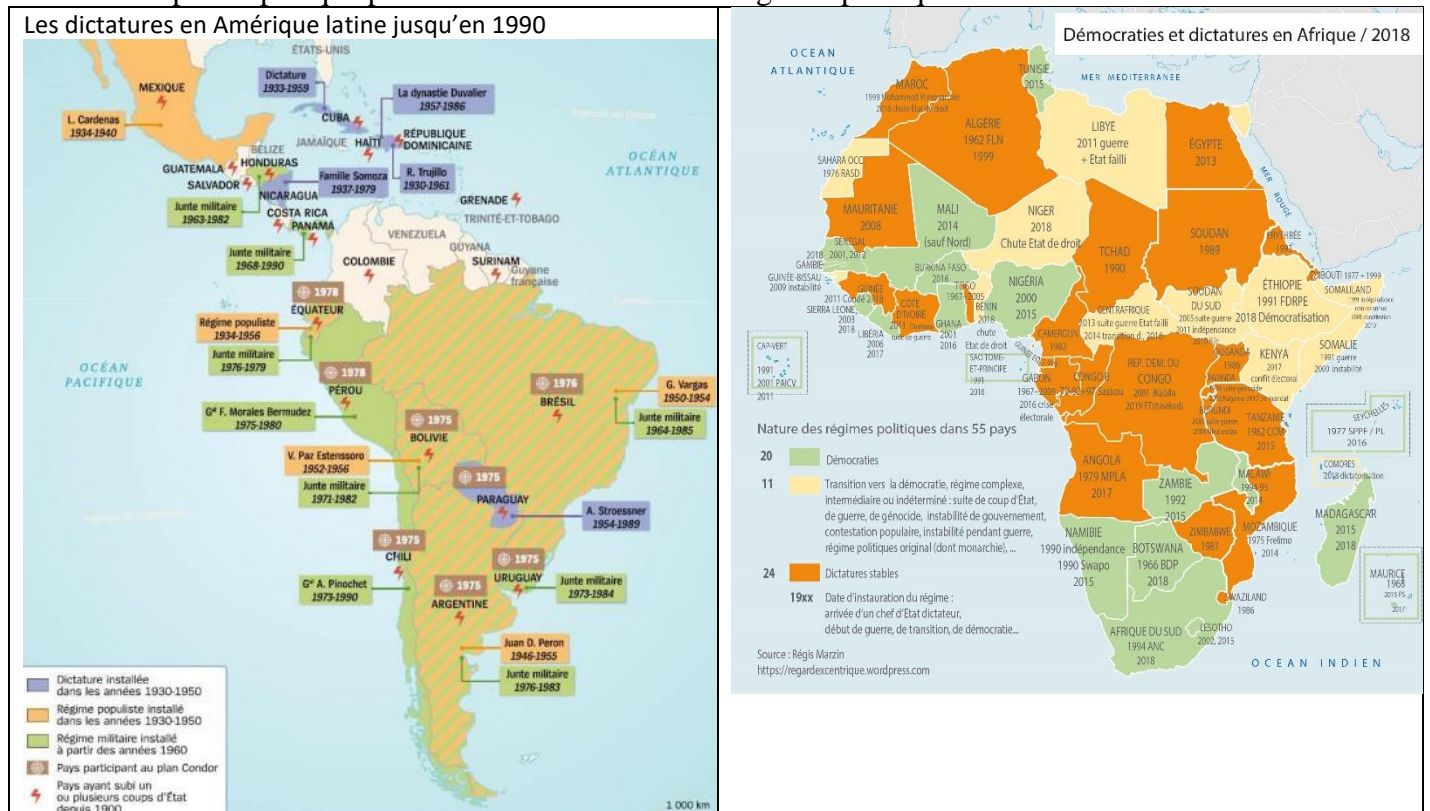
Les solutions aux dérives tyranniques de la démocratie passent d'abord par la stricte égalité politique des citoyens, associée à des garanties de liberté d'expression. S'y ajoutent la séparation des pouvoirs et le développement des associations civiques (partis politiques, syndicats, clubs) qui limitent les effets de l'individualisme et développent l'idée de bien commun (associations pour la lutte contre la pauvreté...). Il insiste aussi sur la multiplication des pouvoirs à toutes les échelles : celle de l'Etat fédéral, celle de chacun des Etats, des comtés, des municipalités atténuant la toute-puissance de l'Etat.

B – L'évolution du modèle démocratique au XXe siècle

1 – Des régimes autoritaires longtemps majoritaires

Avec la crise économique de 1929, on assiste à une montée en puissance des mouvements antidémocratiques qui triomphent en Allemagne et dans l'Europe centrale.

Après 1945, sous l'impulsion des Etats-Unis, naît un nouvel ordre international, avec la création de l'ONU et la déclaration universelle des droits de l'Homme. La décolonisation de l'Afrique et d'une partie de l'Asie laisse à penser que le modèle démocratique va s'universaliser. Mais dans le contexte de Guerre Froide et d'opposition géopolitique entre les Etats-Unis et l'URSS, le positionnement démocratique d'un régime devient un facteur secondaire dans le choix des alliés. En Amérique Latine, on assiste à une multiplication des régimes autoritaires soutenus par les Etats-Unis, qui soutiennent une campagne d'assassinats et de lutte antiguerrilla menée dans plusieurs pays au milieu des années 1970 (opération Condor). En Afrique, les gouvernements coloniaux sont remplacés presque partout des dictatures et des régimes politiques autoritaires.



2 - Crises et fin de la démocratie : le Chili de 1970 à 1973

Les élections présidentielles de 1970 au Chili voient la victoire de Salvador Allende à la tête d'une coalition de partis de gauche, l'Unité populaire. Comme promis, le gouvernement lance des réformes visant une meilleure distribution des richesses, mais il est vite coincé entre les organismes révolutionnaires (cordons industriels, MIR - la gauche révolutionnaire) qui le poussent à être plus radical, et la frange conservatrice (patronat, bourgeoisie, propriétaires terriens, armée) opposée à tout changement.

Son pouvoir est aussi largement contesté sous l'influence des Etats-Unis qui ne veulent pas un nouveau Cuba en Amérique Latine. La situation économique se détériore sous l'action du boycott américain et des grèves massives (notamment des camionneurs) organisées par des syndicats noyautés par les Etats-Unis. Les conflits sociaux se multiplient.

Soutenu par la CIA et l'armée, le chef d'Etat major Augusto Pinochet renverse le gouvernement par un coup d'Etat militaire, le 11 septembre 1973, pour éliminer le « danger marxiste ». Pinochet installe une dictature militaire implacable durant laquelle plusieurs dizaines de milliers d'opposants sont arrêtés, torturés et exécutés. Dans les années 80, il ouvre progressivement le Chili vers une transition démocratique. Il démissionne après avoir perdu le pouvoir en 1988, non sans avoir prévu une loi d'amnistie le protégeant. Le 10 octobre 1998, il est arrêté à Londres à la suite d'une plainte internationale déposée en Espagne pour « génocide, terrorisme et tortures ». Il est libéré pour raisons de santé en mars 2000 et meurt en 2006 sans avoir été jugé.

3 - D'un régime autoritaire à la démocratie : le Portugal et l'Espagne

En Espagne et au Portugal, la transition démocratique suit un schéma similaire. Après le renversement ou la mort des dictateurs (respectivement Marcelo Caetano au Portugal, Francisco Franco en Espagne), des gouvernements d'union sont instaurés, les libertés rétablies, les partis autorisés (y compris les communistes), le peuple valide les réformes, une Constitution est votée et la démocratie parlementaire adoptée. La transition est initiée par des acteurs au pouvoir dans les dictatures précédentes. L'armée au Portugal (MFA, Mouvement des forces armées), des hommes du sérail franquiste en Espagne (le roi Juan Carlos I^{er} et Adolfo Suarez) s'engagent sur la voie du rétablissement démocratique, soutenus par l'ensemble des partis modérés de droite comme de gauche.

a) *En Espagne (1974 – 1982)*

En Espagne, Franco dirige depuis la fin de la guerre civile en 1939. Resté longtemps à l'écart des progrès démocratiques en Europe, Franco a préparé sa succession qu'il a confié au roi Juan Carlos. A la mort de Franco en novembre 1975, Juan Carlos prépare la transition vers une monarchie constitutionnelle. Il pousse le Premier ministre Navarro à la démission, remplacé par Adolfo Suarez. Si le parti franquiste reste puissant, le Roi parvient à obtenir la légalisation du parti communiste, la liberté syndicale. En décembre 1978, une constitution démocratique est adoptée. Le Colonel Tejero tente en 1981 un coup d'Etat qui échoue, montrant le soutien de l'armée au nouveau régime. La victoire des socialistes en 1982 entraîne l'alternance. L'entrée de l'Espagne dans la CEE en 1986 permet l'enracinement des principes démocratiques, même si les tensions autonomistes ont fragilisé l'Espagne : le mouvement indépendantiste basque (ETA) multiplie les attentats et plonge l'Espagne dans un cycle de violences qui prend fin en 2010, le mouvement indépendantiste catalan proclame l'indépendance de la Catalogne en 2017. De plus, les récents scandales de corruption autour de Juan Carlos l'ont poussé à abdiquer en 2014 et ont discrédité la monarchie espagnole.

b) *La révolution des œillets au Portugal (1974-1982)*

Antonio de Oliveira Salazar dirige le Portugal depuis 1932. Il fonde l'Estado novo (l'Etat nouveau), un régime autoritaire, conservateur, catholique et nationaliste. Sa santé le contraint à renoncer au pouvoir en 1968. Il est remplacé par **Marcelo Caetano**. Qui restera au pouvoir jusqu'en 1974 dans un pays affaibli. Les conflits coloniaux très sanglants en Angola et au Mozambique, ou les jeunes appelés sont envoyés (service militaire de quatre ans) poussent l'armée à manifester, à l'appel de jeunes officiers membres du MFA (Mouvement des Forces Armées) hostiles aux guerres coloniales et à la dictature salazariste, le **25 avril 1974**. Le MFA prend possession des moyens de communication et obtient le soutien actif de la population. Le général **António de Spínola** leur apporte son concours et reçoit la démission de Caetano. Ce triomphe se produit en quelques heures et sans presque aucune effusion de sang. Si la police, a ouvert le feu sur la population, faisant quatre morts et 45 blessés, le MFA, lui, n'a pas tiré un seul coup de fusil. Le nom de révolution des œillets vient de l'initiative d'une vendeuse de fleurs du Rossio, la grande avenue de Lisbonne, qui offre aux soldats des œillets rouges qu'ils glissent dans le canon de leurs fusils.

Un gouvernement provisoire s'installe le 15 mai avec à sa tête le général Spinola, président de la République. Entouré d'une « Junte de salut national », il supprime la police politique, rétablit les libertés, libère les prisonniers politiques et nationalise les secteurs-clé de l'économie. Le leader socialiste Mario Soares, ministre des Affaires étrangères, ouvre immédiatement des négociations avec les mouvements indépendantistes des colonies.

Mais la situation est loin d'être stabilisée et le pays va subir deux tentatives de renversement. C'est d'abord, à droite, celui de Spinola, hostile à des réformes du MFA qu'il juge trop à gauche. Poussé à la démission le 30 septembre 1974, il tente un coup d'Etat avec le soutien de forces armées qui lui sont favorables, le 11 mars 1975. Celui-ci échoue et il s'exile. Mais un second coup d'Etat mené par le Conseil de la Révolution du MFA, la branche d'extrême gauche révolutionnaire du mouvement, échoue, lui aussi, le 25 novembre 1975. Les officiers modérés et les partis démocratiques reprennent l'initiative.

Une constitution est ratifiée le 2 avril 1976 et les élections législatives du 25 avril suivant consacrent le triomphe de la démocratie parlementaire. Mais la situation politique, économique et sociale du pays ne se normalise vraiment qu'avec l'entrée du Portugal dans l'UE en 1986.

C. La démocratisation contemporaine : avancées et espoirs déçus

1 – Les défis démocratiques de la fin de la Guerre froide

Dans les pays d'Europe de l'Est, les tentatives de rétablissement d'une démocratie libérale avaient échoué en Hongrie en 1956 et en Tchécoslovaquie lors du printemps de Prague en 1968, face à l'intervention des troupes du pacte de Varsovie. En **Pologne** le mouvement démocratique s'incarne dans le syndicat Solidarnosc, apparu au début des années 1980. Rapidement interdit, ses chefs sont emprisonnés. Mais sous la pression des manifestations, le gouvernement entame des négociations menant aux premières élections libres en juin 1989. Dès la fin du mois d'août, un gouvernement de coalition mené par Solidarnosc est formé. En novembre 1989, après la chute du mur de Berlin, les anciens pays du bloc de l'Est, puis, en 1992, la plupart des anciennes républiques soviétiques en Europe adoptent la démocratie libérale.

Des années 1980 à 2000, des processus de démocratisation marquent également l'Amérique latine où les soulèvements populaires ont raison des dictatures militaires qui disparaissent progressivement : l'Argentine en 1983, le Brésil en 1985, le Chili en 1988. Le suffrage universel est rétabli et les tensions, si elles demeurent très fortes dans certains pays, n'empêchent pas le fonctionnement démocratique. La démocratie est devenue la règle, mais les affrontements au Venezuela ou la victoire de Jair Bolsonaro à la présidence du Brésil montrent la fragilité du modèle.

Toutefois, plusieurs défis subsistent. En **Asie**, les régimes communistes demeurent, à commencer par la Chine, qui mène en 1989 une terrible répression contre le mouvement étudiant de la place Tian'anmen, demandant davantage de démocratie. Au **Moyen-Orient**, l'émergence d'un autre modèle politique, celui de la République islamique iranienne, dès 1979, et plus largement, celui de l'islam politique, proposent des valeurs démocratiques, mais fondées en premier lieu sur le respect des normes religieuses. Les échecs des Etats-Unis en Irak, des forces de l'ONU en Afghanistan, l'absence de transition démocratique après les révolutions du Printemps arabe de 2011 en Libye, en Syrie et en Égypte ont laissé ces pays dans une situation de chaos et de guerres civiles.

2 - Un système entre contestation et renouveau

Dans les anciennes démocraties libérales occidentales, on constate également plusieurs limites. La première réside dans la perturbation du jeu démocratique par la multiplication des informations infondées ou les effets d'annonce sur les nouveaux médias. La seconde se trouve dans l'affirmation de mouvements populistes, qui ravivent des critiques contre la démocratie libérale – corruption, domination des élites –, souvent doublées d'un discours xénophobe. La solution proposée par ces mouvements est celle d'un régime autoritaire plus largement fondé sur les référendums que sur la représentation. Dans certains pays d'Europe, comme la Hongrie ou l'Italie, des mouvements de ce type sont parvenus à accéder au gouvernement.

Ce modèle de « démocratie autoritaire » est également incarné, dans le monde, par des figures de présidents comme Vladimir Poutine, en Russie, dont le discours est centré sur la grandeur nationale, ou Recep Tayyip Erdogan en Turquie, défendant un retour aux valeurs de l'islam. La pratique des déclarations virulentes *via* les réseaux sociaux par Donald Trump relève également d'une approche populiste de la démocratie. Les démocraties libérales doivent donc trouver aujourd'hui de nouveaux outils pour répondre à ces critiques. La mise en place d'une égalité plus grande entre les territoires, le développement de la démocratie participative à toutes les échelles et la généralisation des débats font partie des solutions qui ont été proposées, notamment en France depuis la crise des gilets jaunes, en 2018-2019.

Conclusion :

Les Athéniens ont fondé le premier modèle démocratique au Ve siècle avant JC. Issu d'une longue maturation, il pose les bases des régimes contemporains. En effet, si la démocratie directe fait aujourd'hui figure d'exception, on retrouve les principes de séparation des pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire, ainsi que le contrôle mutuel de chaque institution. Dès cette époque, pourtant, des limites existent : poids des propriétaires, rôle des démagogues, un accès à la citoyenneté réduit... La démocratie athénienne a été cependant éphémère, perdant de son indépendance après la guerre du Péloponnèse et disparaissant après la victoire de Philippe de Macédoine. Si le Royaume Uni et les Etats-Unis rétablissent un système électif qui sert d'exemple au XVIIIe siècle, la norme est alors le suffrage censitaire. Se pose alors la question de la représentation et du vote. Benjamin Constant, par exemple souligne l'intérêt de la formation de professionnels de la politique dont la charge est de garantir à la population, débarrassée de la responsabilité politique, les libertés

fondamentales inscrites dans la déclaration des droits de l'Homme. Quant à Tocqueville, s'il reconnaît que la démocratie est le système qui garantit l'égalité entre tous les citoyens, il met en garde contre la dictature de la majorité sur la minorité et la nécessité de mettre en place des contre-pouvoirs. La démocratie est un régime politique qui s'est ensuite largement répandu dans le monde en deux siècles, autour du modèle des Etats-Unis et de l'Europe. Mais il reste un modèle fragile, soumis à des remises en cause et à des contestations comme valeur universelle. Dans les démocraties elles-mêmes, l'émergence des populismes fragilise les régimes les plus solides.

D – Le cas de la démocratie européenne

Née de la nécessité de réconcilier des pays détruits par deux conflits mondiaux, la construction européenne est une expérience politique internationale unique. Construite depuis plus de 60 ans, l'Europe politique a placé au cœur de son projet la question de la démocratie. Fruit d'un éternel compromis entre des pays aux intérêts divergents, elle a longtemps bénéficié d'une attractivité pour des pays voisins. Pourtant, depuis 2005, l'UE est remise en cause à la fois par certains citoyens et par certains Etats. Comment la démocratie s'exprime-t-elle dans le fonctionnement de l'UE ?

1 - Une construction progressive

a) Un défi de l'après-guerre

Après la guerre, l'Europe affaiblie fait bientôt face au danger de la domination soviétique dans l'Europe de l'Est et des dictatures communistes. Le projet d'une organisation qui permette de reconstruire et réconcilier les pays d'Europe de l'Ouest est porté par des partis politiques, avec le soutien des Etats-Unis dans le cadre du plan Marshall de reconstruction de l'Europe. En 1948, le **Congrès de La Haye** pose les bases d'une union européenne. Strasbourg est choisie comme capitale du **Conseil de l'Europe**, qui rassemble dix pays d'Europe de l'Ouest et adopte la Convention Européenne des Droits de l'Homme en 1950.

Robert Schuman, ministre français des Affaires étrangères, propose en 1950 de créer une haute autorité du charbon et de l'acier, deux produits indispensables à la reconstruction. C'est, en 1951, la **CECA** (Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier) autour de six pays : la Belgique, le Luxembourg, les Pays-Bas, l'Italie, l'Allemagne et la France. C'est cette organisation qui sert de base à la création en mars 1957 de la communauté économique européenne, CEE.

b) La naissance de la CEE.

Le traité créant la CEE est signé à Rome en mars 1957. La Communauté économique européenne est une organisation cherchant à concilier les intérêts des Etats membres avec une vision communautaire, incarnée par la création de la Commission européenne et du Parlement européen. Mais ces organisations n'ont qu'un avis consultatif et l'essentiel des décisions sont prises par le **Conseil européen** qui réunit les chefs d'Etat des pays membres. Dès la naissance de la CEE, deux idées de la construction s'opposent : les **fédéralistes**, partisans d'une Europe au-dessus des Etats (supranationale) mettant en commun une part de leur souveraineté et les **souverainistes** partisans d'Etats indépendants simplement associés économiquement.

c) Un élargissement continu

En 1973, le Royaume Uni, l'Irlande et le Danemark rejoignent la CEE. Les pays membres décident de donner un poids croissant aux institutions communautaires. En 1979, ont lieu les premières élections européennes au suffrage universel direct des députés du Parlement Européen. Dont les fonctions sont renforcées (vote du budget européen).

La construction européenne devient aussi un moyen de consolider de jeunes démocraties en leur apportant une meilleure stabilité politique par leur intégration : la Grèce (1981), puis le Portugal et l'Espagne (1986). Le passage à 15 pays membres en 1995, et l'ouverture aux pays de l'Est en 2004 et 2007 renforcent le lien entre démocratie et intégration européenne, devenu un critère officiel en 1993 : tout pays membre doit avoir des « institutions stables garantissant l'Etat de droit, la démocratie, les droits de l'homme, le respect des minorités et leur protection ».

2 – L'évolution des institutions européennes

a) Le traité de Maastricht (1992)

En 1992, les pays membres signe le traité de Maastricht qui donne naissance à l'union européenne. Il s'agit non plus seulement d'une association économique, mais aussi d'une union politique qui prévoit une union économique et monétaire avec l'adoption d'une monnaie unique,

l'Euro, une politique étrangère et de sécurité commune (PESC) et le renforcement du rôle du Parlement européen.

Certains pays adoptent une partie seulement du traité : le Royaume Uni, la Suède et le Danemark refusent la monnaie unique. En France, le traité est adopté par référendum à une courte majorité (51%).

Le traité de Maastricht prévoit aussi la création d'une citoyenneté européenne qui donne des droits nouveaux : de circuler, de travailler et d'étudier dans tous les pays membres de l'Union Européenne, droit de vote et d'éligibilité aux élections européennes et municipales dans tous les pays de l'UE.

Alors que l'UE s'apprête à intégrer 10 nouveaux pays, les institutions sont modifiées avec l'adoption de la règle de la majorité qualifiée (voir plus loin) et le renforcement du pouvoir du Parlement qui contrôle la nomination de la Commission Européenne (traité de Nice en 2001).

b) Le traité de Lisbonne (2007)

En 2004, un projet de constitution européenne est destiné à simplifier les institutions et renforcer le rôle de l'Union Européenne, prévoyant notamment l'élection d'un président de l'UE. Adopté dans de nombreux pays européens, le projet est rejeté par référendum en France et aux Pays-Bas où la population est de plus en plus sceptique sur les objectifs de la construction européenne : certains craignant une Europe libérale ou au contraire la fin des Etats-nations.

Les chefs d'Etat de l'union européenne décident alors un traité simplifié : c'est le **traité de Lisbonne (2007)**. Il prévoit la nomination d'un **président du Conseil Européen**, représentant de l'union européenne et l'extension du **vote à la majorité qualifiée** afin d'éviter les blocages. Elle est atteinte quand 55 % des Etats membres au Conseil (14 sur 27) représentant au moins 65% de la population de l'UE soutiennent la proposition. Toutefois, le vote à l'unanimité est requis pour certaines décisions qui relèvent de la politique étrangère et de sécurité commune (PESC), la politique financière ou l'harmonisation des systèmes sociaux des pays membres.

3- Plusieurs formes de démocratie

a) Une démocratie représentative

L'Union européenne est d'abord une **démocratie représentative directe ou indirecte**. **Directe** : Tout citoyen adulte a le droit de présenter sa candidature et de voter tous les 5 ans au Parlement européen. Les 751 députés (705 depuis le Brexit) désignés au suffrage universel pour cinq ans sont disposés au sein de l'Assemblée par groupe politique et non par origine nationale. **Indirecte** : les chefs d'Etat et de gouvernement du Conseil européen et les ministres (selon leurs portefeuilles) du Conseil de l'Union européenne, sont des membres élus démocratiquement dans chaque Etat.

b) Une démocratie déléguée

L'Union européenne est une organisation ayant un format de fonctionnement unique au monde. En effet, les Etats ont accepté de transférer une part de leur souveraineté aux instances européennes. C'est une **démocratie déléguée**. Les compétences de l'Etat et de l'Union se divisent en trois catégories : les **compétences qui relèvent exclusivement de l'Union** porte sur l'union douanière, l'établissement des règles de concurrence en-dehors de l'UE, la politique commerciale commune, la politique monétaire pour la zone Euro, et l'établissement de traités internationaux engageant l'Union. Certaines **compétences sont partagées entre les Etats et l'Union** : la politique sociale, la politique humanitaire, les questions énergétiques, le transport, l'agriculture, la pêche, les questions environnementales. Enfin, les **compétences d'appui**, restent du domaine exclusif des Etats mais l'Union peut apporter un soutien : l'éducation, la jeunesse, la formation professionnelle, la santé, le sport, la culture, la politique industrielle, les questions touristiques.

c) Une démocratie participative

Enfin, le système européen repose aussi sur la démocratie participative. L'initiative citoyenne (**ICE**) est prévue par le **traité de Lisbonne**. Un collectif de citoyens qui recueille au moins un million de déclarations de soutien dans au moins sept Etats membres peut soumettre une pétition, déposer une proposition de loi ou saisir la Cour de justice européenne. On parle alors de démocratie participative, laissant la possibilité aux citoyens de s'impliquer dans les décisions.

4 - Un projet européen en crise.

L'UE possède des symboles forts : une monnaie, un drapeau, un hymne. Des traités successifs depuis Maastricht n'ont cessé de renforcer le caractère démocratique des institutions européennes afin de rapprocher l'UE des citoyens. Mais l'identité européenne reste théorique. Les citoyens perçoivent ces institutions comme trop abstraites, bureaucratiques et éloignées de leur quotidien. Cette désaffection se manifeste par un fort taux d'abstentions aux élections européennes (57 % en 2014).

L'UE est considérée par beaucoup comme responsable de la crise économique car elle privilégierait la compétitivité et la rigueur plutôt que la politique sociale. L'Euro est accusé d'avoir provoqué une inflation des prix. Les directives de la Commission sont mal acceptées car empiétant sur la souveraineté nationale, d'autant que ces décisions ne sont pas débattues et que les commissaires sont nommés et non élus.

Les partis souverainistes et régionalistes agitent l'idée d'une perte de souveraineté nationale ou d'identité à cause de l'Europe. Le **Brexit** (2016) a marqué la victoire de l'**eurosepticisme**. La Pologne et la Hongrie, critiqués pour leur atteinte à certaines libertés fondamentales et à la séparation des pouvoirs, sont gouvernées par des partis populistes hostiles à l'Union européenne. De nombreux mouvements politiques sont ouvertement anti-européens (mouvement 5 étoiles en Italie, RN en France, Parti pour la liberté aux Pays-Bas).

Conclusion

Le projet européen s'est donc bâti dans un contexte de reconstruction économique après la Seconde Guerre Mondiale, permettant de réconcilier un continent déchiré par les guerres. La naissance de l'UE en 1992 à la suite du Traité de Maastricht a permis la mise en place d'une gouvernance européenne élargie aux aspects politiques mais rencontre des difficultés pour trouver des institutions capables de s'adapter.

Aujourd'hui, le projet européen semble traverser une crise profonde illustrée par le Brexit voté par référendum en 2016 même si les difficultés du Royaume Uni pour quitter l'UE ont permis de contenir la montée de l'eurosepticisme. Cependant, la crise du Covid et surtout la guerre en Ukraine ont montré une réelle prise de conscience de la nécessité de travailler ensemble afin de consolider l'unité politique, économique et diplomatique de l'UE.

Thème II Les dynamiques des puissances internationales

I – Différentes formes de puissance

1- Le Hard power

2 – Le soft power : un pouvoir de séduction

a) *Un modèle culturel*

b) *Le poids des langues*

c) *La maîtrise des nouvelles voies de communication*

3 – Le smartpower : l'importance des NTIC

a) *Des bouleversements profonds de la communication*

b) *L'enjeu du cyber espace*

Mots importants :

Aire culturelle : espace géographique caractérisé par une culture (langue, arts, littérature, religion, gastronomie...) influençant une large partie de la population.

Aire linguistique : espace géographique sur lequel vivent des sociétés parlant la même langue.

BATX : sigle désignant les géants chinois du numérique : Baidu, Alibaba, Tencent et Xiaomi.

BRICS : acronyme signifiant Brésil, Russie, Inde, Chine, Afrique du Sud (South Africa) ; regroupement des 5 Etats émergents les plus puissants de la planète.

Capacité de projection : ensemble des moyens qui permettent d'acheminer une force militaire loin de son lieu habituel de stationnement, pour exécuter, aussi longtemps que nécessaire, une mission.

Conteneurisation : généralisation du transport de marchandises dans des conteneurs.

Cyberguerre : guerre menée à travers l'utilisation des réseaux numériques.

Cyberterrorisme : ensemble des attaques numériques menées au moyen de virus informatiques contre les systèmes informatiques des individus, des institutions et des Etats dans le but de les déstabiliser.

Diaspora : dispersion d'un peuple à travers le monde.

Flux : volumes de marchandises, de personnes, de capitaux ou d'informations en circulation.

GAFAM : acronyme désignant les géants américains du numérique Google, Apple, Facebook, Amazon, Microsoft.

Hardpower : concept anglais qui renvoie à l'ensemble des moyens politiques, économiques et militaires d'un Etat et à la force d'imposition de sa volonté ; en français, « puissance dure » ou coercition.

Hégémonie : mot qui vient du grec hégémon qui signifie toute-puissance ; suprématie d'un Etat sur un autre.

Hinterland : espace terrestre desservi par un port.

Hub : plateforme de correspondance dans un réseau de transport.

Isolationnisme : politique menée par un Etat dont l'objectif est de s'isoler du reste du monde sur les plans diplomatique, militaire, économique.

Lanceur d'alerte : individu ou groupe d'individus se servant d'Internet pour révéler des comportements illicites ou dangereux pouvant constituer une menace pour l'homme, l'économie, la société ou l'environnement, c'est-à-dire pour le bien commun.

Langue internationale : langue utilisée comme moyen de communication par des populations de pays différents. L'anglais, l'espagnol, l'arabe... sont des langues internationales.

Langue maternelle : première langue apprise par un enfant. On parle également de langue natale.

Logistique : ensemble des opérations visant à l'organisation la plus rapide et la moins coûteuse possible des flux de marchandises.

Monde multipolaire : monde composé de plusieurs puissances exerçant une influence.

Mondialisation : processus d'intégration et d'interdépendance des territoires et des sociétés humaines à l'échelle mondiale. Il entraîne une intensification des flux de capitaux, d'informations, de marchandises et de populations.

Multilatéralisme : action géopolitique qui vise à régler les problèmes mondiaux selon un système de coopération et de négociations entre les Etats.

Oléoducs : canalisations permettant le transport du pétrole.

Puissance : capacité d'imposer ses décisions aux autres. Elle repose sur la capacité de faire (le pouvoir), la capacité à ne pas faire (l'indépendance) et la capacité à faire faire (l'influence).

Recherche et développement : activités de recherche scientifique et d'innovations technologiques ayant pour objectif des applications rapides et directes dans la production de marchandises et de services.

Réseau : ensemble de lignes ou de relations permettant de connecter des lieux entre eux ainsi que les acteurs spatiaux (individus, entreprises, Etats...) qui y sont présents. Les réseaux permettent la circulation de flux (marchandises, informations, capitaux...) au moyen d'infrastructures matérielles (routes) ou immatérielles (lignes aériennes).

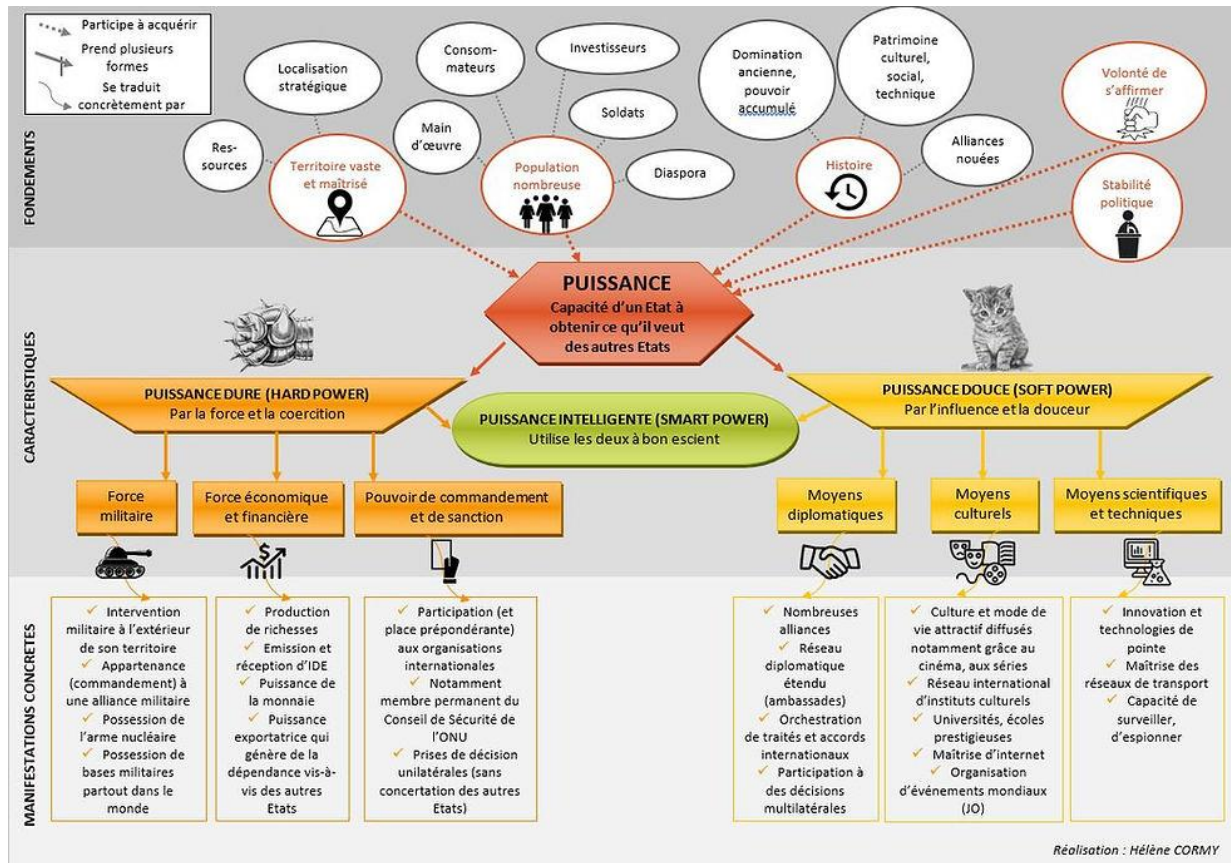
Routes de la Soie : concept forgé au XIX^e siècle pour évoquer les voies de communication permettant les échanges à travers l'Eurasie depuis l'Antiquité. L'expression a été reprise lors du lancement du projet chinois de « nouvelles routes de la Soie » en 2013, aussi appelé One Belt One Road (« une ceinture, une route ») et, depuis 2017, Belt and Road Initiative (« initiative route et ceinture »).

Sinisation : politique autoritaire menée par le gouvernement chinois en faveur du mandarin (langue et culture) et au détriment des cultures locales des minorités ethniques en Chine.

Smart power : combinaison des stratégies du soft et du hard power.

Soft power : capacité d'influencer le comportement des autres Etats ou populations, sans emploi de la force, par des moyens indirects de nature idéologique et/ou culturelle.

Troller : Polluer des débats par des messages provocateurs



Thème II Les dynamiques des puissances internationales

I – Différentes formes de puissance

Le géographe Gérard Dorel définit une puissance ainsi : « un Etat qui dans le monde se distingue non seulement par son poids territorial, démographique et économique mais aussi par les moyens dont il dispose pour s'assurer d'une influence durable sur toute la planète en termes économiques, culturels et diplomatiques ». Pour le philosophe et historien Raymond Aron, la puissance est « la capacité d'un acteur d'imposer sa volonté aux autres ». Dans un monde multipolaire, la compétition entre Etats pour détenir le pouvoir est de plus en plus forte. Si la puissance s'exprime généralement par l'usage de la force (le *hard power*), elle peut aussi être exercée de manière indirecte à travers une stratégie d'influence : le *soft power*. La diffusion d'une langue, d'une culture, le contrôle des nouvelles technologies ou des voies de communication sont aujourd'hui des enjeux importants, tant pour les Etats que pour les grandes firmes mondiales.

Une puissance passe par plusieurs phases : la recherche, l'hégémonie et le déclin. S'interroger sur la puissance, c'est donc se questionner autant sur sa nature que sur son rôle dans les relations internationales.

1- Le *Hard power*

Les trois formes, militaire, diplomatique et économique de la puissance, composent le *Hard power* (puissance dure). C'est le pouvoir de contraindre, d'imposer et de soumettre en s'appuyant sur la force militaire, nucléaire et les systèmes d'alliances.

La puissance **économique** d'un Etat se mesure par sa capacité à produire, à tenir une place centrale dans les flux de marchandises et de capitaux. Cela passe aussi par sa position dans les organismes internationaux (OMC, G7...) et le poids de ses FTN.

La puissance **militaire** d'un Etat dépend de la quantité et de la qualité de son armement et de la capacité de projection de son armée, mais aussi de sa puissance **diplomatique** : capacité à nouer des alliances avec d'autres pays, un rôle déterminant dans des organisations internationales comme l'ONU, la détention d'un siège permanent au Conseil de sécurité, la densité du réseau des ambassades et des consulats sont les principales manifestations de la puissance diplomatique.

2 – Le *soft power* : un pouvoir de séduction

Aujourd'hui, les Etats ont recours à des **formes indirectes** de la puissance. Ils utilisent des moyens traditionnels (la langue, les savoirs) ou plus modernes et innovants (technologies de l'information et de la communication, réseaux de transports et de communications) pour étendre

leur influence et s'affirmer. Ce sont ces formes indirectes de la puissance qui ont le plus contribué au renouvellement de la notion de puissance.

Le soft power permet à un Etat d'obtenir efficacement et sans contrainte une adhésion à sa politique et à son modèle. Il repose sur la capacité d'influencer, de convaincre, de séduire et d'attirer. Il s'applique dans les domaines économique, scientifique, politique, diplomatique et culturel. Ses outils sont larges et variés (langue, sport, universités...). La puissance culturelle passe d'abord par la capacité à diffuser un modèle de valeurs à travers ses productions culturelles et intellectuelles dans le reste du monde.

a) *Un modèle culturel*

Dans sa définition large, la culture est ce que partage un groupe humain : langues, savoirs, croyances, produits matériels, productions artistiques et intellectuelles, comportements sociaux... La domination culturelle a été parfois imposée, souvent acceptée quand le modèle séduit. Avec le progrès technologique et l'industrialisation, la dimension culturelle de la puissance s'est approfondie. Il existe maintenant une industrie culturelle dans de nombreux pays dont le but est d'exporter des produits dans le monde entier : films, séries tv, musique, produits alimentaires, produits technologiques... Avec l'internet et la téléphonie mobile, les champs d'action se sont encore élargis dans le temps et l'espace avec le risque d'uniformisation des pratiques culturelles et sociales. La culture est partie intégrante des politiques des nouvelles puissances : Japon, Corée du Sud, Chine, Turquie, Brésil, Russie, Inde... Par la production de films et de de séries, par la création de chaînes d'informations et d'institutions culturelles à l'étranger, ces Etats cherchent à donner une image positive de leur pays, de diffuser des informations et des discours différents et de peser dans les affaires du monde.

b) *Le poids des langues*

La suprématie culturelle repose d'abord sur la langue. 7000 langues sont parlées sur la planète mais la grande majorité sont des langues régionales ou tribales. Seule une vingtaine de langues ont plus de 50 millions, de locuteurs couvrant 95 % de l'humanité. Seulement une centaine ont le statut de **langue officielle** d'un ou plusieurs Etats et une dizaine sont des **langues internationales**. Le chinois, l'espagnol, l'anglais, l'hindi sont les langues maternelles les plus parlées dans le monde. Si on considère les langues de la communication, c'est l'anglais qui est le plus utilisé.

Principales langues dans le monde en 2018
En millions de locuteurs natifs

Mandarin	1000
Espagnol	442
Anglais	378
Arabe	315
Portugais	282
Hindi	260
Bengali	243
Français	235
Russe	154
Japonais	125

Sources : Unesco, OIF, The Ethnologue, 2018.

Localement, les langues permettent de défendre et de transmettre les identités (Basque, Provençal, Breton). Une langue officielle permet de souder les communautés dans une seule nation. La généralisation d'une langue unique passe par l'école, ou fait de sa maîtrise un instrument de promotion sociale. Certains Etats ont parfois la tentation de mener des politiques d'éradication des langues et des cultures minoritaires. A la fin du XIXe, interdiction de parler Breton en France, magyarisation des peuples slaves dans l'Empire austro hongrois et aujourd'hui, en Chine, sinisation des Ouïgours du Xinjiang ou des Tibétains.

Certains Etats en acceptent plusieurs langues officielles : la Belgique (allemand, flamand et wallon), la Suisse (français, italien, allemand, romanche). En Inde, l'hindi fait partie des 22 langues inscrites officiellement dans la Constitution. L'anglais est la langue officielle d'une soixantaine de pays dont les E-U, le Canada, l'Australie et l'Inde, des pays membres du **Commonwealth**. Elle est surtout la langue des affaires, de la connaissance et d'internet.

La diffusion internationale d'une langue permet à un Etat de développer son influence, en créant un attachement à sa culture et à ses valeurs.

La France est l'une des premières à pratiquer cette « diplomatie culturelle » avec la création de l'**Alliance française** en 1883, reconnue d'utilité publique, qui contribue au rayonnement de la France dans plus de 130 pays. Ce modèle est repris par le British Council, l'Institut Goethe allemand ou l'Institut Confucius chinois.

Le français compte sur l'**Organisation Internationale de la Francophonie** (OIF) qui comprend plus de 80 Etats certains non francophones (Emirats Arabes Unis, Serbie, Mexique...).

Avec l'évolution démographique mondiale, les francophones sont de plus en plus nombreux et majoritairement africains.

Le chinois n'est langue officielle qu'en Chine, à Taiwan et à Singapour. La Chine encourage l'enseignement avec les Instituts Confucius ; mais ceux-ci, sous contrôle de l'Etat, diffusent un discours qui est souvent en opposition avec celui du pays d'accueil.

Depuis le milieu du XX^e siècle, l'anglais déjà très présent depuis les grandes découvertes et la colonisation, s'est imposé grâce à l'influence économique et culturelle des Etats-Unis...Mais d'autres puissances linguistiques et culturelles (Brésil, Chine, Inde...) aspirent à concurrencer cette position dominante au sein des grandes organisations internationales (Unesco, Nations unies...).

La diversité linguistique ne cesse de diminuer. Alors que les technologies modernes de communication et de diffusion permettent aux langues et aux cultures de circuler rapidement, certaines d'entre elles pourraient disparaître.

c) *La maîtrise des nouvelles voies de communication*

• *Un outil de puissance*

Les grandes puissances commerciales s'établissent sur la maîtrise des voies de communication. Carthage ou Rome dans l'Antiquité, les Cités-Etats de Venise ou de Bruges au Moyen Âge, l'Espagne, le Portugal ou l'Angleterre à l'époque moderne ont rayonné dans le monde en contrôlant les voies maritimes, fluviales et terrestres. Aujourd'hui la maîtrise des voies de communication à des fins commerciales est un impératif stratégique pour les grandes puissances dans la mondialisation. D'abord sur les océans où transitent 80 à 90% du commerce mondial, où passent les câbles sous-marins de communications, mais aussi à l'intérieur des continents pour désenclaver les Etats riches en ressources. Les Etats doivent surveiller ces routes contre la piraterie en y établissant des bases militaires. Ils investissent dans les ports et les routes terrestres afin de faciliter l'intégration des nouveaux territoires dans la mondialisation économique.

Les routes de l'énergie (oléoducs, lignes à haute tension, routes maritimes) sont également déterminantes dans l'affirmation de ces puissances.

Certaines voies de passage font l'objet de concurrences acharnées. C'est le cas des nouvelles routes maritimes dans l'océan glacial Arctique rendues possibles par la fonte des glaces, permettant de réduire considérablement la durée des trajets entre l'Asie et l'Europe ou l'Amérique du Nord, elles suscitent la convoitise des grandes puissances (Russie, Etats-Unis, Chine).

• *Les nouvelles routes de la soie*

La Chine est aujourd'hui la première puissance commerciale avec 13 % des exportations mondiales. Depuis les années 1980, son ouverture au monde s'est effectuée par la modernisation de ses nombreuses infrastructures de communication (routes, autoroutes, voies de chemin de fer, aménagements portuaires, oléoducs...).

Afin de sécuriser ses exportations (textile, électronique, industrie automobile...), ses importations (hydrocarbures, métaux...) et de renforcer la coopération avec l'Union européenne, dont elle est le deuxième partenaire économique, le président Xi Jinping en 2013 a lancé les « nouvelles routes de la soie ». C'est un réseau de voies terrestres (routières, ferroviaires) et maritimes (à partir de ports modernisés) que la Chine développe dans une soixantaine de pays d'Asie, d'Afrique et d'Europe. Ces chantiers inquiètent les Occidentaux car les investissements chinois sont conditionnés à une alliance géopolitique qui fragilise les liens anciens de ces différents pays avec les puissances occidentales. Les nouvelles routes de la soie répondent donc bien à l'objectif de Xi Jinping de faire de la Chine la 1^{ère} puissance mondiale à l'horizon 2049 (date du centenaire de la prise de pouvoir par Mao).

3 – *Le smartpower : l'importance des NTIC*

a) *Des bouleversements profonds de la communication*

Les nouvelles technologies sont liées au développement de l'informatique et des télécommunications contribuent à l'accélération de la mondialisation. Les médias (TV5 Monde, Al Jazeera, CNN) et les industries du numérique connectées au monde entier, véhiculent de nouveaux modes de vie mettent en relation des milliards de personnes.

Les géants américains du numérique sont des FTN (firmes transnationales), capables d'organiser le monde à leur profit. Elles définissent les flux de capitaux, de marchandises et de travailleurs, elles transforment les territoires par la compétition qu'elles leur imposent.

Avec ces FTN, des capacités d'action échappent aux Etats comme la localisation de la production, comme les réglementations (droit du travail, protection sociale) ou l'imposition sur les sociétés. Les valeurs boursières considérables des GAFAM (Google, Apple, Facebook, Amazon, Microsoft), approchant les 1000 à 2000 milliards de dollars, dépassent le PIB de nombreux Etats. Leurs fondateurs exercent une influence comparable à celle de chefs d'Etat. Certains se lancent dans la conquête spatiale ou le développement de l'intelligence artificielle. Les GAFAM sont aujourd'hui concurrencées par d'autres firmes tels les géants chinois du numérique, les BATX : Baidu (Google chinois), Alibaba (commerce électronique), Tencent (réseaux sociaux), Xiaomi (smartphones) qui ont une position hégémonique en Asie.

Ces géants du numérique qui sont surtout américains et chinois, sont capables de bouleverser les relations politiques et sociales. Ils entretiennent des liens plus ou moins étroits avec le pouvoir politique, collectent des données qui peuvent intéresser les entreprises et les Etats. Une somme d'informations qui a une valeur marchande considérable. En outre, en proposant leurs propres services, les géants de l'internet sont en mesure de remplacer ou de s'immiscer dans les autres secteurs d'activité : santé, banque, enseignement, culture.

b) L'enjeu du cyber espace

Des Etats, des entreprises ou des groupes criminels utilisent les outils numériques pour l'espionnage de particuliers, de gouvernements ou d'entreprises. La Chine par exemple, est accusée par les Etats-Unis en 2013 d'espionnage industriel. Le fonctionnement des démocraties est contrarié par des tentatives de manipulation de l'opinion publique. La Russie multiplie les infox pour influencer des élections (messages favorables à Donald Trump en 2016, hostiles à Emmanuel Macron en 2017), justifier l'invasion de l'Ukraine, "troller" les débats lors du référendum britannique pour le Brexit, ou sur la gestion occidentale de la crise covid...

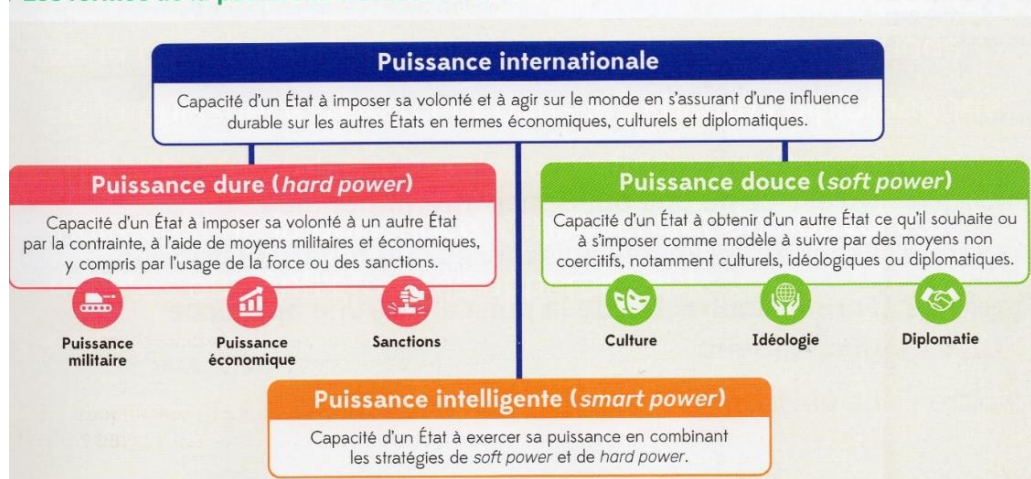
Le fonctionnement de certains Etats est également menacé par des cyberattaques (sabotage, manipulation, extorsion,) au profit de groupes privés criminels, terroristes ou politiques. Le cyberterrorisme permet à des groupes de lancer des attaques numériques contre des Etats, des organisations internationales, des entreprises et des particuliers, visant les systèmes informatiques de santé, de transport ou de production d'énergie. En 2008, l'Estonie a connu une attaque informatique majeure paralysant le pays pendant plusieurs jours.

D'un autre côté, les Etats peuvent utiliser ces techniques pour contrôler les informations diffusées et surveiller les citoyens. La Chine a pour projet d'instaurer un permis du citoyen à point sur la base d'une surveillance utilisant les réseaux sociaux et les caméras dans l'espace public.

Les nouvelles technologies permettent de mener la guerre à distance. Les drones de combat de l'armée américaine interviennent au Yémen ou en Syrie mais sont dirigés depuis les Etats-Unis.

Les lanceurs d'alerte peuvent révéler des scandales d'Etat par l'intermédiaire d'Internet. L'Australien **Julian Assange**, fondateur de l'organisation WikiLeaks, publie, en 2010, près de 800 000 documents secrets sur les activités militaires et diplomatiques américaines, notamment en Irak et en Afghanistan, révélant de crimes de guerre (bombardement de civils, tortures...). L'Américain **Edward Snowden**, ancien employé de la National Security Agency, prouve en 2013 l'existence de plusieurs programmes de surveillance de masse américains et britanniques.

Les formes de la puissance internationale



Les fondements de la puissance	Définition, caractéristiques
Les fondements traditionnels de la puissance	
Un territoire vaste et aménagé	Sa taille. Surtout un territoire contrôlé, mis en valeur et aménagé pour les habitants et les activités (métropoles, réseau de transports, façades maritimes)
Un territoire aux ressources nombreuses et exploitées	Le milieu naturel, climat, les terres agricoles, les ressources du sous-sol (hydrocarbures, minerais...)
Une population dynamique et bien répartie	Le nombre d'habitants. Surtout les dynamiques de cette population : vitalité démographique, niveau d'instruction, mobilité, répartition de la population sur le territoire.
Un niveau de vie élevé	PIB/h et IDH élevés, indice de Gini faible (calcul de l'écart entre les revenus dans un pays, varie de 0 (inégalités faibles) à 1 (inégalités fortes).
L'Etat, la politique de puissance	Un système politique stable (démocratique ou non) qui contrôle son territoire, soutient son économie et qui est capable de mener une politique d'influence, de puissance ou de défense des intérêts de sa population
Le sentiment national	Population unie, qui soutient la politique de son gouvernement
Les forces militaires, le hard power	Nombre de soldats, qualité des forces militaires, capacité à mener une guerre, notamment à l'étranger
Rôle important dans les institutions internationales	Influencer les décisions dans les institutions internationales : ONU, OMC, FMI, G7/8/20. Peser dans les affaires du monde ; avoir une activité diplomatique intense.
La vitalité économique	PIB, taux de croissance... Mais aussi capacité à attirer investissements et les activités économiques en offrant un environnement économique et social serein
Les nouveaux fondements de la puissance	
La culture comme instrument de puissance, le soft power	Capacité à se servir de sa culture (langue, croyances, produits matériels, productions artistiques, mode de vie...) pour étendre son influence dans le monde. Développer des médias et une industrie culturelle
Des Firmes transnationales, appuis de la puissance	De grandes entreprises présentes dans le monde, symboles de puissance pour leur pays d'origine qui transmettent aussi le mode de vie et de fonctionnement, les valeurs de leur pays d'origine.
Maîtrise les avancées technologiques qui font la puissance	Maîtriser les innovations technologiques qui sont les moteurs de la croissance et qui sont capables de bouleverser le fonctionnement des Etats et des sociétés : internet, intelligence artificielle, biotechnologie, robotique...
Capacité à contrôler et s'imposer dans les nouveaux espaces de la puissance	Nouveaux espaces perçus comme facteurs de puissance : les océans (ressources, contrôle des routes maritimes), l'espace, le cyberspace...

II – Essor et déclin des puissances

A - Histoire de l'Empire ottoman

1 - Les éléments de la puissance ottomane

- a) *Un empire immense*
- b) *Une armée efficace*
- c) *Une puissance politique*
- d) *Une puissance diplomatique*

2 – Déclin et chute de l'empire ottoman

- a) *Les limites de la puissance*
- b) *L'homme malade de l'Europe*

B – Le cas de la Russie

1 – De l'URSS à la Russie

- a) *L'agonie de l'empire soviétique*
- b) *L'éclatement de l'Empire soviétique*

2 – La Russie d'Eltsine (1991 – 1999)

- a) *La fin d'un monde*

3 – La Russie de Poutine

- a) *Un régime autoritaire*
- b) *Rétablir la puissance économique et idéologique de la Russie*
- c) *Une politique étrangère offensive*
- d) *Les conséquences de la guerre en Ukraine*

« **L'homme malade de l'Europe** » : expression utilisée à posteriori pour justifier l'inéluctable déclin de l'Empire ottoman. Employée pour la première fois par le tsar de Russie Nicolas I^{er} en 1853, elle traduisait à ce moment, à la veille de la guerre de Crimée, les ambitions russes sur les territoires ottomans.

Cyberpropagande : propagande développée sur Internet (tentatives de persuasion, de manipulation, diffusion de rumeurs, armées de trolls et hackers...).

Devchirmé (devçirme : « ramassage ») : système de recrutement forcé de jeunes chrétiens des Balkans. Éduqués, turquisés et islamisés, ils sont destinés à fournir les cadres de l'armée et de l'administration.

Dhimmi (zimmi en turc, « protégé ») : non musulman. Juif, chrétien ou personne de confession zoroastrienne vivant en terre d'Islam. Protégés et libres d'exercer leur religion, les dhimmis sont des sujets de second rang, soumis à diverses charges (impôt spécifique) et discriminations.

Divan : Conseil impérial

Économie de marché : économie fondée sur la libre confrontation de l'offre et de la demande.

Étranger proche : expression, forgée en Russie au lendemain de l'éclatement de l'URSS, désignant les ex-républiques soviétiques. Dans sa doctrine de sécurité officielle, la Russie considère cet espace comme sa « sphère d'intérêt vital ».

Génocide : destruction physique, intentionnelle, systématique et programmée d'un groupe ou d'une partie d'un groupe en raison de ses origines ethniques ou religieuses.

Glasnost (« transparence » en russe) : politique lancée par Gorbatchev à partir de 1985 qui consiste à établir la liberté d'expression en URSS.

Janissaires : corps d'élite de l'infanterie ottomane, issu du devchirmé.

Jeunes-Turcs : dirigeants du Comité Union et Progrès (CUP), un mouvement politique nationaliste et réformateur turc. Ils mènent en juillet 1908 un putsch contre le sultan Abdülhamid II et rétablissent la Constitution. Partisans d'un Etat fort dominé par l'élément turc, ils instaurent une dictature après leur coup d'Etat de 1913. Architectes du génocide des Arméniens, ils dirigent l'Empire jusqu'en 1918.

Minorité : groupe en petit nombre par rapport à la population totale du pays, qui partage des caractéristiques linguistiques et culturelles et exprime un sentiment de solidarité interne.

Perestroïka (« restructuration » en russe) : politique de réformes économiques et sociales menée par Gorbatchev en URSS à partir de 1985.

Révolutions colorées : manifestations populaires exprimant une aspiration à des changements politiques et sociaux. La « Révolution des rosés » (Géorgie, oct.-nov. 2003) et la « Révolution orange » (Ukraine, décembre 2004) se traduisent par des changements à la tête du pouvoir et font craindre à la Russie une volonté de rapprochement avec l'Union européenne et l'OTAN.

Rideau de fer : expression employée par Churchill, ancien Premier ministre britannique, lors d'un discours prononcé à Fulton (Etats-Unis) le 5 mars 1946, pour dénoncer l'installation de régimes communistes en Europe de l'Est et déplorer leur isolement du reste du continent.

Sublime Porte : maison et résidence officielle du grand vizir qui abrite les services de l'administration centrale. Cœur du pouvoir ottoman dans les deux premiers tiers du XIX^e siècle.

Sultan : titre conféré par le calife (successeur du prophète Muhammad) à un chef militaire. À partir de 1517, les souverains ottomans sont à la fois califes et sultans.

Tartzimat (« réorganisations ») : ensemble des réformes menées au sommet de l'Etat entre 1839 et 1876, destinées à moderniser l'Empire ottoman pour qu'il rattrape son retard économique et social et pour enrayer le recul territorial.

Transition démocratique : concept discuté de science politique qui cherche à identifier les étapes du passage d'un régime autoritaire à un régime démocratique.

Vizir : conseiller et principal ministre du sultan. À partir du XVI^e siècle, le souverain ottoman délègue l'administration des affaires au grand vizir, le gardien du sceau impérial.

Expansion XIIIe s. : arrivée des Turcs ottomans en Anatolie ; XIVe s. au milieu XVe s. : Principauté en Anatolie et Europe (Edirne capitale)

Apogée Du Milieu XVe s. (Prise de Constantinople) à la fin du XVIIe s. : Empire sur 3 continents, capitale Constantinople. « Age d'or » sous le règne de **Soliman le Magnifique** (1520-1566)

Déclin : Fin XVIIe s. - début XXe s. : crise économique, pertes territoriales en Europe et Afrique.

Chute Démantèlement de l'empire **1919-20** ; Fin du sultanat en novembre 1922

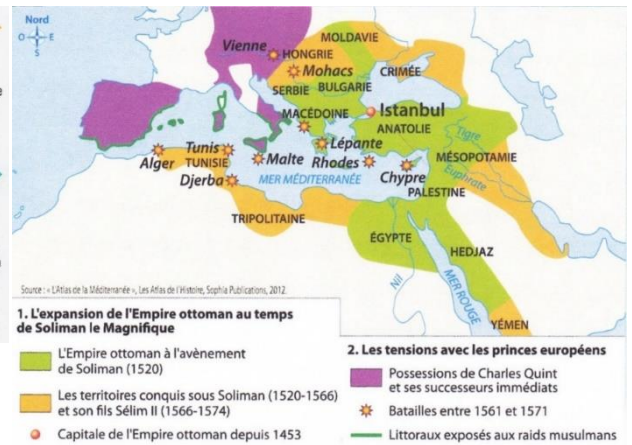
I – Essor et déclin des puissances

La puissance n'est qu'un moment dans l'histoire des Etats : elle est toujours relative, soumise à des dynamiques, objet de tensions constantes.

De 1299 à 1922, l'Empire ottoman, qui à son apogée s'étendait sur trois continents, fut l'une des plus importantes constructions impériales de l'histoire. La fin de la Première Guerre mondiale conduit à son démembrement.

La Russie, quant à elle, est l'héritière de l'Union soviétique. De la décomposition de l'URSS en 1991 à nos jours, elle s'est transformée au prix de ruptures brutales. Elle tente depuis de se reconstruire et de réaffirmer sa puissance.

A - Histoire de l'Empire ottoman



1 – Les éléments de la puissance ottomane

a) Un empire immense

En Anatolie, fragmentée politiquement entre Byzantins chrétiens et Turcs musulmans, une petite principauté d'origine nomade impose sa domination aux autres tribus turques de la région. Les premiers souverains ottomans rassemblent leurs forces et lancent les *ghazi* (combattants de la foi) à la conquête de l'Empire byzantin.

La prise de Constantinople en 1453 après 55 jours de siège par les armées de Mehmed II (1451-1481) est un véritable coup de tonnerre en Europe et marque la fin de l'Empire byzantin. Cette victoire permet d'opérer la jonction vers les Balkans avant de conquérir et d'unifier un vaste territoire du Danube à l'Euphrate.

Sous Sélim I^{er} (1512-1520) et **Soliman le Magnifique** (1520-1566), les conquêtes se poursuivent en direction de l'Azerbaïdjan, de l'Égypte, puis de l'Afrique du Nord et du Golfe persique.

Soliman s'empare de l'Europe balkanique mais échoue devant Vienne (1529). L'Empire ottoman s'étend désormais sur trois continents et compte 32 millions d'habitants, soit plus de 6 % d'une population mondiale estimée aux environs de 500 millions de personnes.

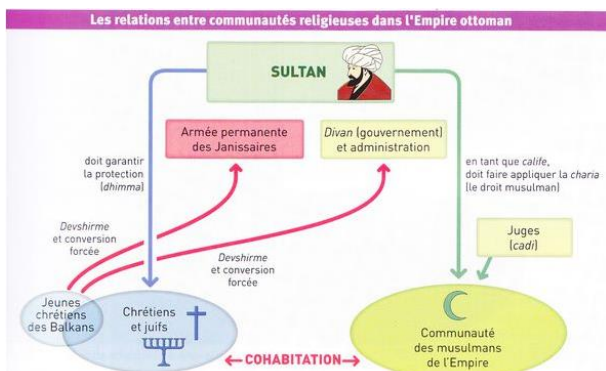
b) Une armée efficace

L'armée ottomane, très efficace, contient des mercenaires, mais surtout des corps d'infanterie permanents évalués à 100 000 hommes, surentraînés, ayant un fort sentiment d'appartenance à une élite. Ses membres sont des hommes ayant fait, jeunes, l'objet d'un recrutement forcé comme butin dans leurs villages chrétiens (le **devchirmé**). Convertis à l'islam et bien éduqués, ils deviennent **janissaires** et sont versés dans l'armée ou dans l'administration. Du fait de leur origine sociale, ils forment un corps soudé qui n'hésite pas à se rebeller pour obtenir ce qu'il souhaite.

c) Une puissance politique

L'empire, à cheval sur trois continents, multiethnique et multiconfessionnel, place plusieurs peuples (Arabes, Arméniens, Slaves, Grecs, Berbères, Hongrois, Roumains...) sous l'autorité du Sultan turc et de son administration.

Les communautés juives et chrétiennes peuvent garder leur spécificités culturelles, religieuses et juridiques mais sont soumises à l'impôt et à des contraintes sociales car elles ont un statut inférieur à celui des musulmans. Beaucoup se convertissent alors à l'islam pour y échapper.



Le sultan réside à Constantinople (Istanbul) et concentre entre ses mains l'autorité politique et religieuse. Son pouvoir puise dans l'héritage impérial romain (imperator), turc (khan) et islamique (calife). Maître de l'Empire, chef de l'armée il est, aux yeux des musulmans sunnites, le padishah (empereur) de l'Islam. Son pouvoir repose sur le droit islamique (Sharia) et le droit séculier (non religieux).

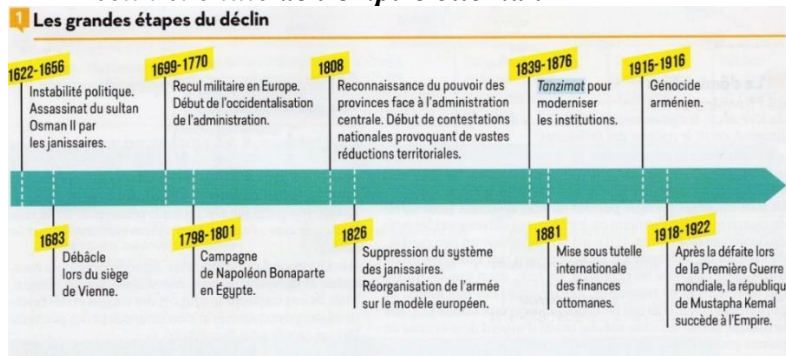
L'administration est centralisée. Le sultan gouverne à travers un conseil impérial, le **Divan**, dirigé par un **grand vizir** qu'il nomme et peut

destituer. L'Etat ottoman est doté d'une bureaucratie efficace. La trentaine de provinces au XVIIIe s., sont administrées par des gouverneurs –les **beys**, et des administrations locales qui conservent leurs traditions politiques. Ainsi les chefs et notables locaux, avant tout chargés de récolter l'impôt, conservent leur autorité et bénéficient d'une large autonomie. Car, la priorité du pouvoir central est de récolter les taxes.

d) Une puissance diplomatique

Malgré sa force militaire, l'Empire ottoman déploie une activité diplomatique intense car il s'agit pour lui de ne pas rompre les liens qui existaient entre Constantinople et l'Occident chrétien et de trouver des alliés contre ses ennemis : l'Empire Habsbourg de Vienne, l'Empire russe et l'Empire Safavide de Perse (Iran). Ainsi des **capitulations** ont été signées (accords accordant des droits et des privilèges aux chrétiens résidant dans les possessions ottomanes) avec les souverains français de 1536 (François 1^{er}) à 1673 (Louis XIV).

2 – Déclin et chute de l'empire ottoman



a) Les limites de la puissance

A partir du XVIe s. le centre de gravité de l'Europe se décale vers l'Ouest (Espagne, France, Angleterre), et l'Empire ottoman profite peu des richesses apportées par cette première mondialisation économique. Les nouvelles routes commerciales passent par l'océan Atlantique et l'océan Indien et diminuent la dépendance de l'Europe à l'égard de la Méditerranée orientale. De plus, depuis sa défaite maritime de **Lépante en 1571** contre les Espagnols et Vénitiens l'Empire ottoman ne possède plus une flotte qui lui permette de s'imposer sur les mers, entraînant un repli sur la Méditerranée orientale. De plus, l'Etat ottoman (appelé aussi en Europe « **la Sublime Porte** », du nom d'une porte monumentale de la ville) est affaibli : corruption, querelles de pouvoir, soulèvements militaires ou régionaux... Au XIXe s., au moment où les Etats européens entrent dans la révolution industrielle, modernisent leur armée, réforment leurs lois, leur administration et leur système éducatif, l'Empire ottoman est incapable d'en faire autant.

b) L'homme malade de l'Europe

A partir de 1839, le sultan **Abdelmadjid Ier** ouvre l'ère des **Tanzimat** (« réorganisation ») destinées à doter l'Etat ottoman d'une structure administrative et juridique moderne. **L'égalité des droits et la liberté de culte sont proclamées en 1856.**

Pour créer des infrastructures et des industries, l'empire s'endette auprès des puissances européennes, qui prennent le contrôle d'une part grandissante des ressources de l'Etat, et s'implantent par le biais des banques et des entreprises industrielles. Considéré, selon l'expression du Tsar de Russie, comme « **l'homme malade de l'Europe** » l'Empire ottoman devient l'objet des convoitises entre les puissances européennes rivales (R-U, Empire allemand, France, Italie et Empire russe) : c'est la **question d'Orient**. Le soutien franco-britannique à l'empire contre la Russie, lors de la **guerre de Crimée** (1853-1856) en est l'exemple.

De nombreux Etats balkaniques et méditerranéens obtiennent leur indépendance ou une large autonomie grâce au soutien des puissances occidentales : la Hongrie (1799), la Serbie (1829). Les Russes récupèrent les côtes de la mer Noire. En 1830, la France s'empare d'Alger et la Grèce obtient son indépendance. Après une nouvelle défaite face aux Russes, le **Congrès de Berlin** (1878) ampute l'Empire de presque toutes ses dernières provinces européennes. La Tunisie devient un protectorat français (1881) et l'Égypte passe sous contrôle britannique (1882). Avec ces défaites successives, le sentiment national turc s'affirme, doublé d'une hostilité à l'égard des populations chrétiennes. En Anatolie, les Arméniens subissent entre 1894 et 1897 des massacres (plus de 200.000 morts).

Le régime d'Abdülhamid suscite une opposition de plus en plus importante dans l'ensemble des communautés. En 1908, une révolution est déclenchée dans la partie européenne de l'Empire et porte au pouvoir le Comité « Union et progrès », ou parti « **Jeune-Turc.** » Il se propose de restaurer les libertés constitutionnelles et de renforcer l'Etat ottoman. Celui-ci subit pourtant de lourdes défaites lors des guerres balkaniques (1912-1913), qui aboutissent à la perte de presque toutes ses possessions européennes. Les idéaux démocratiques des Jeunes-Turcs cèdent le pas à un fort ressentiment national turc et à un régime dictatorial.



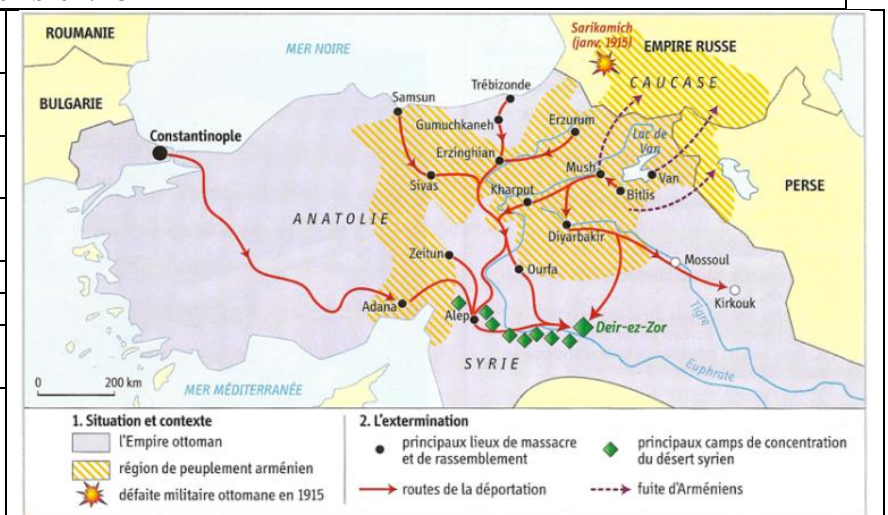
1877 **1881** **1913** **1908 : « Le réveil de la question d'Orient » d'après « Le Petit Journal », 1908.** A gauche, le vieux François-Joseph Ier, empereur d'Autriche annexe la Bosnie et l'Herzégovine en octobre 1908 malgré les protestations turques. Au centre, Ferdinand I proclame l'indépendance bulgare et prend le titre de tsar de Bulgarie. A droite, Abdul-

Hamid II, aigri par les concessions faites aux Occidentaux, rétablit le pouvoir absolu, mais ne peut empêcher le déclin de l'Empire ottoman.

Bien qu'affaibli, l'Empire entre en guerre aux côtés de l'Allemagne, de l'Autriche-Hongrie et de la Bulgarie en octobre 1914. Les Arméniens, présentés comme l'ennemi intérieur allié de la Russie et des Occidentaux, sont arrêtés, déportés et massacrés : au moins 1,2 million d'entre eux périssent entre 1915 et 1917.

« Il a été précédemment communiqué que le gouvernement a décidé d'exterminer tous les Arméniens habitant la Turquie. Ceux qui s'opposeront à cet ordre ne pourront plus faire partie de l'administration. Sans égard pour les femmes, les enfants, les infirmes, quelques tragiques qui puissent être les moyens d'extermination, sans écouter les sentiments de la conscience, il faut mettre fin à leur existence. » **Télégramme de Tallat Pacha (ministre de l'Intérieur) envoyé au gouverneur de la province d'Alep, 15 septembre 1915**

Arméniens vivant dans l'empire ottoman en 1914	1800 000
Assassinés sur place	600 000
Morts en cours de déportation	600 000
Réfugiés au Caucase russe	200 000
Survivants	
- qui ont pu rester chez eux	150 000
- enfermés dans des camps ou cachés	150 000
- placés dans des maisons turques et des orphelinats	100 000



Face à la débâcle de ses alliés européens, l'Empire accepte l'**armistice de Moudros** le 30 octobre 1918. Les Jeunes-Turcs abdiquent, laissant un gouvernement très affaibli négocier la paix avec les Alliés. **Le traité de Sèvres**, signé le 10 août 1920, réduit l'Empire à une partie de l'Anatolie et à Constantinople, plaçant une large partie de son territoire sous contrôle européen. Le général **Mustapha Kemal**, héros de la Première Guerre mondiale, prend la tête d'un mouvement nationaliste qui refuse ces conditions et se rebelle contre le gouvernement du sultan. Entre 1919 et 1922, son armée combat victorieusement la coalition des Grecs, Français et Arméniens et renégocie les frontières au **Traité de Lausanne** (juillet 1923), et la fin de la tutelle européenne sur le pays.

Le **29 octobre 1923**, la République est proclamée et le dernier sultan s'enfuit. La disparition de l'empire ottoman marque le début d'une nouvelle ère pour le Moyen-Orient : en dépit des promesses faites par le Royaume-Uni, les Arabes sont privés d'un grand royaume unifié et les Juifs n'ont pas obtenu non plus la création d'un foyer national en Palestine. Kurdes et Arméniens ont été incorporés dans la nouvelle Turquie. Français et Anglais ont en revanche étendu leur influence dans la région en créant des Etats placés sous leur tutelle (Liban, Syrie, Palestine, Jordanie, Irak)



B – Le cas de la Russie

1 – De l'URSS à la Russie

a) L'agonie de l'empire soviétique

Dans le cadre de la guerre froide, l'URSS, qui a imposé des régimes communistes dans les pays à l'Est du rideau de fer (les démocraties populaires), cimente autour d'elle le bloc communiste contre l'impérialisme américain.

Au début des années 1980, la situation économique et sociale de l'URSS est catastrophique. Le système est miné par la corruption, la baisse d'espérance de vie et la hausse de la mortalité infantile. Le coût de la guerre en Afghanistan (1979-1989) et de la course aux armements, finissent de ruiner le pays tandis que le régime est discrédité par sa gestion de la crise de Tchernobyl. Arrivé au pouvoir en 1985, Mikhaïl Gorbatchev entreprend de réformer le système. La *perestroïka* (réforme) encourage l'esprit d'initiative et lance une vague de réformes économiques et sociales. La *glasnost* (transparence) doit permettre de dénoncer les déficiences soviétiques.

b) L'éclatement de l'Empire soviétique

L'économie est déstabilisée, les prix explosent, et les inégalités s'accroissent. La



contestation est aussi vive dans certaines démocraties populaires. A partir de 1989, les pays satellites de l'URSS s'émancipent de la tutelle soviétique, ouvrant leurs frontières vers l'Ouest et opérant des révolutions plus ou moins pacifiques. A l'intérieur même de l'URSS, **la libéralisation de la vie politique crée les conditions de l'éclatement de l'URSS** : les mouvements nationalistes se multiplient.

Dès novembre 1988, l'Estonie, puis la Lituanie en mai 1989, affirment leur souveraineté. En avril 1991, la Géorgie proclame son indépendance.

Gorbatchev apparaît de plus en

plus isolé et dépassé, contesté à la fois par les réformateurs qui le poussent à aller plus loin, et les conservateurs qui l'accusent de détruire le système. En août 1991, les franges les plus conservatrices du parti communiste tentent un coup d'Etat. C'est un échec, mais Gorbatchev en sort affaibli.

Boris Eltsine président libéral de la Russie, profite de l'occasion pour interdire le PCUS (Parti communiste de l'Union soviétique), suivi par les présidents des autres républiques de l'URSS. Ils signent l'accord de Minsk fondant la **communauté des Etats indépendants (CEI)**, le 8 décembre 1991, et déclarent que l'URSS est dissoute. Le 25 décembre, Gorbatchev annonce sa démission. L'URSS a cessé d'exister.

2 - – *La Russie d'Eltsine (1991 – 1999)*

a) *La fin d'un monde*

Avec la chute de l'URSS, c'est le monde bipolaire de la guerre froide qui disparaît. La Russie récupère le siège au Conseil de sécurité de l'ONU et un accord signé en avril 1992 avec le Kazakhstan, l'Ukraine et la Biélorussie lui permet aussi de conserver l'arsenal nucléaire. Reste que la puissance russe n'est plus celle de l'URSS. Les effectifs militaires sont divisés par deux entre 1992 et 1996.

Aux yeux des Russes, la disparition de l'URSS est aussi la fin d'un monde. L'ancien empire est traversé de multiples fractures. Aux pertes de territoires et aux tensions frontalières, comme avec les Pays baltes, s'ajoute la question du retour au pays de 25 millions de Russes qui résidaient dans les anciennes républiques soviétiques où ils formaient une minorité diversement appréciée.

Dans cet Etat composé d'une centaine de nationalités, les vellétés séparatistes sont nombreuses. Entre 1994 et 1996, Moscou lance une guerre terrible contre la Tchétchénie qui réclame son indépendance.

b) *La crise économique et politique*

Sous la pression de l'armée, le Parlement russe adopte en 1993 une constitution confiant un rôle central au Président Eltsine. Sa réélection en 1996 est entachée d'irrégularités.

La « thérapie de choc » lancée par le gouvernement destinée à enrayer le déclin économique par un désengagement de l'Etat et la libéralisation des prix est un échec : l'effondrement de l'économie russe s'accélère (inflation, baisse du PIB, dette) avec des conséquences dramatiques sur la société (épargnants ruinés, pauvreté, enrichissement rapide des « oligarques »). La misère explose alors même que les protections sociales disparaissent. L'espérance de vie baisse dans une société minée par les pratiques mafieuses et la corruption.

3 – *La Russie de Poutine (1999 -)*

a) *Un régime autoritaire*

Vladimir Poutine arrive au pouvoir fin 1999 et reste président jusqu'en 2008. Empêché par la constitution de briguer un nouveau mandat, il est remplacé par son ex-chef du gouvernement Dimitri Medvedev, qui le nomme immédiatement premier ministre. Il est ensuite réélu à la tête de la Russie en 2012 et en 2018. Depuis mars 2020, une modification de la Constitution lui permet d'être encore candidat pour deux mandats supplémentaires. Progressivement, le régime renforce son autorité : assassinat de journalistes (Anna Politkovskaïa en 2006), ou de chefs de l'opposition (Boris Nemtsov en 2015, emprisonnement d'Alexeï Navalny, après une tentative d'empoisonnement....).

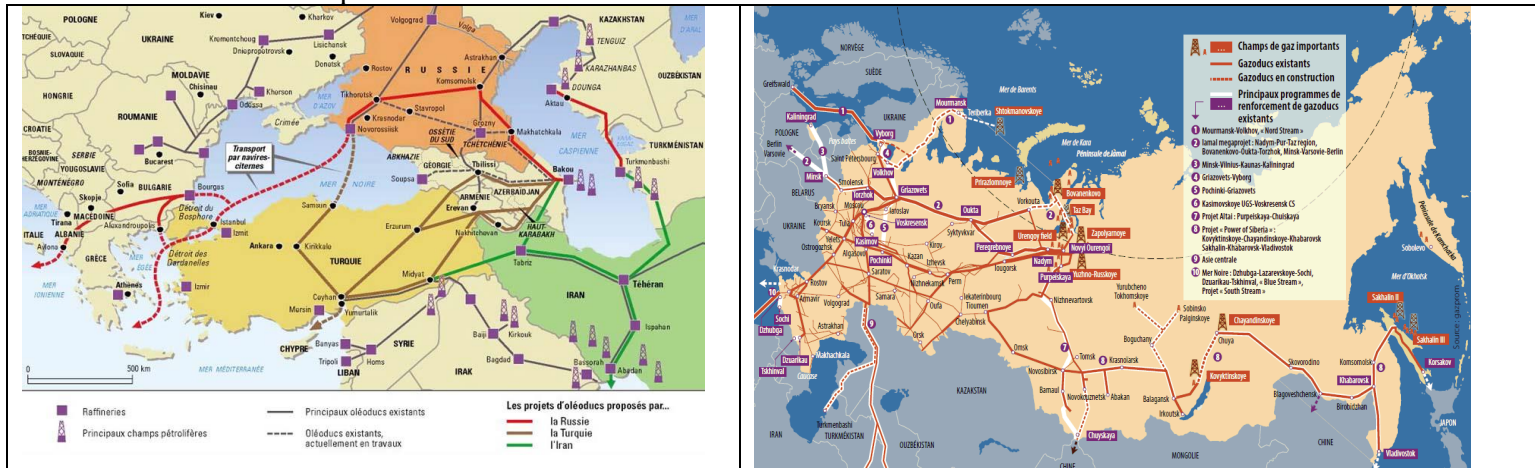
b) *Rétablir la puissance économique et idéologique de la Russie*

La politique menée par Vladimir Poutine vise avant tout à rétablir la puissance de la Russie à différentes échelles. La **commercialisation des hydrocarbures** par l'entreprise d'Etat Gazprom est un moyen de pression sur des Etats en situation de dépendance énergétique (Etats voisins de la CEI et Etats européens). Elle construit un important réseau de gazoducs vers la Chine, en Mer Baltique et en Mer Noire pour sécuriser ses exportations vers l'Europe.

La Russie intègre le **G8** et l'**OMC** et multiplie les partenariats avec les **BRICS** (Brésil, Russie, Inde, Chine, Afrique du Sud). D'autres moyens sont mobilisés pour améliorer l'image de la Russie et renforcer son influence **idéologique** à travers les médias russes à l'étranger (la chaîne de télévision RT ou encore l'agence de presse Sputnik). Pour renforcer la cohésion et la conscience nationales au sein de la Fédération de Russie, Poutine se présente en héritier des deux régimes

précédents, l'empire tsariste avec l'appui de l'Église orthodoxe et l'URSS avec l'exaltation de la victoire de la Seconde Guerre mondiale.

Pour autant, la Russie connaît certaines faiblesses qui peuvent altérer sa capacité d'influence et son statut de puissance de rang international. Parmi les fragilités intérieures figurent ses difficultés à moderniser et à diversifier son économie basée largement sur la rente (vente de matières premières et énergétiques). La population s'appauvrit et les inégalités se creusent. L'immensité du territoire et les conditions climatiques extrêmes empêchent la mise en valeur de la totalité de l'espace russe.



c) Une politique étrangère offensive

Vers une Union eurasiatique



La politique étrangère de V. Poutine consiste avant tout à faire de la Russie une puissance eurasiatique. Il se rapproche de la Chine (participation à l'Organisation de la Coopération de Shanghai OCS, 2001) et s'appuie sur une consolidation de l'influence russe dans les pays issus de l'ex-URSS (« étranger proche ») par la pression diplomatique, économique ou militaire. Il fonde une alliance militaire (OTSC : organisation du traité de sécurité collective) en 2002 et l'Union économique eurasiatique (UEE) avec la Biélorussie et le Kazakhstan en 2014.



L'élargissement de l'UE (2004) et de l'OTAN (2011) vers les pays baltes (Estonie, Lettonie, Lituanie) ayant été vécu comme une inquiétante ingérence occidentale, la Russie intervient militairement pour se réaffirmer auprès de son « étranger proche » et rétablir par la force son influence sur des Etats qui se sont détournés de la CEI. Ainsi, en août 2008, la Russie, qui contrôle déjà l'Abkhazie

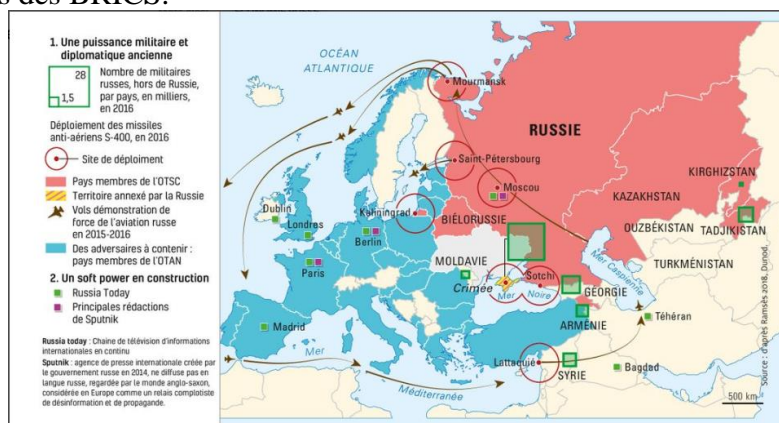
depuis 1992, pénètre en Géorgie et place « sous sa protection », la région d'Ossétie du Sud. En 2014, à la suite du renversement du président pro-russe Ianoukovitch par la révolution ukrainienne, il envoie l'armée dans la région du Donbass et annexe la Crimée. Le 24 février 2022, le lancement de l'offensive, en violation flagrante du droit international, contre l'Ukraine coupable d'un rapprochement avec l'OTAN et l'Union européenne, entraîne la plus grande catastrophe humanitaire en Europe depuis la seconde guerre mondiale, et marque une rupture dans les relations entre l'Occident et la Russie.

Ces opérations, ainsi que l'intervention militaire en Syrie en 2015, aux côtés du président Bachar Al Assad, s'inscrivent dans une volonté de confrontation avec les pays de l'Union européenne et les Etats-Unis, que la Russie perçoit comme menaçant ses intérêts de sécurité.

Les conséquences de la guerre en Ukraine

L'invasion de l'Ukraine a entraîné un isolement politique de la Russie sur la scène internationale. Condamnée par la majorité de la communauté internationale, la Russie subit les sanctions économiques : exclusion des plus grandes banques russes du système international de paiements bancaires Swift, interdiction de toute transaction avec la banque centrale russe, gel des avoirs d'oligarques et de personnalités publiques proches du pouvoir ; arrêt des importations de certains produits russes ; fermeture des espaces aériens aux avions russes ; suspension de projets communs tels que le gazoduc Nord Stream 2. La Russie a adopté des contre-mesures individuelles (expulsions de diplomates et interdiction d'accès à son territoire à plusieurs représentants d'Etats considérés « inamicaux ») ou économiques, visant à soutenir le cours du rouble.

En parallèle, la Russie cherche à consolider ses relations avec des partenaires à même de lui permettre de contourner les sanctions ou de minimiser son isolement, en particulier les pays des BRICS.



Résumé

La prise de Constantinople, en 1453, permet à l'Etat ottoman de réaliser l'unité de son territoire et de devenir un empire. Soliman porte cette puissance expansionniste à son apogée. L'Empire ottoman s'impose comme la principale puissance en Méditerranée. Entamée au XVIIIe la perte de territoire s'accélère jusqu'au XIXe. Les mouvements nationalistes, les ambitions des puissances européennes entraînent un affaiblissement grandissant de l'empire. A cela s'ajoutent des difficultés économiques qui place le régime sous tutelle occidentale. Vaincu à l'issue de la Première Guerre mondiale, l'Empire ottoman est occupé et son territoire démantelé. Mustafa Kemal se lance dans une reconquête de territoires perdus (1919-1922) et proclame la naissance de la République de Turquie en 1923.

L'URSS naît en 1922, vaste entité territoriale inscrite pour l'essentiel dans les frontières de l'ancien empire russe. Au cours de la guerre froide, l'URSS cimente autour d'elle le bloc communiste opposé au camp occidental allié aux Etats-Unis. Mais dès les années 1980, elle ne parvient pas à enrayer un processus de dislocation. Fin 1991, l'URSS éclate et la Russie perd une grande part de son territoire et de sa puissance. Aux difficultés économiques et sociales s'ajoutent les tensions séparatistes comme en Tchétchénie. Si la Russie s'efforce de retrouver avec Vladimir Poutine une stabilité et son rang de grande puissance régionale et mondiale, elle reste toutefois isolée et fragilisée, la guerre pour l'Ukraine ayant, avec son train de sanctions renforcé son ostracisation.

II - Les Etats-Unis, une puissance diplomatique et militaire**A – La place de la diplomatie américaine**1 - *La défense des valeurs et des intérêts américains*2 - *Des institutions et des alliances au service de la puissance*a) *Une place centrale dans les organisations internationales*b) *De nombreuses alliances militaires***B - La première puissance militaire mondiale**1 – *Un complexe militaro industriel*2 – *La tentation unilatérale*a) *Les conséquences du 11 septembre*b) *« America first »***C - Les Etats-Unis : une puissance économique et culturelle**1 - *La première puissance économique mondiale*a) *Des atouts naturels et démographiques*b) *Un dynamisme économique exceptionnel*c) *Une forte intégration à la mondialisation*2 - *Une puissance culturelle*a) *L' influence de American way of life*b) *L'attractivité universitaire*c) *Un pôle touristique*d) *Un rayonnement international***D – Les limites de la puissance américaine**1 – *Un recul diplomatique*a) *Des puissances concurrentes*b) *Des échecs politiques au Moyen-Orient*2 – *Une économie fragilisée*a) *Des difficultés internes*b) *L'affirmation des concurrents économiques*3 – *Une politique contestée*a) *Une société sous tension*b) *Montée de l'antiaméricanisme*

American way of life : mode de vie développé au XX^e siècle aux Etats-Unis qui repose sur la consommation de masse et le bonheur matériel.

Bilatéral : se dit d'un accord signé entre deux Etats.

Brain drain : littéralement, « fuite des cerveaux ». Politique d'immigration choisie menée par les Etats-Unis depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale pour attirer une main d'œuvre hautement qualifiée et des étudiants-chercheurs étrangers.

Complexe militaro-industriel : ensemble des acteurs de l'industrie de l'armement, des forces armées et des autorités militaires d'un pays.

Destinée manifeste (Manifest Destiny) : Idéologie américaine, apparue lors de la conquête de l'Ouest, au milieu du XIX^e, fondée sur les valeurs protestantes conférant aux USA une mission divine de diffusion de sa civilisation au reste de son territoire, puis au monde entier.

Droit de veto : droit que possèdent les cinq pays membres permanents du Conseil de sécurité de l'ONU (Etats-Unis, Russie, Royaume-Uni, France, Chine) permettant de bloquer une résolution.

FTN (Firmes transnationales) : entreprise implantée dans de nombreux pays et qui réalise la majeure partie de son chiffre d'affaires en dehors de son pays d'origine.

G20 : groupe de discussion et de coopération de 19 pays plus l'Union européenne. Créé en 1999, il rassemble les pays les plus riches de la planète.

G7 : groupe de discussion et de coopération des principales puissances économiques de la planète (Etats-Unis, Japon, Allemagne, France, Italie, Royaume-Uni, Canada).

Hard power « puissance dure » : capacité d'une puissance à imposer ses choix par la force militaire.

IDE (Investissements directs à l'étranger) : flux internationaux de capitaux au sein d'une filiale à l'étranger ou pour exercer une influence sur une entreprise étrangère.

Isolationnisme : attitude d'un Etat qui ne souhaite pas intervenir dans les affaires du monde.

Multilatéral : se dit d'un accord signé par plusieurs Etats.

Nouvelles routes de la Soie : projet chinois de création d'infrastructures maritimes et terrestres pour renforcer les débouchés commerciaux de la Chine vers l'Asie centrale, l'Europe et l'Afrique.

OMC : Organisation mondiale du commerce. Organisation internationale chargée de régler au moyen d'accords les questions commerciales entre les Etats.

Ségrégation socio-spatiale : séparation subie de groupes sociaux au sein d'un territoire (ville, Etats...).

UNESCO : Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture. Institution internationale créée en 1945 afin de garantir la paix et la prospérité entre les nations.

Unilatéralisme : attitude d'un Etat qui agit seul, sans rechercher l'accord des organisations internationales.

II - Les Etats-Unis, une puissance diplomatique et militaire

A – La place de la diplomatie américaine

1 - La défense des valeurs et des intérêts américains

Depuis leur indépendance (1776), les Etats-Unis promeuvent des valeurs qu'ils veulent universelles. Ainsi les fondements internes de leur société reposent sur des principes intangibles qu'ils diffusent dans le monde : démocratie, économie libérale, liberté d'expression, foi religieuse.

C'est l'objet du Manifest destiny qu'ils élaborent tout au long du XIX^e siècle, notamment lors de la conquête de l'Ouest, dans les Caraïbes ou en Amérique latine.

Ses quelque 300 représentations (ambassades et consulats) couvrent la totalité des pays du monde à l'exception de certains idéologiquement hostiles : Corée du Nord (depuis la fin de la guerre de Corée en 1953), Cuba (entre 1961 et 2015) ou Iran (depuis la révolution islamique en 1979).

2 - Des institutions et des alliances au service de la puissance

a) Une place centrale dans les organisations internationales

L'influence des Etats-Unis est forte au sein des organisations internationales. Afin d'encourager la paix et la prospérité économique mondiales, les Etats-Unis ont été à l'origine de la création de l'ONU en 1945 (conférence de San Francisco) dont le siège se trouve à New York. En tant que membre permanent du Conseil de sécurité, ils disposent d'un droit de veto. Leur influence est également majeure au sein du G7, du G20, du FMI, de la Banque mondiale ou de l'OMC.

b) De nombreuses alliances militaires

Les Etats-Unis soutiennent politiquement et militairement de nombreux alliés. L'OTAN protège une grande partie de l'Europe. Les soldats américains ont souvent assuré des opérations de maintien de la paix de l'ONU (Liban, ex-Yougoslavie, Somalie...). Des accords militaires bilatéraux ont été signés avec de nombreux pays : Israël, Arabie Saoudite, Japon, Corée du Sud...

B - La première puissance militaire mondiale

1 – Un complexe militaro industriel

a) Un budget énorme

Le budget militaire des Etats-Unis est le plus important au monde. Depuis les années 2000, il a été multiplié par 2,3 pour atteindre 686 milliards de dollars en 2019 (3,4 % du PIB). Trois fois supérieur à celui de la Chine, il représente environ 35 % des dépenses militaires mondiales. Les Etats-Unis sont aussi les premiers exportateurs d'armes au monde (226 milliards de dollars 57 % du total mondial). Leur force militaro-industrielle est l'expression de leur hard power.

b) Une puissance de frappe considérable

La puissance militaire américaine est sans équivalent. Hérité de la guerre froide, l'arsenal stratégique américain reste très supérieur à ceux des autres pays détenteurs de l'arme nucléaire. L'armée se modernise par des innovations technologiques (drones de combat) permettant des bombardements aériens ciblés et la réduction du nombre de soldats au sol

c) Un déploiement international

Leur capacité de projection militaire est mondiale. Les Etats-Unis sont les seuls à pouvoir intervenir rapidement partout, grâce à leurs bases militaires établies à l'étranger (Europe occidentale, Asie Pacifique), à leurs flottes réparties sur tous les océans et aux facilités que leur accordent leurs alliés (accueil des navires dans les ports). Les Etats-Unis orientent par ailleurs leur stratégie vers l'Asie : au Moyen-Orient (contrôle des flux de pétrole, menace de l'Iran) et en mer de Chine. En Europe, les troupes de l'OTAN présentes en Pologne et dans les Etats baltes constituent une force préventive contre la Russie.

2 – La tentation unilatérale

a) Les conséquences du 11 septembre

Les guerres américaines ont changé de nature. Depuis les attentats du 11 septembre, elles sont aujourd'hui orientées contre le terrorisme islamiste (Al-Qaïda, Daesh). Les décisions d'intervention sont parfois prises en dépit des accords multilatéraux : en 2003, l'intervention unilatérale décidée par George W. Bush contre l'Irak s'est effectuée sans l'accord de l'ONU.

b) « America first »

George W. Bush et Donald Trump ont mis en application leur programme résumé par un slogan : « America first », imposant ainsi leurs points de vue dans les négociations commerciales (avec la Chine et l'UE), le domaine du nucléaire (avec la Corée du Nord et l'Iran) et la question

migratoire (avec le Mexique). Seul Barack Obama (2009-2016) a fait exception à cette ligne politique. Cette stratégie implique la limitation des interventions américaines aux seuls territoires vitaux pour leurs intérêts ou à quelques opérations ciblées : traque de Ben Laden de 2001 à 2011, frappes aériennes en Irak et en Syrie contre Daesh. La plupart des troupes sont maintenant rapatriées : Irak, Afghanistan, Syrie.... Cet isolationnisme se traduit par le retrait américain de certains accords (retrait de l'accord de Paris sur le climat en 2017 et de celui sur le nucléaire iranien en 2018) et de certaines organisations internationales (retrait de l'Unesco en 2017, du Conseil des droits de l'homme des Nations unies en 2018 et de l'OMS en 2020).

C - Les Etats-Unis : une puissance économique et culturelle

1 - La première puissance économique mondiale

a) Des atouts naturels et démographiques

Les Etats-Unis disposent d'un vaste territoire doté de ressources naturelles abondantes et diversifiées. Ouvert sur trois océans, leur domaine maritime est le plus étendu de la planète. Disposant de richesses minières et forestières, première puissance agricole mondiale, ils sont, depuis 2017, le premier producteur de pétrole au monde (571 millions de tonnes).

Les 327 millions d'habitants du pays constituent le 1^{er} marché de consommation au monde. Grâce au « Brain drain », 500 000 à 800 000 immigrants qualifiés (ingénieurs indiens, canadiens) sont accueillis tous les ans, auxquels il faut ajouter 1 million de clandestins. Ces deux catégories de population contribuent à renforcer leur compétitivité économique.

b) Un dynamisme économique exceptionnel

Première puissance agro-exportatrice mondiale, puissance industrielle de premier plan (automobile, aviation...) premier pôle mondial de l'innovation dans les sciences et les hautes technologies, la suprématie mondiale des Etats-Unis est indéniable. Avec 22,9 trillions de dollars en 2021, leur PIB est premier du classement mondial suivi par la Chine et constitue 25 % de la richesse planétaire. La Silicon Valley au sud de San Francisco concentre les sièges sociaux des géants du numérique : Google, Apple, Facebook, eBay, Yahoo!, Hewlett-Packard, Intel, Adobe Systems.

c) Une puissance financière

Le statut de monnaie internationale du dollar constitue un atout économique. Les Etats-Unis sont le deuxième pays émetteur et récepteur d'IDE. Les firmes transnationales (FTN) américaines contribuent à l'intensification de ces flux financiers. Les Etats-Unis sont aussi les principaux contributeurs des grandes institutions internationales (ONU, FMI, Banque mondiale, OMC). Wall Street totalise 41 % de la capitalisation boursière mondiale.

2 - Une puissance culturelle

a) L'influence de American way of life

La Constitution défend le droit au bonheur, la liberté, la paix et la démocratie, considérés comme des droits universels, tandis que le confort matériel est revendiqué et encouragé. Depuis de nombreuses décennies, ces principes se sont diffusés dans le monde entier et avec eux, les produits symboliques : alimentaires (McDonald's, Coca-Cola), haute technologie (Microsoft, Apple), textile (Levis, Nike), commerce (Amazon), outils numériques (Google, Netflix...), industrie (Harley Davidson). Les Etats-Unis sont souvent à l'origine de mouvements culturels d'ampleur planétaire. Les courants musicaux (jazz, disco, rap...) ou artistiques (pop art, street art...) y contribuent.

b) L'attractivité universitaire

1	Université d'Harvard
2	Université de Stanford
3	Université de Cambridge
4	Massachusetts Institute of Technology
4	Université Berkeley de Californie
6	Université de Princeton
7	Université d'Oxford
8	Université Columbia
9	California Institute of Technology
10	Université de Chicago

Les Etats-Unis regroupent 8 des 10 meilleures universités de la planète selon le classement de Shanghai. 25 % des étudiants en mobilité dans le monde (soit plus d'1 million), y sont inscrits. Ils sont à la première place pour les articles de recherche, pour les demandes de brevets (25 % du total), suivis de l'Allemagne (14 %), du Japon (11 %), de la Chine (9 %) et de la France (6 %), ou pour l'obtention de prix Nobel (375).

c) Un pôle touristique

Les Etats-Unis forment le 3^e pôle mondial du tourisme et du divertissement, avec près de 80 millions de visiteurs/an (avant la crise du covid), après la France (86 millions) et l'Espagne (83 millions). Mais ils sont à la première place en ce qui concerne les revenus générés par cette activité.

D – Les limites de la puissance américaine

1 – Un recul diplomatique

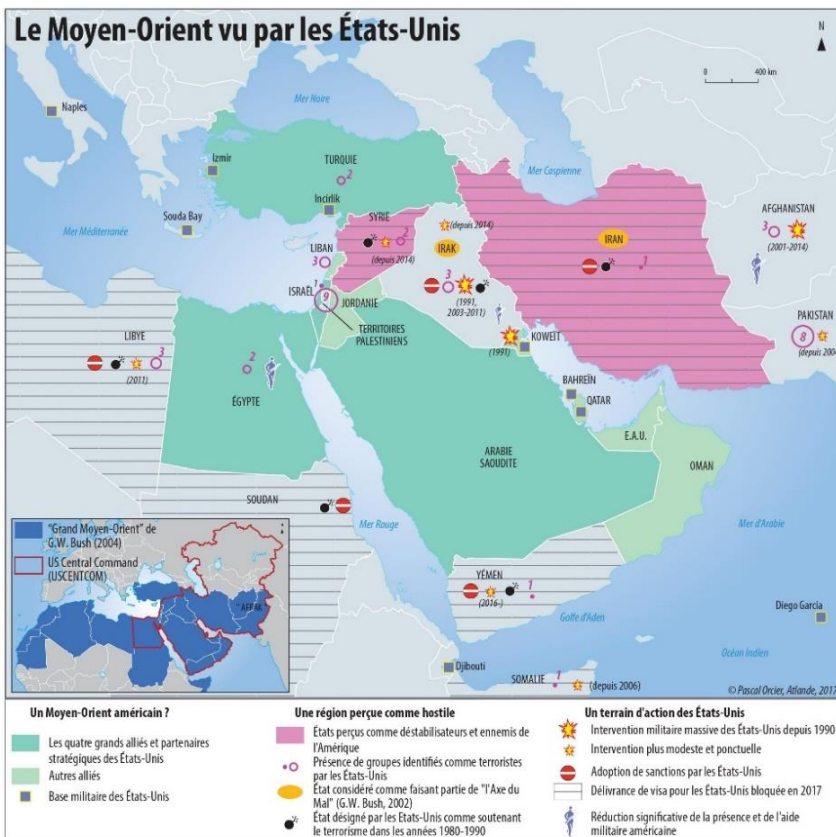
a) Des puissances concurrentes

La puissance stratégique américaine est contestée par la Chine. Le budget militaire de celle-ci (le deuxième au monde) lui permet de s'affirmer comme puissance susceptible de rivaliser avec les Etats-Unis au XXI^e siècle. Depuis quelques années, les tensions se multiplient entre les deux marines dans les mers de Chine (orientale et méridionale).

En Europe, les Etats-Unis doivent composer avec les provocations de la Russie. Les exercices militaires russes de grande ampleur se multiplient à proximité des frontières des pays de l'OTAN. L'annexion de la Crimée ukrainienne en 2014 a remis en cause l'efficacité de la puissance américaine dans la région (Obama avait refusé de livrer des armements modernes à l'Ukraine en évoquant sa crainte que « cela accroisse l'intensité du conflit »), dans un contexte où les Etats-Unis demandent désormais aux Européens de dépenser davantage pour leur sécurité. Cette position a sans doute encouragé Poutine à envahir l'Ukraine en 2022, mais aussi les Etats-Unis, pour resserrer les liens distendus avec ses alliés européens, à être les premiers exportateurs d'armes vers l'Ukraine.

En Asie, la capacité nucléaire nord-coréenne suscite des craintes chez les alliés américains dans la région (Corée du Sud, Japon).

b) Des échecs politiques au Moyen-Orient



Au Moyen-Orient, l'influence américaine s'est affaiblie. Malgré des succès militaires rapides en 2001 (Afghanistan) et 2003 (Irak), la gestion post-conflit n'a empêché ni le retour en force des talibans (mouvement islamiste) en Afghanistan, ni l'affaiblissement de l'Irak confronté aux conflits intercommunautaires. Toutefois, les Etats-Unis conservent des points d'appui dans la région. Ils entretiennent des relations fortes avec Israël et l'Arabie Saoudite. Ces deux Etats sont les principaux partenaires commerciaux et stratégiques (vente d'armes) des Etats-Unis dans la région.

2 – Une économie fragilisée

a) Des difficultés internes

La part mondiale de la production industrielle américaine diminue. Elle est passée de 25 % en 1970 à 17,2 % aujourd'hui. La désindustrialisation du nord-est du territoire (délocalisation des industries textiles, sidérurgiques et automobile telles que Ford ou General Motors) s'accompagne d'une perte de compétitivité face aux pays émergents. Le déficit commercial des Etats-Unis est le plus élevé au monde. Il est lié à la forte dépendance américaine à l'égard des importations de biens de consommation (électronique, textile...), provenant notamment de Chine.

b) L'affirmation des concurrents économiques

En Asie, l'influence des Etats-Unis se réduit face aux ambitions chinoises. Ils doivent aussi faire face à d'autres formes de concurrence. Sur le plan commercial, ils sont devancés par l'Union européenne. À l'échelle américaine, alors que l'ALENA est remplacée par l'ACEUM (Accord Canada-Etats-Unis-Mexique) voulue par le Président Trump et favorisant les intérêts américains au

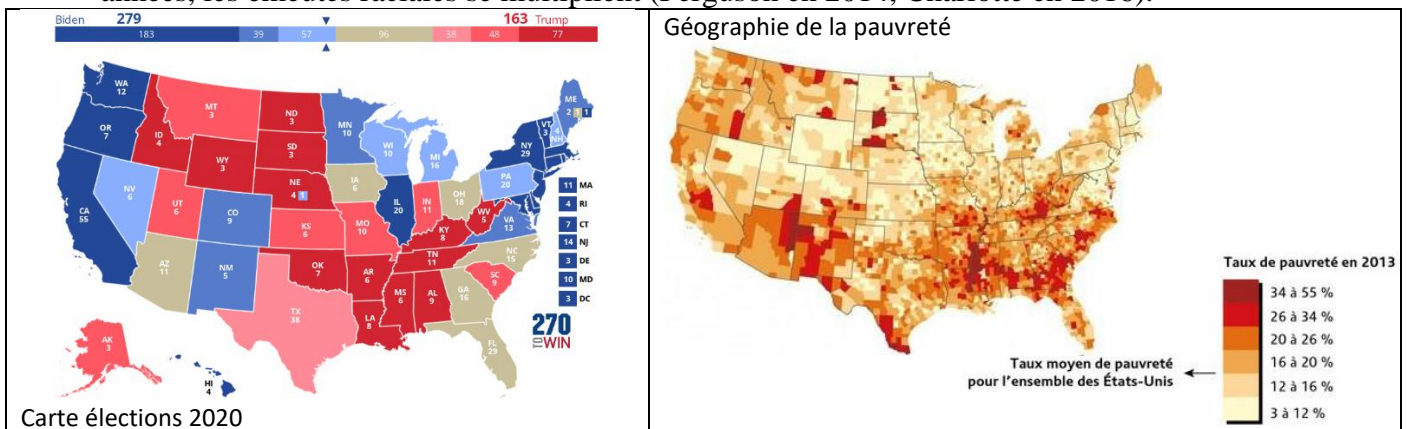


détriment du Canada et du Mexique, le Mercosur tente aussi d'organiser le commerce dans le monde latino-américain pour s'affranchir en partie de l'influence des Etats-Unis.

2 – Une politique contestée

a) Une société sous tension

Les inégalités se creusent entre les élites et le reste de la population. En 2017, 1 % des plus riches détenait 40 % de la richesse du pays alors que 80 % des foyers Etatsuniens n'en détenaient que 2 %. Les conditions de vie de la classe moyenne se dégradent tandis que le niveau de vie est très inégal entre urbains et ruraux, populations blanches et minorités. Le PIB/habitant de l'Etat de New-York (85 000 dollars en 2018) est le double de celui du Mississippi (38 000 dollars). La société Etatsunienne est affectée par les tensions raciales. La ségrégation est souvent établie dans les villes sur des critères ethniques (quartiers afro-américains, hispaniques...). Depuis quelques années, les émeutes raciales se multiplient (Ferguson en 2014, Charlotte en 2016).



b) Montée de l'antiaméricanisme



Les Etats-Unis ont parfois mené la lutte contre le terrorisme au mépris du droit international. Leur image à l'international a été dégradée par les tortures et les humiliations infligées dans les prisons d'Irak et dans la base militaire de Guantanamo (Cuba) aux prisonniers soupçonnés d'appartenir au réseau Al-Qaïda.

L'antiaméricanisme exprime le rejet du modèle américain. Il est très fort dans certains Etats (Iran, Corée du Nord) mais aussi parmi les Etats latino-américains, membres de l'ALBA, qui défendent une idéologie économique anti-impérialiste. La crise financière internationale de 2008 a accentué le rejet du modèle capitaliste et de la société de consommation, tout comme le modèle de croissance énergivore (les Etats-Unis sont les deuxièmes pollueurs dans le monde)

alors que l'ensemble de la planète est exposé à l'urgence climatique.

Conclusion

Les Etats-Unis sont la principale puissance militaire dans le monde. Ils disposent du plus grand nombre d'ambassades et de consulats dans le monde. Membre permanent du Conseil de sécurité de l'ONU, ils sont également très actifs au sein des organisations internationales (FMI, Banque mondiale, OMC, G7...). Les Etats-Unis sont la première puissance économique mondiale : finance, agro-alimentaire, aéronautique, capacité d'innovation (numérique), rayonnement international du dollar. Ils disposent de l'un des principaux marchés de consommation au monde. Leur PIB représente près du quart de la richesse mondiale. Les Etats-Unis sont également une puissance culturelle mondiale. Le modèle de l'American way of life s'est largement diffusé. Les produits de consommation du quotidien (numérique, alimentation...), la culture musicale, artistique et cinématographique sont mondialement réputés. Les Etats-Unis sont également la 3^e destination touristique et attirent des étudiants du monde entier.

La puissance économique américaine est soumise à une forte concurrence. De nombreux concurrents ont émergé ces dernières décennies (Chine, Brésil, Union européenne...). La part de la production industrielle des Etats-Unis dans le monde a diminué. Le déficit commercial est le plus élevé au monde. Le pays est très fortement dépendant de ses importations en provenance de Chine.

Les fragilités sont également intérieures. La société Etatsunienne est fracturée. Les inégalités socio-économiques sont croissantes entre les différentes communautés et les émeutes raciales se sont multipliées ces dernières années. L'image des Etats-Unis s'est également dégradée à l'étranger avec la montée en puissance de l'anti-américanisme.

Thème III Tracer des frontières : approche géopolitique**Introduction : Qu'est-ce qu'une frontière ?**

- 1 – Une construction politique
- 2 – Une ligne fluctuante
- 3 - Frontière ouverte/ frontière fermée
- 4 – Un enjeu majeur

I - Les frontières dans l'Histoire**A – Une frontière qui protège : le limes romain aux I^{er} et II^e siècles**

- 1 – Un réseau de routes et de forts
- 2 - Des zones de peuplement et d'échanges

Conclusion**B – Des frontières pour partager un territoire : la colonisation en Afrique au XIX^e siècle**

- 1 - La colonisation du continent africain
 - a) Un continent convoité
 - b) Les objectifs de la conférence de Berlin (1885)

2 - La construction des frontières coloniales

Conclusion**C – Les frontières pour séparer**

- 1 - Le cas de l'Allemagne et de Berlin
- 2 - Le cas de la Corée
 - a) Une frontière arbitraire
 - b) Un enjeu ancien entre les puissances
 - c) Une division qui arrange

Conclusion**Mots importants**

« **Bloc** » **communiste** : ensemble des pays communistes alliés à l'URSS. L'expression est forgée par les Occidentaux pour dénoncer la domination de l'URSS sur son camp.

Armistice : acte signé entre des belligérants pour suspendre les hostilités et imposer un cessez-le-feu.

Barbares : les Romains appellent « barbares » tous ceux qui se situent hors de leur monde et de leur influence culturelle, quel que soit leur degré de civilisation.

Bipolarisation : pendant la guerre froide, division du monde en deux zones d'influence, l'une soviétique, l'autre américaine.

Colonie : territoire occupé et administré par une puissance étrangère (la « **métropole** »).

Containment : doctrine appliquée par les Etats-Unis à partir de 1947, visant à s'opposer par tous les moyens (militaires, économiques, propagande) à l'extension du communisme dans le monde.

Convention : accord passé entre des personnes, des groupes, des sujets de droit international (Etats, organisations), destiné à produire des effets juridiques et qui revêt en principe un caractère obligatoire pour ceux qui y adhèrent.

Détente : période durant laquelle les Etats-Unis et l'URSS renouent le dialogue et signent plusieurs accords dans les domaines militaire et commercial. La détente (1963-1975) ne met toutefois pas fin à la guerre froide.

Dominion : ancienne colonie britannique devenue autonome, mais qui reconnaît la souveraineté du Royaume-Uni.

Dyade : une frontière commune entre deux Etats contigus (exemple Etats -Unis 2 dyades) ; les pays qui ont le plus de dyades sont la Chine et la Russie (14 chacun) et le Lesotho enclavé en Afrique du sud n'en a qu'une.

Frontière : limite politique entre deux Etats ; cette limite est géographique mais elle est le résultat de l'histoire et de négociations entre plusieurs Etats (géopolitique) ; la frontière est liée à la notion d'Etat, pas de frontières sans Etat.

Trois types de frontières : terrestres, maritimes mais aussi les aéroports qui sont parfois éloignés des dyades ou des frontières maritimes

Frontière naturelle : frontière qui s'appuie sur des éléments de géographie physique (littoraux, cours d'eau, reliefs) pour justifier son tracé. Comme toute frontière, les « frontières naturelles » sont en réalité politiques.

Gouvernance : manière de gouverner, d'exercer le pouvoir au sein d'un Etat, d'une entreprise ou de toute organisation ou institution.

Impérialisme : volonté d'un pays d'imposer son modèle politique, économique et culturel à un autre.

Interface : zone de contact entre deux espaces de nature différente. Exemple : « interface maritime », contact entre mer et terre c'est-à-dire un espace littoral où des échanges importants se produisent. « interface « Nord/Sud » : zone de contact entre pays industrialisés développés et pays en développement.

Limes : Barrière pour défendre l'intérieur de l'Empire romain. Le terme peut aussi signifier "chemin" ou "route", c'est-à-dire la voie qui mène vers des territoires nouvellement conquis (ou à conquérir).

Non alignés : mouvement créé en 1956 à l'initiative de l'Inde, de l'Egypte et de la Yougoslavie, dans le contexte de la décolonisation. Il prône l'indépendance des nouveaux Etats face aux deux « blocs » et soutient les mouvements de libération nationale.

Ordre bipolaire : système international fondé sur l'équilibre entre deux grandes puissances.

Pacification : rétablissement de la paix sur un territoire après une guerre, de façon négociée ou contrainte.

Protectorat : territoire théoriquement administré par des autorités locales, sous le contrôle étroit d'une puissance étrangère.

Puissance coloniale : pays disposant d'importantes forces militaires et navales qui conquiert des territoires pour exploiter leurs ressources et/ou installer des populations.

RDA : République démocratique allemande (ou Allemagne de l'Est), capitale : Berlin-Est. Après la réunification, la RDA est absorbée par la RFA et cesse d'exister.

RFA : République fédérale d'Allemagne (ou Allemagne de l'Ouest), capitale : Bonn

Rideau de fer : expression employée par Churchill, ancien premier ministre britannique, pour dénoncer l'installation de régimes communistes en Europe de l'Est et déplorer leur isolement du reste du continent.

Souveraineté : droit conféré à un Etat d'exercer son autorité (exécutive, législative et/ou judiciaire) sur un territoire et sur une population déterminée.

Zone économique exclusive (ZEE) : espace maritime sur lequel un Etat côtier exerce des droits souverains en matière d'exploration et d'usage des ressources.

193 Etats reconnus (membres de l'ONU) dans le monde ; **322 frontières interEtatiques** (communes à deux Etats contigus) dans le monde, dont 89 en Europe ; 248 000 km de frontières terrestres. La frontière continue la plus longue est celle qui sépare la Russie du Kazakhstan (6 846 km). La plus ancienne frontière encore en place est celle qui sépare la Chine du Vietnam : elle date de **968**.

Thème III Tracer des frontières : approche géopolitique

Introduction : Qu'est-ce qu'une frontière ?

1 – Une construction politique

Les frontières sont des constructions politiques séparant deux zones, résultant de rapports de forces résolus de façon négociée ou conflictuelle. L'origine du mot frontière est militaire : le front, qui désigne une ligne de contact fluctuante, évoluant en fonction des rapports de forces en présence.

A partir du XVIIe, la frontière devient progressivement une ligne bornée, séparant deux Etats. Elle prend alors un sens politique lors de la construction des Etats-nations et s'appuie sur le concept de frontière naturelle : la limite d'un territoire étant plus facile à lire si elle s'appuie sur un obstacle physique. Son tracé répond à des critères divers, qui peuvent être d'ordre historique, économique, ethnique, idéologique ou culturel. Jusqu'en 1800, il y a peu de frontières définies, on les trouve notamment en Europe et en Amérique pour délimiter les possessions des Espagnols, Portugais et autres pays européens.

On parle de frontières, au sens de limite territoriale, à partir des **traités de Westphalie** en 1648 qui mettent fin à la guerre de Trente ans entre la quasi-totalité des pays d'Europe. Désormais le souverain d'un Etat est lié à un territoire et à une population dont il assure la sécurité et garantit les droits. Les Etats signataires des traités de Westphalie se reconnaissent mutuellement des frontières précises et inviolables qui délimitent le champ de la souveraineté. Le tracé de frontières le long des fleuves et des montagnes (des « frontières naturelles ») répond alors à la nécessité d'ancrer la légitimité du souverain sur des éléments du relief. Avec les progrès de la cartographie, les frontières se multiplient du début du XIXème jusqu'en 1914, notamment par la colonisation de l'Afrique et de l'Asie.

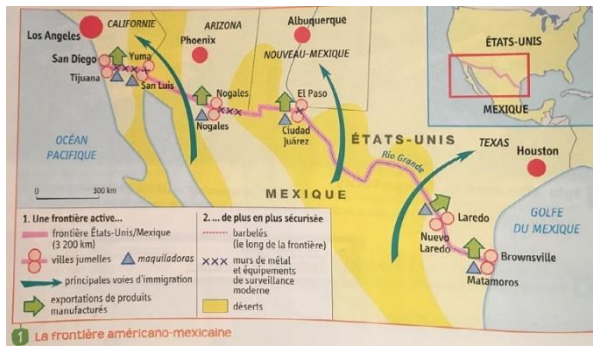
2 – Une ligne fluctuante

De 1914 à 1991, le contexte international entraîne un bouleversement des frontières. La Première GM fait disparaître des empires multinationaux (Autriche Hongrie, Empire ottoman...) et crée de nouveaux Etats, la seconde GM modifie frontières des vaincus qui perdent des territoires tandis que d'autres en gagnent. Quant à la guerre froide, elle crée des frontières idéologiques et sépare des Etats : Allemagne, Corée... Depuis 1991 et la fin de l'URSS, 28 000 km de frontières sont apparus, soit plus de 10% des frontières actuelles, surtout en Europe (en 1989 il y avait 34 Etats en Europe et aujourd'hui 49), avec l'éclatement des Etats multinationaux : URSS en 15 Etats, Yougoslavie en 7, Tchécoslovaquie en 2...

3 - Frontière ouverte/ frontière fermée

La frontière **fermée** délimite un territoire et sépare les populations. On assiste à une multiplication de tous types de barrières dans le monde, permettant de visualiser concrètement ces frontières. On dénombrait 19 murs à la fin de la Guerre Froide, 12 y ont survécu et 25 autres ont été construits depuis 2001.

Mais elle est également une **zone privilégiée d'échanges et de contact**. Aujourd'hui, sous l'effet conjugué de la mondialisation et des technologies, les frontières se transforment aussi en profondeur à la fois dans leurs formes et leurs fonctions. Des territoires transfrontaliers (des « dyades ») deviennent des **interfaces**. En Europe, l'ouverture des frontières au sein de l'espace Schengen contraste cependant avec la recrudescence de murs et de fermeture des frontières dans le monde.



Les frontières reconfigurent les territoires qui l'entourent. Les flux se développent en profitant des différentiels créés par la frontière. La part des acteurs privés est essentielle dans les mécanismes de coopération. Un exemple connu est le programme des **maquiladoras** né en 1965, instaurant des franchises aux passages à la frontière entre le Mexique et les États-Unis. La politique peut aussi accompagner la coopération transfrontalière. Elle est ainsi davantage institutionnalisée en Europe

(programme Interreg).

4 – Un enjeu majeur

Il est devenu plus rare de se battre pour une frontière, mais il existe encore des « frontières chaudes » : conflit de **position** (pour un tracé), conflit **territorial** (revendication d'un territoire) ou conflit **fonctionnel** (pour une ressource). Les frontières font surtout l'actualité par leurs dimensions nouvelles, au-dessus (espace aérien) et au-dessous de la surface de la Terre. 70% de la planète est couverte par les mers et océans. Ce territoire immense est dorénavant ouvert à la fabrication de frontières, ce qui bouleverse la donne géopolitique. La **Convention de Montego Bay** de 1982 sur les espaces maritimes, pose les bases de ce partage. De petites terres microscopiques, la plupart du temps inhabitées, font maintenant l'objet de rivalités aiguës.

La frontière est enfin individualisée. Selon le type de passeport que l'on possède, on peut avoir accès de 28 à 173 pays. La violence de la frontière s'exerce sur les individus les plus vulnérables. En 2021, le nombre de morts est de 650 entre le Mexique et les États-Unis et de 3000 sur les frontières européennes, majoritairement par noyade. Des migrants vivent dans des conditions déplorables dans des « jungles » en bordure de l'Europe.

I - Les frontières dans l'Histoire

A – Une frontière qui protège : le limes romain aux I^{er} et II^e siècles

1 – Un réseau de routes et de forts

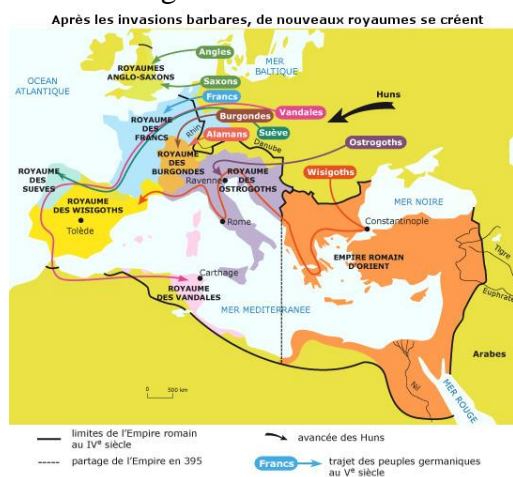
Le limes est une barrière composée d'un système de fortifications, établi sur plus de 5 000 km de frontières, afin de défendre l'intérieur de l'Empire romain. Ce réseau de routes et de forts, est parfois formé d'un mur de pierre ou d'une palissade en bois, renforcés de tours de garde (le mur d'Hadrien, par exemple, de 4,5 mètres de hauteur, s'étend sur 118 km au Nord de l'Angleterre).

Pour le limes de Germanie la séparation est majoritairement naturelle de type fluvial (le Rhin, le Danube). Pour d'autres limes ce sont des montagnes (la chaîne des Carpates, ou l'Atlas) ou des déserts (frontière sud de l'Égypte, province d'Arabie ou de Syrie).

Le limes Germanique défend les provinces de Germanie supérieure et de Rhétie, en avant des Champs Décumates. Ces derniers ont été conquis et fortifiés progressivement pour effacer un saillant dangereux entre la Gaule et les provinces danubiennes et pour permettre des communications terrestres faciles entre l'Orient et l'Occident.

Des cohortes de 500 légionnaires et cavaliers y sont stationnées pour empêcher les pillages des Germains.

Une nouvelle population, d'origine gauloise, est installée dans des sortes de colonies agricoles et militaires. Les Champs Décumates sont abandonnés à la fin du III^e siècle, sans doute par manque d'effectifs. Le limes rhénan protège l'empire pendant trois siècles, jusqu'au 31 décembre 406 lorsque le Rhin, complètement gelé, permet aux Vandales, Suèves et Alains de le franchir et d'envahir la Gaule.



2 - Des zones de peuplement et d'échanges

Le long du limes, le peuplement est d'abord d'origine militaire. Cette présence, doublée d'un réseau routier, favorise le développement des activités économiques et des villes, avec des places ou

forums, des basiliques, des thermes, des temples, etc. Cologne et Mayence, le long du Rhin, ou Volubilis, en Maurétanie (Maroc actuel), deviennent des cités importantes.

Loin de constituer une barrière, le limes est une zone privilégiée de contact entre populations très diverses : Romains, légionnaires issus de tout l'Empire, marchands, peuples conquis et « barbares » de l'autre côté de la frontière, avec lesquels les relations sont généralement pacifiques. Ces contacts contribuent à la diffusion du modèle romain aux limites de l'Empire. La zone de grande prospérité est aussi une zone de forte romanisation.

Conclusion

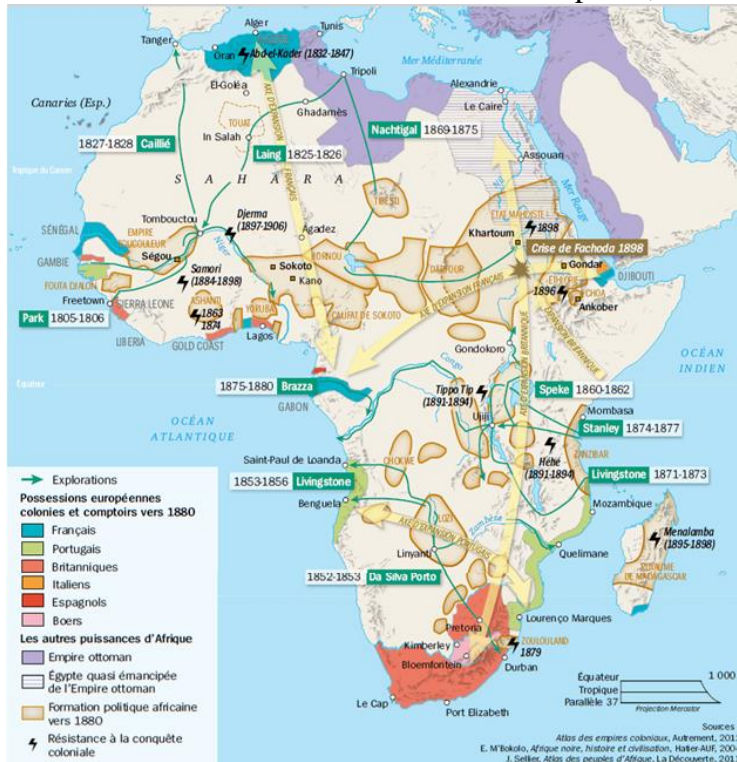
Le limes rhénan s'établit progressivement dans le courant des deux premiers siècles de notre ère. Cette frontière fait preuve d'une réelle efficacité pendant un temps mais exige un investissement lourd difficilement supportable. C'est une frontière mouvante, résultat de plusieurs vagues de constructions de fortifications par les différents empereurs, qui vont tout à tour consolider, reprendre et étendre les lignes établies par leurs prédécesseurs. Les objectifs sont multiples : frontière symbolique marquant la séparation entre le monde romain et le monde barbare, protection contre les incursions des peuples barbares, zone d'échange privilégiée.

B – Des frontières pour partager un territoire : la colonisation en Afrique au XIX^e siècle

1 - La colonisation du continent africain

a) Un continent convoité

L'intérieur du continent africain comprend, au XIX^e siècle de nombreux systèmes politiques



structurés sous forme de royaumes (Madagascar), d'empires (Ethiopie) et des sociétés sans Etat avec des populations qui vivent dans des villages ou petites villes, administrés par des conseils ou des « sages » (l'homme le plus âgé généralement). Dans le Sahara on trouve des populations nomades comme les Touaregs.

Les Européens ne disposent que de quelques possessions littorales mais ils veulent alors s'étendre à l'intérieur du continent et faire la jonction entre leurs possessions. Les Portugais d'Ouest en Est de l'Angola au Mozambique, les Anglais du Nord au Sud, du Caire au Cap, les Français de Dakar à Djibouti. D'autres acteurs commencent à s'intéresser au continent africain : l'Allemagne qui n'a pas de possession en Afrique, ou le roi Leopold II de

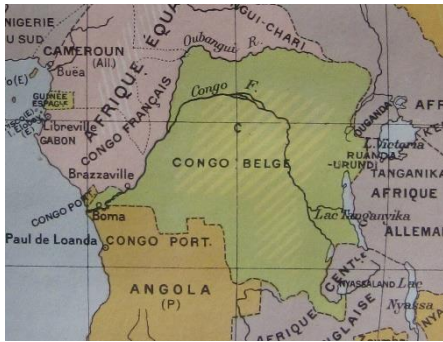
Belgique (qui engage sa fortune personnelle). Le bassin du Congo l'intéresse particulièrement, tout comme les Français, les Anglais et les Portugais.

b) Les objectifs de la conférence de Berlin (1885)

Pour limiter les tensions, Bismarck propose une conférence à Berlin, afin de fixer les règles et mettre tout le monde d'accord. 14 pays sont invités (France, Angleterre, Portugal, Espagne, Allemagne, Belgique, Etats-Unis, Russie, Italie etc...) mais aucun Etat africain.

Les objectifs de façade sont, selon le président du Conseil (1^{er} ministre) français Jules Ferry, de civiliser les populations africaines, faire du commerce, apporter la liberté de naviguer dans le bassin du Congo et du Niger, développer ce continent et même abolir l'esclavage encore pratiqué par exemple au royaume de Zanzibar.

En réalité, il s'agit de fixer les règles de la « course au clocher » : on établit que chaque nation européenne peut étendre ses possessions côtières vers l'arrière-pays jusqu'à rencontrer une zone occupée par une autre nation. Chaque pays se lance alors dans l'exploration intérieure pour y créer des postes démontrant son occupation effective.



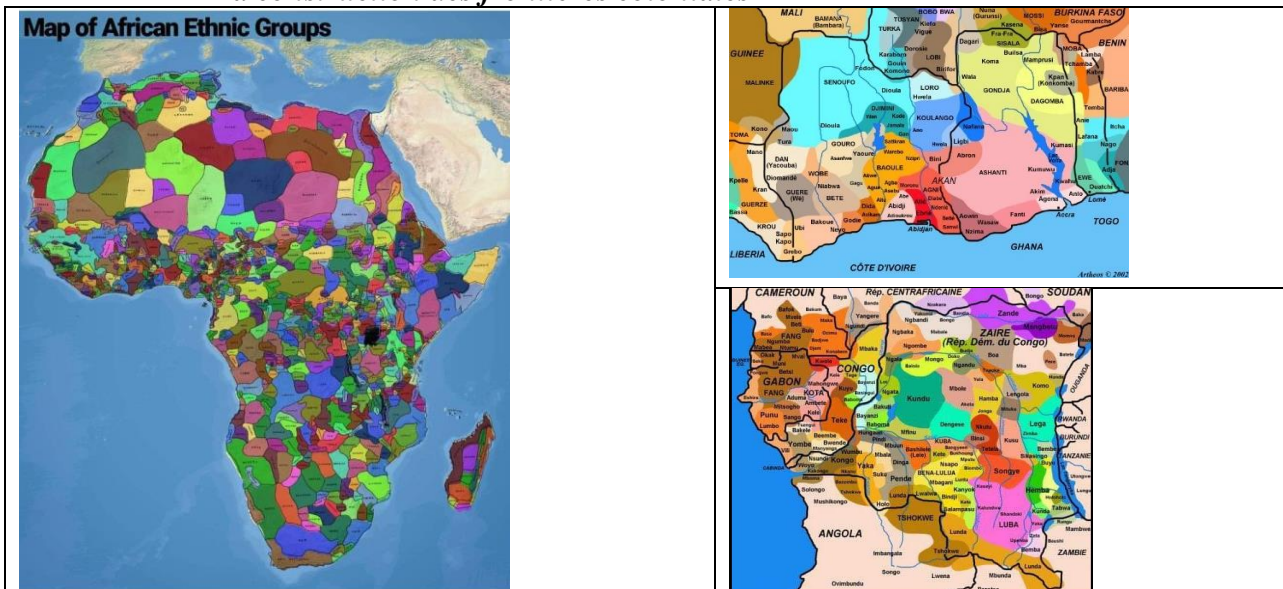
La conférence de Berlin a fixé les règles du jeu mais n'a donc pas partagé l'Afrique, à une exception, le bassin du fleuve Congo au cœur du continent, convoité par beaucoup de pays (France, Angleterre, Portugal) ayant déjà des possessions dans la région. On crée un Etat tampon « neutre » accordé en bien personnel au roi des Belges Léopold II.

Les frontières de l'Afrique sont fixées après la conférence par des accords bilatéraux, au prix, parfois, d'affrontements. Le projet français de relier les possessions d'Afrique occidentale à la mer Rouge se heurte aux vues des

Britanniques, qui privilégient un axe nord-sud et veulent instaurer une continuité territoriale du Caire au Cap (en 1898, la France doit céder à Fachoda). Au Maroc, après les crises franco-allemandes de 1904 à Tanger où l'empereur d'Allemagne s'est opposé à la mainmise de la France sur le territoire, et d'Agadir (envoi d'une canonnière allemande) en 1911, l'Allemagne renonce à ses ambitions et obtient de la France des territoires dans les régions du Cameroun et du Congo.

En une vingtaine d'années, la quasi-totalité de l'Afrique passe sous domination européenne, France et Grande Bretagne en tête. Le processus s'achève avec la colonisation de la Libye par l'Italie (1911) et l'établissement par la France d'un protectorat sur le Maroc (1912). Seuls le Libéria et l'Ethiopie restent indépendants.

2 - La construction des frontières coloniales



Les frontières sont dessinées sur des cartes imprécises sans que les terres aient été entièrement reconnues au préalable. Cela explique pourquoi les tracés reposent surtout sur des éléments naturels (cours d'eau, lignes de crête, accidents du relief), ou qu'il suive des lignes géométriques dans les régions désertiques.

L'appropriation progressive du territoire par les Européens se heurte aux résistances des peuples et des structures politiques précoloniales. En Algérie ou en Afrique de l'Ouest, la pénétration française s'accompagne de violentes opérations militaires, dites de « pacification ».

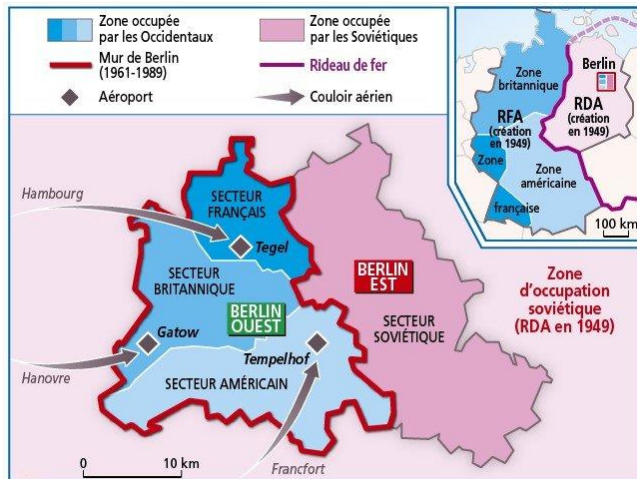
En Afrique du Sud, les enjeux économiques sont essentiels (mines d'or et de diamants). Au terme de guerres longues et meurtrières face aux Boers, colons d'origine néerlandaise, au royaume zoulou et aux populations xhosas, les Britanniques parviennent prendre l'ensemble du pays sous leur contrôle.

Conclusion

La conférence de Berlin de 1885 fixe les règles de la colonisation africaine entre les puissances européennes, mais elle ne peut empêcher certaines crises (Fachoda). Le tracé arbitraire des frontières au nom des intérêts européens a des conséquences après la décolonisation, en dépit de la **résolution du Caire** de 1964, signée par les 32 Etats (55 aujourd'hui) de l'**Organisation de l'unité africaine** (OUA) imposant de « respecter les frontières existant au moment où les Etats ont accédé à l'indépendance ».

C – Les frontières pour séparer

1 - Le cas de l'Allemagne et de Berlin



La division et l'occupation quadripartite de l'Allemagne et de Berlin de 1945 à 1990

Les Etats Unis et l'URSS vainqueurs en 1945 de la Seconde Guerre mondiale, aux idéologies opposées (le communisme pour l'URSS, la démocratie libérale et l'économie capitaliste pour les Etats-Unis) cherchent à étendre leur influence et à défendre leurs intérêts. Il en résulte un ordre bipolaire : au camp occidental (Etats-Unis et leurs alliés) s'oppose un « bloc » communiste dirigé par l'URSS. Dans ce climat, l'Allemagne est un symbole et un enjeu entre les deux grands.

Après la guerre, l'Allemagne est occupée par les Soviétiques à l'est, par les Américains, les Britanniques et les Français à l'ouest. En 1949, les trois secteurs occidentaux donnent naissance

à la RFA et la partie soviétique à la RDA, jusqu'à la réunification, le 3 octobre 1990, une frontière intérieure, créée artificiellement, sépare les familles et fracture une nation.

Au cœur de la RDA, Berlin est également divisée en quatre secteurs. En dix ans, 2,6 millions d'Allemands de l'Est passent par les secteurs occidentaux de la ville pour fuir la RDA. En août 1961, l'URSS ordonne l'édification d'un mur afin de stopper l'hémorragie. Celui-ci ne disparaît qu'en novembre 1989, un an avant la réunification de l'Allemagne.

2 - Le cas de la Corée

a) Une frontière arbitraire

Fixée arbitrairement par les Etats-Unis et l'URSS en 1945 sur le 38° parallèle nord, la frontière intercoréenne sépare la péninsule en deux Etats antagonistes : la Corée du Nord, pro-soviétique et la Corée du Sud, alliée des Etats-Unis. La guerre de Corée (1950-1953), qui oppose le Nord au Sud, devient le théâtre de la lutte d'influence entre les Etats-Unis, d'un côté, et l'URSS et son allié chinois, de l'autre, afin de conquérir l'ensemble de la péninsule.

En 1953, au moment où l'armistice est signé, la partition de la péninsule se matérialise par un mur de 250 kilomètres, constitué de barbelés et de postes d'observation, qui porte paradoxalement le nom de zone démilitarisée (DMZ).

b) Un enjeu ancien entre les puissances



L'existence d'une Corée forcément unifiée ne va pas de soi : elle a été par le passé divisée en deux voire trois royaumes, déjà marqués par des influences étrangères, comme la Chine et le Japon, qui ont soutenu tel ou tel autre de ces royaumes dans leur volonté d'expansion.

Unifiée à partir du XIVe siècle, elle est alors largement vassalisée par la Chine. Cette dernière, affaiblie au début du XXe siècle par des conflits internes, ne peut y maintenir son influence et doit laisser le Japon l'annexer en 1910.

L'irruption de la Russie, qui s'installe à Vladivostok reliée à Moscou par le Transsibérien fin XIXe, et l'arrivée écrasante de la puissance américaine dans la région rebattent les cartes.

Par ailleurs, la partition entre les deux Corée résulte également de la « guerre civile ». A la fin de la guerre, de nombreuses factions politiques issues des mouvements d'indépendance contre l'occupation japonaise s'opposent (nationalistes, conservateurs, communistes, eux même divisés selon le modèle influent, russe ou chinois). Le tout sur fond de crise sociale : de nombreux paysans déportés en Mandchourie par les Japonais rentrent dans leur campagne pour constater que leurs terres ont été confisquées par de grands propriétaires. La péninsule est également marquée par des disparités économiques et sociales entre un nord industriel et un sud plutôt rural.

c) *Une division qui arrange*

En dépit de la fin de la guerre froide depuis 30 ans, cette frontière n'est finalement que très peu remise en question. Dans l'ordre multipolaire qui lui a succédé, les puissances mondiales, émergentes ou régionales n'ont aucun intérêt à voir la péninsule réunifiée : la Chine et le Japon ne souhaitent pas voir une nouvelle puissance régionale se former. La Chine pour des raisons idéologiques mais surtout parce qu'en cas de réunification elle exposerait sa propre frontière à la présence de l'armée américaine. D'autre part, en cas d'ouverture de la frontière, les deux Etats pourraient voir arriver sur leur territoire des flux importants de réfugiés. Pour la Corée du sud, soutenue par les Etats-Unis, la paix et la stabilité priment sur une réunification, dont elle aurait à supporter le coût énorme. Quant à la Corée du Nord, elle se préoccupe surtout de la survie de son régime politique.

Conclusion

Les frontières délimitent des territoires, en général des Etats souverains. Elles définissent le périmètre sur lequel s'exerce l'autorité d'un Etat. Elles servent aussi à contrôler les mouvements de population et les flux de marchandises. Elles ont une fonction militaire et visent à se protéger d'une agression extérieure.

Le tracé des frontières répond à des critères très divers : historiques, économiques, ethniques, culturels. Même s'il repose sur des supports naturels (lignes de crête, fleuves et rivières, etc.), il reste artificiel et résulte d'un rapport de forces résolu de façon négociée ou conflictuelle.

Les frontières se trouvent aussi dans les aéroports, dans les gares ou sur les mers et les océans.

Malgré la mondialisation et la multiplication des échanges, les frontières sont de plus en plus nombreuses. Elles ne sont pas figées : les frontières des empires sont mouvantes et varient au gré des conquêtes ; celles des Etats-nations tentent de répondre aux aspirations des peuples.

II – Les frontières en débat depuis 1990

A – Les conséquences de l'effondrement du bloc de l'Est

1 - La frontière germano-polonaise

- a) *La disparition de la Pologne*
- b) *Des frontières issues des guerres*
- c) *Une reconnaissance tardive*

2 - Des frontières contestées

- a) *La Tchécoslovaquie et le Caucase*
- b) *L'éclatement de la Yougoslavie*

B – Entre apaisements et tensions

C – Les frontières maritimes

1 – La Convention de Montego Bay (1982)

2 – Des litiges nombreux

Conclusion

D – Le cas des frontières européennes

1 - Des frontières externes peu conflictuelles

2 – L'effacement partiel des frontières internes

- a) *Un niveau d'intégration inégalé*
- b) *Les espaces transfrontaliers intra-européens*

3 – Les conséquences de la crise migratoire de 2015

- a) *Les réactions de l'UE*
- b) *Le renforcement des contrôles périphériques*
- c) *Une extension des barrières physiques*
- d) *Une refrontiérisation de l'espace Schengen*

4 - Les frontières d'un Etat adhérent : la Hongrie

Résumé

AELE (Association européenne de libre-échange) : association de quatre pays européens (Islande, Liechtenstein, Norvège, Suisse) ne faisant pas partie de l'UE mais ayant signé des accords de libre-échange avec elle.

Balkanisation : processus de fragmentation d'un Etat en territoires plus petits.

Détroits internationaux : bras de mer étroits où la libre circulation maritime commerciale et navale est garantie par un régime juridique spécial (détroit du Bosphore, de Malacca...).

Droit de la mer : branche du droit international qui règle les rapports entre Etats concernant l'utilisation de la mer et l'exercice de leurs pouvoirs sur les espaces maritimes. Il diffère du droit maritime, défini comme l'ensemble des règles juridiques relatives aux intérêts privés engagés en mer.

Dyade : frontière commune à deux Etats contigus.

Espace Schengen : zone de libre circulation des personnes entre 26 pays européens signataires de l'accord de Schengen (1985), dont quatre ne font pas partie de l'UE (Liechtenstein, Suisse, Norvège et Islande). Quatre Etats de l'UE n'en sont pas signataires (Bulgarie, Chypre, Croatie, Irlande et Roumanie).

Frontex : agence de l'UE chargée de la surveillance de ses frontières extérieures.

Frontière barriérisée : frontière équipée d'un ensemble de dispositifs matériels et techniques visant à limiter son franchissement.

GECT : Groupement européen de coopération territoriale : organisation transfrontalière visant à surmonter les obstacles liés aux différences de législation.

Halieutique : qui concerne la pêche.

Hotspot : dispositif de filtrage et d'identification des migrants à leur arrivée dans l'espace Schengen.

Intégration : processus de rapprochement entre deux ou plusieurs entités territoriales.

Interreg : programme européen de soutien aux projets de coopération transfrontalière dans différents domaines.

Irrédentisme : nationalisme réclamant l'annexion des territoires où vivent des nationaux.

Libre circulation : principe politique autorisant les individus à traverser librement une frontière.

Maritimisation : dépendance croissante de nos sociétés envers les mers et les océans dans différents domaines (transports, communication, ressources alimentaires, énergétiques, minérales].

Mer territoriale : zone de mer ne dépassant pas 12 milles marins (22,2 km) dans le voisinage immédiat du littoral et sur laquelle s'exerce la souveraineté de l'Etat côtier.

Mille marin : unité de mesure utilisée en navigation maritime, égale à 1 852 m.

Nettoyage ethnique : opération visant à homogénéiser le peuplement d'un territoire en le vidant par la force d'une partie de sa population au bénéfice d'une autre, au nom de critères ethniques.

Offshore : terme anglais qui désigne une activité se déroulant en pleine mer.

Refrontiérisation : processus de renforcement d'une frontière après une période d'atténuation de son caractère filtrant.

Région ultrapériphérique (RUP) : territoire bénéficiant d'aides spécifiques de l'Union européenne en raison de son éloignement et de fortes contraintes (risques naturels, enclavement, dépendance économique).

Souveraineté maritime : autorité suprême d'un Etat sur ses espaces maritimes nationaux.

Territorialisation des mers : appropriation des espaces maritimes par les Etats.

Travailleur frontalier : actif dont le lieu de résidence et le lieu de travail sont situés dans deux Etats contigus différents.

ZEE (zone économique exclusive) : espace de 200 milles marins depuis le littoral, accordant à l'Etat côtier la souveraineté sur les ressources qui s'y trouvent.

II – Les frontières en débat depuis 1990

A – Les conséquences de l'effondrement du bloc de l'Est

1 - La frontière germano-polonaise

Le tracé de la frontière germano-polonaise est en débat de 1939 à 1990. Son processus de fixation a été long et difficile, non seulement pour les deux parties directement concernées (Allemagne et Pologne), mais aussi par la communauté internationale.

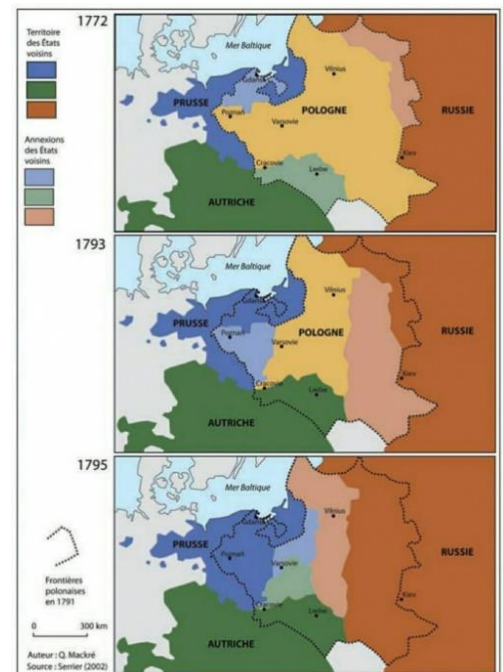
a) La disparition de la Pologne

Puissance régionale, au XV^e et XVI^e siècle, la Pologne s'engage au siècle suivant dans de nombreux conflits militaires qui lui font perdre une grande partie de sa superficie, notamment au profit de l'Empire russe. À la fin du XVIII^e siècle, le pays est partagé entre la Prusse, l'Autriche et la Russie. Le grand-duché de Varsovie créé en 1807 par Napoléon sur des territoires cédés par la Prusse et l'Autriche est démembré dès le Congrès de Vienne de 1815 et disparaît avec la prise de Varsovie par les Russes en 1831.

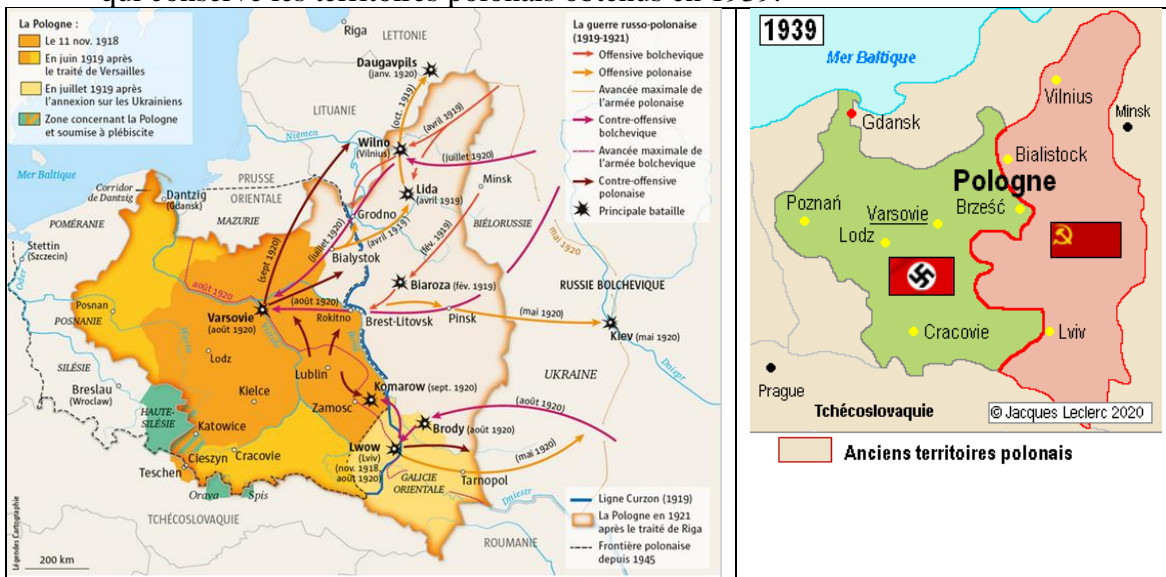
b) Des frontières issues des guerres

Avec la défaite des puissances centrales en novembre 1918, alors que la Russie est en pleine guerre civile, la Pologne est reconstituée et proclamée république indépendante. Le **traité de Versailles** de juin 1919 lui accorde en outre une bande de territoire étroite (le «couloir de Dantzig», aujourd'hui Gdańsk), qui s'étend le long de la Vistule jusqu'à la Baltique et lui ouvre l'accès à la mer. En 1920, elle récupère des territoires à l'Est après sa victoire dans la guerre russo-polonaise. Mais en 1939, suivant sa théorie de l'espace vital, Hitler décide d'intégrer le territoire polonais dans le Reich allemand. **Le 23 août 1939**, un traité de non-agression est signé entre l'Allemagne nazie et l'URSS, comportant une clause secrète sur le partage de la Pologne entre les deux puissances. **Le 1er septembre 1939**, l'Allemagne envahit la Pologne, récupère Dantzig et annexe la partie occidentale. L'armée rouge fait de même et occupe une grande partie Est de la Pologne..

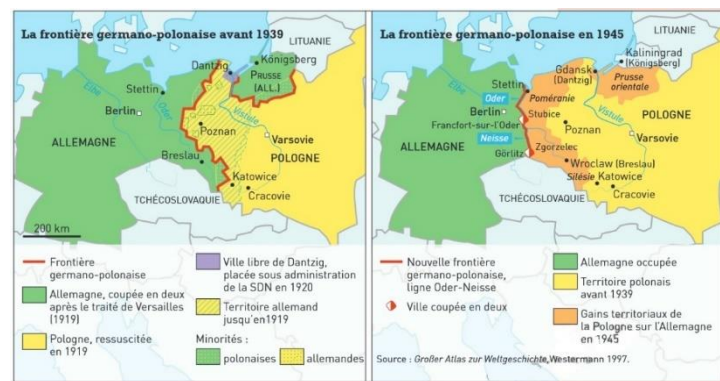
En juin 1941, par l'opération Barbarossa, les Allemands attaquent l'URSS et rompent ainsi le traité d'alliance germano-soviétique. Staline se rapproche des alliés et ouvre des négociations pour se voir reconnaître les territoires occupés en 1939. Lors de la conférence de **Téhéran en 1943**, les USA et le Royaume-Uni acceptent les revendications de l'URSS. En contrepartie, ils proposent



un déplacement de la frontière polonaise vers l'ouest au détriment de l'Allemagne. La **conférence de Postdam (1945)**, déplace de 200 km vers l'ouest la frontière de 1939 entre la Pologne occidentale et l'Allemagne, le long de la ligne Oder-Neisse (nom de 2 fleuves). L'Allemagne perd au total près d'un quart de son territoire et la Pologne se déplace vers l'Ouest, au profit de l'URSS qui conserve les territoires polonais obtenus en 1939.



A cela s'ajoute le déplacement forcé des populations : 2,1 millions de Polonais sont déplacés, près de 12 millions d'Allemands quittent la Pologne et la Tchécoslovaquie. Les Allemands contestent la frontière et réclament le retour de ces territoires à l'Allemagne, créant un contexte de tensions entre RFA et Pologne. Les Polonais de leur côté vont rapidement « poloniser » le territoire, c'est-à-dire peupler les territoires de Polonais et faire disparaître les traces allemandes comme les noms des villes et des villages (Dantzig devient Gdansk par ex).



c) Une reconnaissance tardive

La frontière germano-polonaise devient vite un des enjeux de la Guerre froide dans la

mesure où l'Allemagne vaincue est divisée en 4 zones occupées par les Etats-Unis, la France, le Royaume-Uni devenant la **République Fédérale d'Allemagne** en 1949, et l'URSS (la future **République Démocratique d'Allemagne**). Si, en 1950, lors du **traité de Görlitz**, la RDA sous la pression soviétique reconnaît la ligne Oder-Neisse comme frontière, le Bundestag de RFA déclare que le territoire à l'est de cette ligne est « toujours une partie de l'Allemagne ». Selon la thèse des juristes ouest-allemands, la RFA est l'héritière administrative du IIIe Reich, et l'Allemagne n'ayant pas signé de traité de paix, les frontières de 1937 sont seules valables et intangibles. Symboliquement, les cartes de manuels ou d'atlas ouest-allemands indiqueront encore longtemps le tracé, en pointillés, de



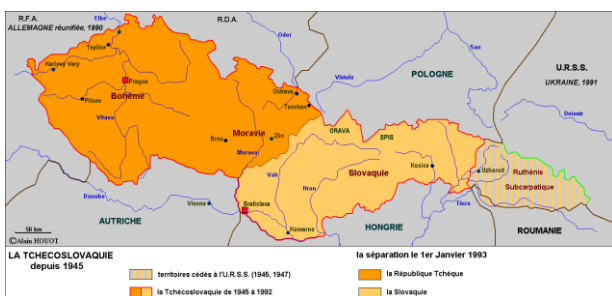
l'ancienne frontière de 1937 à l'intérieur du territoire polonais ; quant aux « territoires recouverts » polonais, ils sont considérés comme des « régions provisoirement sous administration polonaise »

Dans le cadre de l'**Ostpolitik** (politique de détente entre la RFA, l'URSS et l'Europe de l'Est et de rapprochement entre les deux Allemagnes), Willy Brandt, le chancelier de la RFA en 1969 reconnaît par le **traité de Varsovie** avec la Pologne, la ligne Oder-Neisse comme frontière avec la RDA et renonce à la souveraineté allemande sur ces territoires (7 décembre 1970). Après la chute du mur de Berlin la nuit du 9 au 10 novembre 1989, les négociations pour la réunification allemande intègrent la question des frontières.

Dès le 21 juin 1990, Helmut Kohl annonce la reconnaissance en droit international de la frontière Oder-Neisse entre l'Allemagne et la Pologne. Le 12 septembre 1990, le **traité de Moscou** surnommé « 4+2 » (car signé par les 4 puissances vainqueurs de la 2e Guerre mondiale, plus la RFA et la RDA) proclame la réunification de l'Allemagne et déclare « définitive » ses frontières.

2 – Des frontières contestées

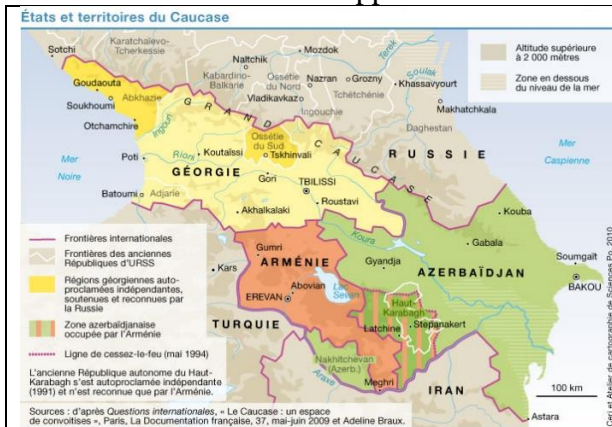
a) La Tchécoslovaquie et le Caucase



La dissolution de l'URSS en décembre 1991 bouleverse les frontières européennes. Les 15 républiques qui la constituaient (dont 10 en Europe) deviennent autant d'Etats indépendants. En 1992, la Tchécoslovaquie se scinde en deux : la République tchèque et la Slovaquie (la Ruthénie subcarpatique, peuplée d'Ukrainiens appartient à l'Ukraine depuis 1945).

Outre l'ex-Yougoslavie, le Caucase est la région où ces frontières sont le plus contestées. En Géorgie, deux Républiques font sécession, l'Ossétie du Sud et l'Abkhazie. Elles sont soutenues par la Russie, qui intervient militairement en 2008 contre la Géorgie. Un autre conflit oppose l'Arménie à l'Azerbaïdjan à propos du Haut-Karabagh.

À la frontière séparant l'Ukraine de la Moldavie, la Transnistrie a proclamé son indépendance dès 1991. Ces « Etats », bien que non reconnus par la communauté internationale bénéficient de l'appui de la Russie.



b) L'éclatement de la Yougoslavie



L'effondrement du communisme accélère la désagrégation de la fédération yougoslave. La guerre est particulièrement violente en Bosnie, où les populations serbes, croates et bosniaques sont entremêlées. L'intervention militaire de l'OTAN, en 1995, permet de faire reculer les Serbes qui se livrent à des nettoyages ethniques. En décembre, ceux-ci acceptent de signer les accords de Dayton : la Bosnie devient une confédération de deux Etats, serbe et croato-bosniaque. Une coexistence difficile s'engage.

Une nouvelle guerre, en 1999, a pour cadre le Kosovo, région du sud de la Serbie peuplée

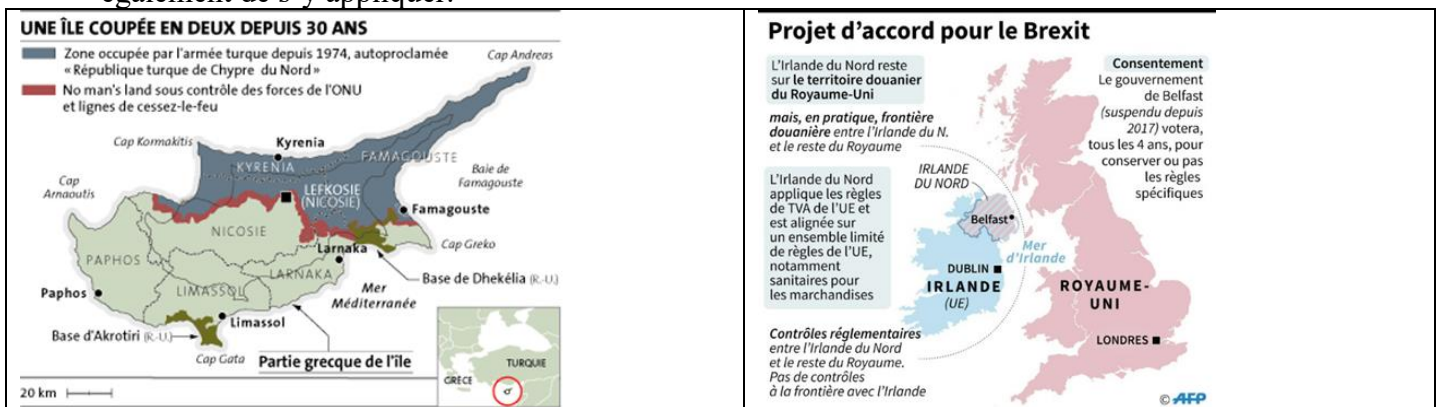
majoritairement d'Albanais. Là encore, l'intervention de l'OTAN impose à la Serbie le déploiement d'une mission de l'ONU chargée d'administrer la région. En 2008, le Kosovo proclame unilatéralement son indépendance. La décision divise la communauté internationale. Elle est reconnue par la grande majorité des pays de l'Union européenne, mais ni par la Russie, ni, bien sûr par la Serbie. Le gouvernement kosovar ne contrôle d'ailleurs pas le Nord de la région, où les Serbes sont majoritaires.

B – Entre apaisements et tensions

1 - Des conflits anciens en voie d'apaisement

À **Chypre**, un rapprochement s'opère entre les deux communautés. Malgré le refus du plan de paix de l'ONU de 2004, plusieurs points de passage s'ouvrent au cœur de la « ligne verte ».

En **Irlande du Nord**, l'accord de Belfast, signé en 1998, instaure une paix fragile, que le Brexit peut remettre en cause. Pour éviter une nouvelle division entre les deux Irlande, l'Irlande du Nord bénéficie encore du marché unique et de l'union douanière, dont elle doit suivre les règles bien qu'elle ne soit plus membre de l'Union européenne. Ainsi, les marchandises produites en Irlande du Nord peuvent continuer d'entrer dans l'UE avec un minimum de contrôles douaniers. Les produits exportés vers l'Irlande du Nord depuis le reste du Royaume-Uni ou des pays tiers - et ayant vocation à être vendus sur le marché européen - sont quant à eux contrôlés aux points d'entrée du territoire (essentiellement les ports en mer d'Irlande, ainsi que les aéroports), et non pas à la frontière entre Irlande du Nord et République d'Irlande. La loi européenne sur la TVA continue également de s'y appliquer.



2 - Des tensions nouvelles

La Russie, qui cherche à regagner l'influence qu'elle avait au temps de URSS, entre en 2014 en conflit ouvert avec l'Ukraine. Elle soutient les séparatistes ukrainiens de l'est du pays et annexe la Crimée, s'appuyant sur la population russophone de la région. Cette annexion, non reconnue en droit, se traduit par le rattachement de fait de la Crimée à la Russie. (cf cours précédents) Plus à l'ouest, aux frontières de l'espace Schengen, plusieurs pays élèvent des barrières et des murs pour freiner les flux migratoires en provenance d'Afrique et du Moyen-Orient. C'est notamment le cas de la Hongrie et de l'Espagne.

C – Les frontières maritimes

Mers et océans : 97 % de l'eau de la Terre **361 millions de km²** (71 % de la surface du globe) **152 Etats** ont un accès à la mer (78 % des Etats dans le monde)

1 – La Convention de Montego Bay (1982)

Pendant longtemps, la mer n'a appartenu à personne. Le droit de la mer reposait sur le principe de la libre navigation et de la libre exploitation. Au cours du XX^e siècle, les Etats ont cherché à mettre la main sur de nouvelles ressources (pêche, pétrole, gisements miniers) et d'étendre leur souveraineté au-delà de leurs frontières terrestres. La territorialisation des mers s'est donc imposée. Ainsi, en 1982, la **Convention des Nations unies sur le droit de la mer** est signée à **Montego Bay**, en Jamaïque. Entrée en vigueur en 1994, elle est reconnue aujourd'hui par 166 Etats, mais les Etats-Unis, première puissance maritime mondiale, ne l'ont toujours pas ratifiée.

Un zonage de l'espace maritime à partir de la côte est établi. On y distingue d'abord les eaux territoriales (12 milles marins) dans lesquelles chaque Etat exerce sa totale souveraineté. Au-delà, la zone contiguë permet de se protéger d'éventuelles incursions en contrôlant les passages. Enfin, la zone économique exclusive (ZEE) qui s'étend sur 370 km (200 milles marins) accorde aux Etats

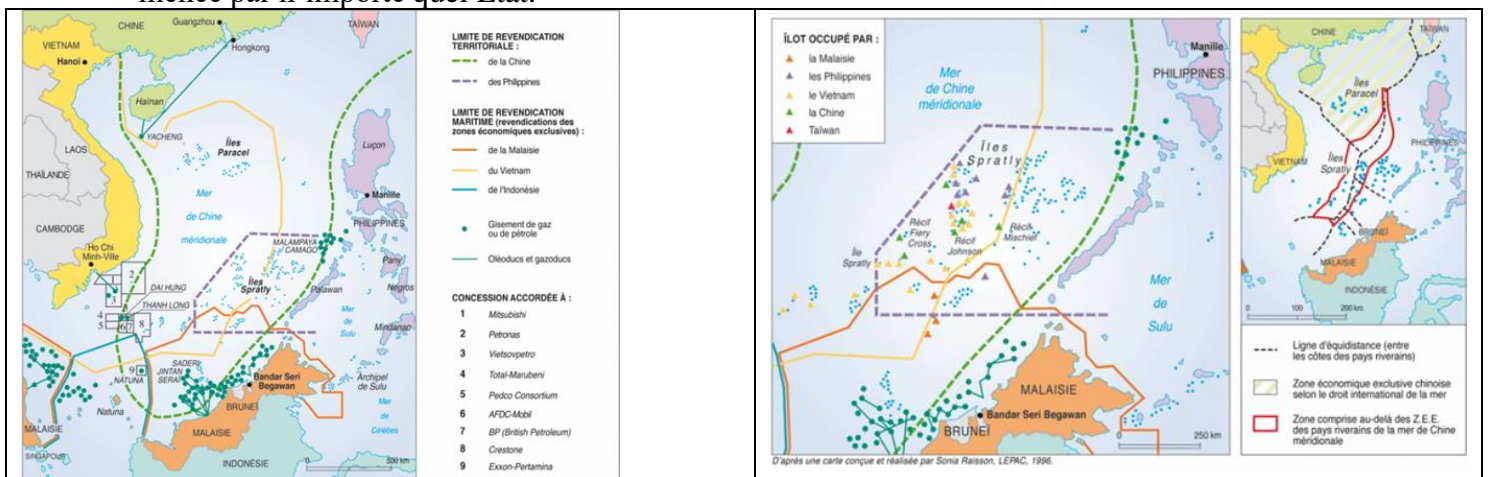
l'exclusivité des droits souverains sur les ressources présentes. Ce découpage renforce la double volonté Etatique de contrôler les mers et d'affirmer la liberté de circulation.

2 – Des litiges nombreux

Depuis la convention de Montego Bay, on estime que 35% du domaine maritime mondial représentant 90% des ressources halieutiques, a été approprié par les Etats. Certains Etats disposent de vastes ZEE comme les Etats-Unis ou la France (10,2 millions de km²). Néanmoins, l'application du droit de la mer n'est pas aisée. La multiplicité des litiges et des revendications témoigne de la difficulté d'établir des frontières sur un espace par définition ouvert à tous. Les différends peuvent porter sur la délimitation de la ZEE, surtout lorsqu'il s'agit de mers semi-fermées ou d'archipels (Arctique...). Même si, dans ce cas, le principe d'équidistance est la règle, les appétits de conquête l'emportent comme en témoignent les incidents en mer de Chine du Sud.

Les revendications peuvent aussi porter sur l'extension de la ZEE jusqu'à 350 milles marins. C'est le cas de la France qui s'est lancée avec succès dans un programme d'extension de son domaine maritime. Les Etats peuvent recourir à la Cour internationale de Justice (CIJ) ou au Tribunal international du droit de la mer (TIDM) pour régler ces litiges.

On assiste à une militarisation croissante de ces espaces maritimes. Les Etats cherchent à renforcer leur marine de guerre comme les Etats-Unis (1ère puissance maritime mondiale). De plus, les espaces maritimes sont aussi l'objet de convoitise de la part des pirates notamment dans les espaces stratégiques comme les détroits. La lutte contre la piraterie en haute mer peut alors être menée par n'importe quel Etat.



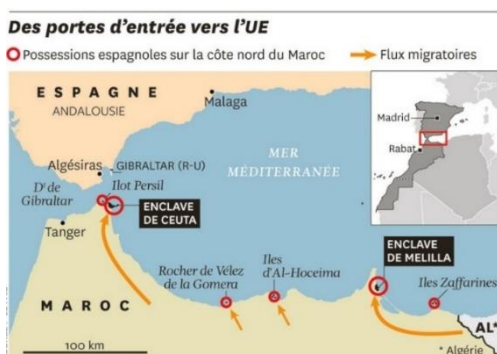
Conclusion

Le droit de la mer du XXI^e siècle se doit d'aller au-delà des découpages Etatiques reconnus ou revendiqués afin de gérer des enjeux qui ignorent les frontières. Ainsi, la protection de l'environnement, l'exploitation raisonnée des ressources, la lutte contre les trafics et la piraterie, la sécurité en mer, la sauvegarde des vies humaines... dépassent les logiques de souveraineté inscrites dans les délimitations frontalières. Aujourd'hui, les Nations unies songent à une gouvernance internationale des océans.

D – Le cas des frontières européennes

1 - Des frontières externes peu conflictuelles

Les contentieux frontaliers dans l'UE restent de faible intensité, et les principaux litiges concernent le tracé des frontières maritimes, en lien avec les facilités de navigation ou l'accès aux ressources. Les contentieux sont plus vifs aux frontières externes de l'UE.



Par exemple, en juillet 2002, six soldats marocains ont débarqué sur l'îlot du Persil, un territoire

rocheux et inhabité, n'ayant aucun statut légal, revendiqué à la fois par le Maroc car situé à 250 m de ses côtes, et par l'Espagne (proximité de Ceuta). Ils sont délogés, par les commandos espagnols qui déploient des moyens disproportionnés en troupes et en matériel.

Les autres tensions concernent la Grèce et la Turquie dans la mer Égée, au sujet du partage de la ZEE, les côtes étant très proches, la France et les Comores au sujet de Mayotte. A la suite du Brexit, les tensions se sont multipliées entre la Grande Bretagne et la France (zones de pêche) et entre l'Ulster et la République d'Irlande.

2 – L'effacement partiel des frontières internes

a) Un niveau d'intégration inégalé

L'Europe est traversée par un grand nombre de frontières. Certaines de ses frontières figurent parmi les plus anciennes au monde, mais la moitié d'entre elles sont postérieures au démantèlement du bloc de l'Est à partir de 1990.

L'UE présente parallèlement un niveau d'intégration sans équivalent. L'instauration du **marché unique** (1993) permet la libre circulation des marchandises, des capitaux et des services.

Les accords de Schengen (1985) favorisent la libre circulation des personnes entre Etats signataires depuis 1995. L'euro, monnaie unique depuis 2002, est adopté progressivement par les nouveaux Etats membres (19 sur 27).

En approfondissant la coopération entre les Etats qui la composent l'Union européenne vise à former une entité politique supranationale capable de s'imposer dans le jeu des puissances.

b) Les espaces transfrontaliers intra-européens

L'ouverture des frontières internes à l'Union européenne a entraîné la formation d'espaces transfrontaliers, caractérisés par des échanges quotidiens.

Les différentiels de prix stimulent les achats transfrontaliers (Finlande/Estonie,

Autriche/Hongrie). Les différences de salaires favorisent les flux de «navetteurs» (Français et Belges vers le Luxembourg, Français et Italiens vers la Suisse) dont le travail et le domicile se trouvent dans deux pays différents.

Initiés par l'UE, les **Groupements européens de coopération territoriale** (GECT), gèrent et financent des infrastructures transfrontalières (hôpital franco-espagnol de Cerdagne).

Les programmes **Interreg** soutiennent quant à eux des projets de coopération transfrontalière menés par les régions dans tous les domaines (industrie, recherche, santé, patrimoine, aménagement...). L'UE remet ainsi largement en cause les divisions politiques actuelles de l'Europe

en Etats-nations. La frontière germano-polonaise aujourd'hui, ou la frontière entre la France et la Belgique, le Luxembourg ou l'Allemagne sont par exemple des zones d'activité importantes.

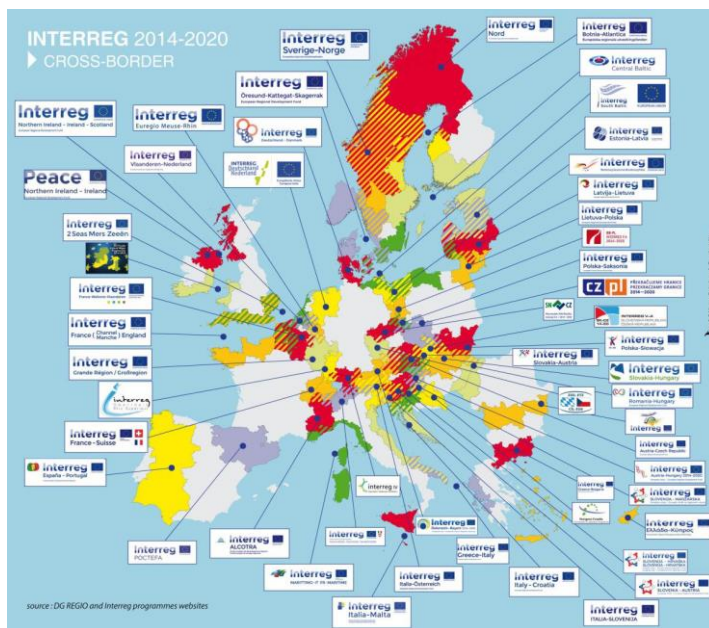
3 – Les conséquences de la crise migratoire de 2015

a) Les réactions de l'UE

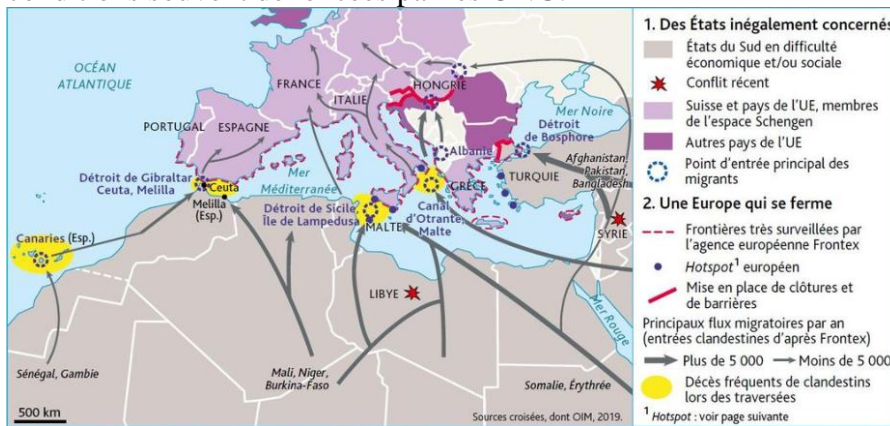
En 2015, devant l'intensification du conflit en Syrie, de plus en plus de réfugiés tentent de rejoindre l'Europe via la Turquie et la Grèce qui sont vite dépassées par la situation.

Le règlement de Dublin de 1990, modifié en 2013, prévoit que l'Etat qui doit gérer la demande d'asile d'un migrant est généralement celui du pays par lequel le demandeur est entré, ce qui explique la pression migratoire sur des pays comme l'Italie, la Grèce, Malte ou l'Espagne.

Dès 2013, le premier **hotspot** (lieu où sont regroupés, identifiés et enregistrés les migrants arrivant en Europe) a été ouvert à Fylakio au nord de la Grèce, vers la frontière turque. Depuis les débuts de la crise migratoire de 2015, ces centres se sont multipliés, en Grèce (Moria sur l'île de



Lesbos, Chios, Samos...), en Italie (Lampedusa)...Le migrants y sont parqués en masse dans des conditions souvent dénoncées par les ONG.



La gestion des flux se diffuse au sein des territoires nationaux sous la forme de lieux de contrôle (aéroports ...) ou d'enfermement (zones d'attente, centres de rétention).

En septembre 2015, la Commission européenne fait voter par les États un système de relocalisation des migrants par quotas dans chaque pays de l'UE en fonction de la situation économique et de la démographie, afin de soulager les pays de la côte sud. Mais certains États, notamment la Hongrie, refusent de mettre en œuvre cette décision qui est vite abandonnée.

La solution finalement adoptée en mars 2016 est celle d'un accord avec la Turquie qui, en échange d'une aide totale de 6 milliards d'euros, accueille les migrants (plus de 4 millions de personnes soit la plus importante population de réfugiés dans le monde), et doit surveiller ses côtes afin d'empêcher la traversée vers l'Europe des demandeurs d'asile. Tout migrant syrien arrivé illégalement de Turquie est dorénavant automatiquement renvoyé dans ce pays.

b) Le renforcement des contrôles périphériques

Les États membres de l'Union européenne et de l'espace Schengen fondent en 2016 l'Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes (**Frontex**). L'Agence aide les États membres confrontés à une forte pression migratoire, en participant, par exemple, à l'enregistrement et à l'identification des migrants à leur arrivée (aux frontières extérieures mais aussi dans les ports et les aéroports). Ces opérations maritimes, aériennes et terrestres (en Méditerranée et dans les pays de l'Est notamment) sont menées par des garde-frontières mis à la disposition de Frontex par les États membres. Depuis le déclenchement du conflit en Ukraine le 24 février 2022, l'agence Frontex apporte un soutien opérationnel en raison des migrations importantes de personnes qui fuient la guerre vers la République de Moldavie, en Roumanie, en Pologne, en Hongrie et en Slovaquie.

c) Une extension des barrières physiques

A mesure des élargissements, les frontières externes de l'UE, sont de plus en plus nombreuses et diverses : lignes comme la frontière Pologne/Biélorussie, points comme les lieux de contrôle au sein des ports et aéroports.

Depuis **2015** l'UE multiplie les frontières physiques et renforce celles qui étaient déjà présentes. Elles se sont étendues aux frontières orientales de l'UE (Bulgarie/Turquie, Grèce/Turquie, Hongrie/Serbie). Cette « barriérisation » vise à filtrer les flux de personnes.

Le contrôle aux frontières entre les pays de l'Union européenne intégrés ou non à l'espace Schengen est pourtant plus ancien : la jungle de Calais depuis le début des années 2000 démontre que même avant le Brexit, le problème des migrants existait avec la Grande Bretagne (non-membre de Schengen). En vertu des **accords du Touquet** de 2003, le contrôle des personnes faisant le trajet entre la France et le Royaume-Uni est effectué au départ des trains (Paris, Londres) et des bateaux les ports de la Manche et de la mer du Nord : la police britannique effectue des contrôles à la gare du Nord de Paris, et la France à la gare de Saint-Pancras, à Londres et les ports, devenus des points de passage pour les migrants clandestins, font l'objet de contrôles communs. C'est le cas à Calais, Boulogne-sur-mer et Dunkerque côté français, Douvres côté britannique. A Calais, pour limiter le passage des migrants vers la Grande Bretagne, plus de 70 km de murs ou de barrières ont été construits pour empêcher l'accès des migrants aux autoroutes ou aux infrastructures portuaires.

d) Une refrontiérisation de l'espace Schengen

Plusieurs Etats ont rétabli les contrôles aux frontières depuis 2015. La Suède, la France, le Danemark et l'Autriche justifient leur décision par la menace terroriste, l'afflux de migrants et la lutte contre les trafics (drogue, armes). **Le groupe de Visegrad** (Pologne, Hongrie, République tchèque et Slovaquie) défend des politiques très strictes de contrôle sur les migrations, Cette refrontiérisation à laquelle s'ajoute l'externalisation du contrôle des frontières à des Etats tiers et à des entreprises privées, fait l'objet de critiques contre la « forteresse Europe » et la criminalisation de l'aide aux migrants dans un contexte de retour des nationalismes.



3 - Les frontières d'un Etat adhérent : la Hongrie

La Hongrie, Etat enclavé d'Europe centrale, compte près de 10 millions d'habitants. Premier pays du bloc communiste à ouvrir sa frontière avec l'Ouest (l'Autriche) dès l'été 1989, il fait partie de l'OTAN (1999), de l'Union européenne (2004), et de l'espace Schengen (2007).

Porte d'entrée de l'Espace Schengen, principal pays de transit en Europe centrale pour les migrants cherchant à rejoindre l'Occident, la Hongrie se trouve en première ligne face aux flux d'immigration dès 2015. Le pays enregistrant alors 180 215 demandes d'asile contre 2 000 les années précédentes, le Premier Ministre, Victor Orban, fait voter une loi pénalisant de 3 ans de prison le passage illégal de la frontière, et ferme le passage avec la Serbie et avec la Roumanie. Par voie de conséquence, les pays voisins se retrouvent submergés : le jour de la fermeture, 4000 migrants sont bloqués en Serbie. Par ailleurs, Victor Orban refuse de se voir imposer par l'UE un « quota » de migrants à accueillir. La Hongrie vit depuis dans une atmosphère de guerre : la police peut rentrer n'importe où sans mandats, l'armée peut utiliser ses armes dans l'enceinte du pays ; les soldats ont même le droit de blesser avec leurs fusils les migrants s'ils le jugent nécessaire.

Résumé

Les frontières définissent le périmètre sur lequel s'exerce l'autorité d'un Etat. Elles servent aussi à contrôler les mouvements de population et les flux de marchandises. Certaines d'entre elles ont une fonction militaire et visent à se protéger d'une agression extérieure.

Le tracé des frontières répond à des critères très divers : historiques, économiques, ethniques, culturels. Fruit d'un rapport de forces résolu de façon négociée ou conflictuelle, il peut être imposé ou résulter d'un partage ou d'un accord mutuel. Les frontières ne sont pas toujours apparentes : on les trouve aussi dans les aéroports, dans les gares ou sur les mers et les océans.

Malgré la mondialisation et la multiplication des échanges, les frontières sont de plus en plus nombreuses.

Toutes les frontières sont des constructions historiques et géopolitiques, même si elles s'appuient sur des supports naturels (lignes de crête, fleuves et rivières, etc.), elles restent artificielles. Certaines frontières sont aussi de nature idéologique. Elles séparent des régimes politiques différents, comme le « rideau de fer » durant la guerre froide. Quel que soit son degré de fermeture, aucune frontière n'est totalement hermétique.

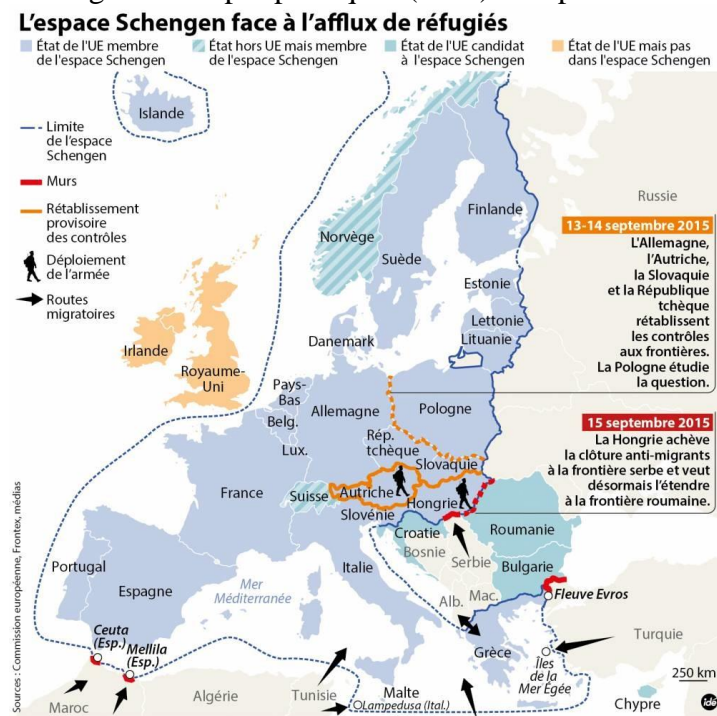
Le droit international protège les frontières dès qu'elles sont reconnues et les nouveaux Etats sont dans l'obligation de respecter celles imposées par leurs prédécesseurs, ce qui peut être source de conflits.

Les frontières maritimes font l'objet d'une détermination juridique récente. Le droit de la mer a été fixé par écrit par la signature en 1982 de la convention de Montego Bay par 167 pays (sans les Etats-Unis). Certains Etats mènent des négociations pour obtenir une extension de leur limite territoriale. Cependant, les différends sur les frontières maritimes sont de plus en plus nombreux quand les limites des mers territoriales et des ZEE des Etats souverains se chevauchent ou sont limitrophes. En Arctique, ces tensions sont particulièrement importantes entre les huit Etats riverains.

La construction européenne a renforcé l'intégration régionale en permettant la libre circulation des marchandises, des capitaux et des personnes dans l'UE. Les litiges frontaliers sont rares et se concentrent sur les frontières externes de l'UE. Ils concernent surtout la délimitation des frontières maritimes, notamment en Méditerranée. Néanmoins, le risque d'un départ de certains Etats membres (Brexit) ou de sécession de certaines entités régionales (Catalogne, Flandre) n'est pas exclu.

Le terrorisme, les flux migratoires et la lutte contre les trafics ont justifié le durcissement des contrôles aux frontières.

Les frontières externes de l'UE ont évolué au gré de ses élargissements. Après s'être limitées au bloc de l'Ouest durant la guerre froide, ces recompositions se sont étendues vers les pays d'Europe de l'Est. La poursuite de l'élargissement de l'UE (Balkans, Turquie) suscite des débats récurrents au sujet de ce qui définit l'Europe. Certains pays sont à cheval sur deux continents (Espagne, Chypre), tandis que d'autres, tout en entretenant des relations fortes avec l'UE, ont fait le choix de ne pas y adhérer. Les frontières de l'Europe s'étendent aussi outre-mer dans la mesure où les Régions ultrapériphériques (RUP) font partie de l'UE.



Thème IV**S'informer : un regard critique sur les sources et les modes de communication****I - Les grandes révolutions de l'information****A – Du Moyen âge au XXe siècle**1 – *Un accès réservé à une élite*2 – *La révolution de l'imprimé*3 – *Les conséquences des révolutions industrielles*a) *Une diffusion plus rapide des informations*b) *L'industrialisation de l'imprimerie***B – L'information depuis le XXe siècle**1 - *L'âge d'or de la radio*2 - *Les débuts de la télévision*3 – *Les NTIC***C - Démocratie et liberté d'information en France depuis la fin du XIX^e siècle**1 – *Une liberté fondamentale*2 – *La presse durant les crises*3 – *Le Désengagement progressif de l'Etat dans les autres médias*4 - *Une presse vraiment libre ?*

Bourrage de crâne : propagande outrageusement mensongère exercée sur les populations des Etats belligérants pour les mobiliser.

Caractères mobiles : pièces de métal réutilisables sur lesquelles sont gravées les lettres de l'alphabet et qui sont assemblées pour composer des textes.

Censure : atteinte à la liberté d'expression pouvant émaner d'une autorité politique ou religieuse.

Colporteur : vendeur ambulant qui transporte sa marchandise de village en village et diffuse des informations.

Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) : autorité publique indépendante créée en 1989 chargée de la régulation de l'audiovisuel (télévision et radio) en France. Le CSA veille à garantir la liberté de la communication.

Gazette : périodique imprimé consacré à l'actualité. Le terme dérive de gazzetta, qui désignait à Venise une petite pièce de monnaie correspondant au prix des avizzi, ces "occasionnels", comme on disait en France, petites feuilles volantes qui apportaient depuis longtemps des informations au public, au gré des événements les plus spectaculaires ou des rumeurs les plus croustillantes.

Hypermédiatisation : surexposition médiatique et massification de l'information.

Industrialisation : vague d'innovations techniques. On distingue une première industrialisation, commencée vers 1760 en Angleterre et centrée sur le charbon, et une seconde industrialisation, initiée à la fin du XIX^e siècle et fondée sur le pétrole et l'électricité.

Journaux d'information : presse à grande diffusion qui prétend à une neutralité de ton et de contenu afin de toucher le public le plus large possible.

Journaux d'opinion : journaux affichant une ligne politique explicite.

Langue vernaculaire : langue nationale parlée par le peuple, comme le français ou l'espagnol, par opposition aux langues savantes (latin, grec, hébreu).

Linotype : machine permettant de composer une ligne de texte d'un seul tenant (le nom vient de l'anglais *line of type*, « ligne de caractères »).

Lumières : mouvement intellectuel du XVIII^e siècle qui veut faire triompher la raison pour libérer l'individu et critiquer l'ordre social et politique au nom des droits naturels de l'être humain.

Média : outil permettant la diffusion massive et publique d'informations (presse écrite, cinéma, radio, télévision, Internet).

Média de masse : média qui, diffusé de manière industrielle et facilement accessible, touche un très large public. En France : la presse dès la fin du XIX^e siècle, la radio à partir des années 1930, la télévision à partir des années 1960 et Internet depuis les années 1990.

NTIC : Nouvelles technologies de l'information et de la communication

Opinion publique : expression qui désigne l'ensemble des convictions, des jugements et des valeurs d'une société à une époque donnée.

ORTF : L'Office de radiodiffusion-télévision française est un établissement public créé en 1964 ayant pour mission la tutelle de la radiodiffusion et de la télévision publique, la gestion des émetteurs et de la production audiovisuelle nationales et régionales.

Propagande : action exercée sur des individus pour les convaincre de la supériorité d'une idéologie ou d'une politique.

Radio libre : radio privée et non contrôlée par l'Etat.

Rotative : presse permettant d'imprimer en continu, au moyen de cylindres, en noir ou en couleur, et en utilisant du papier en rouleau.

Télécommunications : ensemble des procédés de transmission d'information à distance.

Télégraphe électrique : procédé qui utilise le code Morse (système de traits et de points) pour transmettre une information par l'intermédiaire d'un fil électrique.

Télégraphie sans fil (TSF) : procédé qui permet de transmettre des informations à distance en utilisant des ondes magnétiques.

Transistor : petit composant électronique équipant les récepteurs radio et permettant une alimentation par piles. Désigne à partir de 1956 les postes de radio portables qui en sont équipés.

Thème IV

S'informer : un regard critique sur les sources et les modes de communication

Les citoyens des sociétés démocratiques n'ont probablement jamais autant consommé d'information qu'à l'heure actuelle. Bien qu'ils continuent de privilégier la télévision, ils s'informent de plus en plus sur Internet et les réseaux sociaux, où cohabitent de nouvelles sources d'information (blogs, sites spécialisés, médias) et des contenus publiés par les médias traditionnels (presse écrite, radio, télévision), qui ont développé leur présence sur Internet. Grâce à d'importantes révolutions techniques, l'information a gagné en rapidité et sa diffusion est désormais massive, sur tous types de support.

Cette situation est le fruit de plusieurs siècles d'héritages, pendant lesquels des révolutions techniques ont profondément transformé la capacité de diffusion et le contexte de réception des écrits, puis du son et de l'image. La diffusion de l'alphabétisation, la baisse du coût des supports médiatiques ont également contribué à la naissance et l'émergence, depuis la fin du XIXe siècle, d'une société de l'information indissociable de la société de consommation.

I - Les grandes révolutions de l'information

A – Du Moyen âge au XXe siècle

1 – Un accès réservé à une élite

Au Moyen Âge, les livres ont la forme de parchemins manuscrits. Dans les monastères, les moines recopient à la main des textes religieux et des œuvres de l'Antiquité. Ces livres sont réservés à un public fortuné. Ils répondent le plus souvent à la commande d'un particulier. En raison du temps de fabrication (4 mois pour un livre), de la qualité de la reliure et de la présence d'enluminures, les coûts de production sont très élevés. Dans ces conditions, au Moyen-Âge et au début de l'époque moderne, l'information passe par deux canaux : un canal écrit officiel (échange de lettres) et un canal oral plus informel, parfois proche de la rumeur (récits des vendeurs itinérants : les colporteurs). Dans les deux cas, la transmission est freinée par les conditions matérielles de circulation.

2 - La révolution de l'imprimé

a) Une plus large diffusion du savoir

Vers 1450, Gutenberg invente l'imprimerie moderne. La technique de l'impression est certes maîtrisée par les Chinois dès le VIIIe siècle et les caractères mobiles utilisés par les Coréens au XIIIe siècle, mais il est le premier à combiner une presse à vis et des caractères mobiles en métal. Ceux-ci permettent de rendre les textes plus lisibles, de réduire le coût et le temps de production et donc d'accroître la diffusion de l'information. L'imprimerie se développe rapidement en Europe. En mille ans de Moyen Âge, quelques milliers d'ouvrages seulement ont été imprimés. Entre 1455 et 1500, 12 millions d'ouvrages sont imprimés dans une Europe peuplée d'environ 100 millions d'habitants, dont seulement 2 ou 3 millions savent lire.

Les imprimeurs ne produisent plus seulement des œuvres religieuses en langue latine. Ils publient également des livres profanes en langue vernaculaire. Les ateliers impriment aussi des textes d'information diffusés par les colporteurs.

En 1605, à Strasbourg, l'imprimeur alsacien Johann Carolus imprime la toute première **gazette** et publie chaque semaine des informations politiques, diplomatiques et militaires. Il est imité en 1631 par Théophraste Renaudot qui lance la *Gazette de France*, premier journal hebdomadaire français. La diffusion de ces périodiques s'appuie sur une minorité alphabétisée, qui pouvait les lire lors de réunions publiques ou privées. La modernisation et l'extension du réseau routier européen permettent à l'information de se diffuser plus largement et rapidement.

b) Le développement de la censure

En France, avant la Révolution, l'imprimerie est contrôlée par le pouvoir royal, qui vérifie les manuscrits avant d'autoriser leur publication par les imprimeurs-libraires parisiens, seuls habilités à publier des livres inédits. Mais il est possible de contourner ce système, notamment grâce aux imprimeurs de Bâle, Genève, Amsterdam, etc. qui impriment à l'étranger et diffusent en France des livres interdits, qu'ils soient politiques, religieux ou pornographiques.

c) L'aventure de l'Encyclopédie

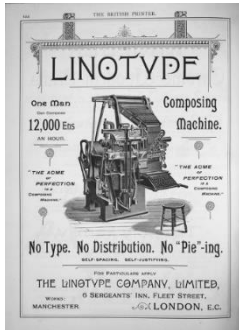
En 1751, paraît le premier volume de l'Encyclopédie de Diderot et d'Alembert. Dans le cadre du mouvement des Lumières, ce Dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers

(1751-1772) vise à faire la synthèse de tous les savoirs de l'époque : les sciences, les techniques, et surtout la philosophie. 120 auteurs collaborent pour rédiger les 72 000 articles. Malgré des interdictions, la condamnation par l'Eglise, poursuivie parfois clandestinement la rédaction de l'ouvrage est achevée en 1772. 25 000 collections des 17 volumes de l'Encyclopédie ont été vendues dans toute l'Europe. Dans des contextes marqués par la vigueur des débats politiques, comme la Révolution française et la période qui la précède, la presse et l'édition contribuent à l'émergence des idées et à la naissance de la vie démocratique.

3 – Les conséquences des révolutions industrielles

a) L'industrialisation de l'imprimerie

Le XIXe siècle est marqué par l'importante diffusion de la presse écrite. Les progrès de l'alphabétisation permettent d'accroître le lectorat, en même temps que les progrès du suffrage universel impliquent davantage les citoyens dans l'actualité. La liberté de la presse se renforce. Instituée en Angleterre dès 1695, puis par la III^e République en France (loi du 29 juillet 1881). C'est le début de l'âge d'or de la presse, grâce aussi aux lois de Jules Ferry sur l'instruction publique (1881-1882) : 5 millions de journaux sont vendus chaque jour en 1913 et on dénombre 60 titres parisiens et 250 en province. Le Petit Journal, est l'hebdomadaire le plus lu au monde vers 1890.



L'imprimerie entre dans l'ère industrielle de la production de masse grâce à deux innovations. La rotative, mise au point dans les années 1860, remplace la presse traditionnelle. À partir des années 1880, la **linotype** facilite la composition des textes à imprimer, car il n'est plus nécessaire d'insérer les caractères mobiles un à un. En permettant de saisir et d'imprimer de grands volumes de texte dans des délais beaucoup plus courts, les progrès techniques révolutionnent l'édition, car ils permettent le développement de la presse quotidienne autour de 1900, grâce à une réactivité impossible auparavant.

De nouvelles techniques permettent d'intégrer des images, des cartes, des caricatures. Se développe alors une presse politique, de droite ou de gauche, parfois très radicale, ainsi qu'une presse grand public (L'Illustration) s'adaptant aux attentes du lecteur, privilégiant les faits divers et les divertissements. Les médias interagissent avec l'opinion publique : ils la reflètent en même temps qu'ils la « fabriquent ».

B – L'information depuis le XXe siècle

1 - L'âge d'or de la radio

La maîtrise de l'électricité permet l'essor des télécommunications : télégraphe électrique filaire de Morse (1841), puis téléphone (Bell 1876). En 1901, la première transmission radio transatlantique par le réseau hertzien est réalisée en signaux Morse grâce à la télégraphie sans fil (Marconi TSF). Le Canadien Fessenden invente le procédé de transmission de la voix et, le **24 décembre 1906** diffuse un mini programme religieux. La radio est née. Utilisée à des fins militaires pendant la Première GM, la radio se répand ensuite dans ses usages civils. Les premiers programmes radiophoniques réguliers sont diffusés aux Etats-Unis dès 1920, puis en Europe : Radio Tour Eiffel en 1921, Radio Milan en 1926...). Ils sont écoutés sur des postes alors situés le plus souvent dans des lieux publics car ils sont coûteux et volumineux.

La radio permet la diffusion directe des messages politiques ou commerciaux par le biais de la voix. Aux Etats-Unis, en 1925, le candidat à la présidence Herbert Hoover, fait campagne par ce moyen. Le président Roosevelt lance dans les années 1930 les « Conversations au coin du feu » avec ses concitoyens, à travers la radio.

Les régimes totalitaires l'utilisent également pour diffuser leur propagande. Pendant la Seconde Guerre mondiale, dans les Etats où la liberté de la presse est supprimée, les radios clandestines permettent d'obtenir ou de diffuser partout une information échappant à la censure. En France, c'est la « guerre des ondes » entre la Résistance depuis Londres et les radios de la collaboration de Vichy.

L'invention du transistor en 1954 permet le développement de radios portatives, pouvant être écoutées individuellement et alimentées par piles. La radio devient un média de masse.

2- Les débuts de la télévision

Dans le domaine de l'image les frères Lumière inventent le cinéma en 1895. Quant à la télévision, la première émission date de 1926, à Londres, grâce à l'Écossais John Baird. Puis en

France en 1931. En 1937, les émissions deviennent quotidiennes, mais il n'y a que 120 postes de télévision en France. De grands événements y sont pourtant déjà retransmis : Jeux olympiques de 1936 à Berlin, couronnement de George VI en 1937 en Angleterre....

Freiné par la guerre, le véritable essor de la télévision intervient après 1945. Elle se diffuse rapidement aux Etats-Unis et en Grande Bretagne, plus tardivement dans le reste de l'Europe. La télévision devient, pendant les Trente Glorieuses, une source d'information dominante et influente sur l'opinion. Elle cohabite avec la radio et devient un outil de communication politique. Le débat télévisé entre Kennedy et Nixon en 1960, ou l'usage qu'en fait le général de Gaulle dès son arrivée au pouvoir en 1958 en sont des illustrations. À ses débuts, y compris dans les démocraties libérales, la télévision reste dépendante du pouvoir. En France, la RTF puis l'ORTF contrôlent programmes et informations, jusqu'en 1982.

C. L'information mondialisée et individualisée : naissance et essor du réseau Internet

1 - Plusieurs révolutions technologiques successives

a) D'Arpanet au World Wide Web

Depuis les années 1960, l'Etat américain développe des techniques permettant de mettre en communication plusieurs ordinateurs. Le dispositif concerne tout d'abord le domaine militaire, dans un réseau fermé, l'Arpanet. Le développement d'Internet date des années 1990, avec la naissance du World Wide Web, pour désigner la « toile » du réseau mondial de circulation de l'information.

Internet connaît la croissance la plus rapide de l'histoire des moyens de communication. On compte aujourd'hui plus de 4,5 milliards d'internautes très inégalement répartis, contre 30.000 en 1991 et 450.000 en 2000.

b) La multiplication des supports

Les supports permettant la consultation d'Internet n'ont cessé de se diversifier : ordinateur de bureau, ordinateur portable, smartphone, tablette, objets connectés. L'information sur Internet, qui intègre les médias antérieurs : texte, son, image, est disponible de manière instantanée et mondialisée, sans limite géographique (théoriquement, car il existe des législations nationales contraignantes) et à tout moment (podcasts et « replays »).

2 - Une information individualisée

Au-delà des seules mutations technologiques, c'est le rapport entre informations et citoyens qui est bouleversé par Internet car il individualise l'expérience des utilisateurs : l'âge de « la grande messe du vingt heures » est révolu. Smartphones et tablettes permettent d'avoir accès à l'information gratuitement, partout et à tout moment. Mais l'information sur Internet tend à se présenter de plus en plus aux usagers en fonction de leurs idées et de leurs centres d'intérêt, mémorisés par les différents acteurs du Web : GAFAM, fournisseurs d'accès, sites commerciaux, etc. s'intéressent à l'identité numérique des internautes pour leur proposer des contenus et de la publicité ciblée.

Ainsi, l'information à laquelle l'utilisateur accède, tend à le conforter dans ses positions, en l'intégrant, par le biais des réseaux sociaux, à des communautés partageant les mêmes idées : c'est le danger de la **fragmentation de l'information**. Chacun peut produire et diffuser instantanément une information dans le monde entier, ce qui pose la question de la fiabilité des sources.

Résumé

Au Moyen Âge, les seuls ouvrages disponibles sont les manuscrits, réservés à une élite cultivée et fortunée. Au XV^e siècle, l'imprimerie de Gutenberg rend les textes plus lisibles, réduit le coût et le temps de production et accroît la diffusion de l'information. Au XIX^e siècle, l'industrialisation s'accompagne du développement des transports et de l'essor des télécommunications. Parallèlement, l'invention de la rotative et de la linotype permet d'imprimer beaucoup plus rapidement et en grande quantité, rendant possible le développement de la presse quotidienne.

La radio apparaît au début du XX^e siècle grâce à l'invention de la télégraphie sans fil. Adoptée progressivement aux Etats-Unis et en Europe dans les années 1920, elle concurrence la presse écrite en proposant une information instantanée. Grâce au transistor en 1954, la radio devient un objet portatif à usage individuel, ce qui en fait réellement un média de masse.

Créée dans les années 1930, la télévision connaît un essor fulgurant dans les années 1950. Elle devient en France le média dominant dans les années 1960. En combinant les pouvoirs de l'image et du son, elle bouleverse le rapport de la population à l'information. Son contrôle devient rapidement un enjeu politique. Apparu dans les années 1990, Internet est le média qui connaît la plus forte croissance de l'histoire des télécommunications. Le développement des smartphones et des tablettes démocratise encore davantage l'accès à l'information, puisque celle-ci devient accessible gratuitement, partout et à tout moment. Aujourd'hui, les trois médias nés au XX^e siècle coexistent et se complètent avec la presse. Par l'intermédiaire d'Internet, les journaux, les radios et les chaînes de télévision n'ont plus de limite géographique et peuvent être lus, écoutés ou visionnés partout dans le monde.

II. Liberté ou contrôle de l'information : un débat politique fondamental

A. L'affaire Dreyfus et la presse

- 1 - Une Affaire montée par la presse antisémite
- 2 - Le choc du J'accuse de Zola

B. L'information entre le marché et l'Etat : histoire de l'Agence Havas et de l'AFP

- 1 - L'apparition des agences de presse
- 2 - Une situation de monopole
- 3 - La question de l'impartialité
- 4 - Naissance et évolution de l'AFP

C. Information et propagande en temps de guerre : les médias américains et la guerre du Vietnam

- 1 - Les causes de la guerre
- 2 - L'évolution des médias et de l'opinion
 - a) Des médias sous contrôle
 - b) Division des médias et de l'opinion
3. Un conflit entre le Président et les médias

D - Démocratie et liberté d'information en France depuis la fin du XIX^e siècle

- 1 - Une liberté fondamentale
- 2 - La presse durant les crises
- 3 - Le Désengagement progressif de l'Etat dans les autres médias
- 4 - Une presse vraiment libre ?

II. Liberté ou contrôle de l'information : un débat politique fondamental

Les médias, qualifiés de « quatrième pouvoir », jouent un rôle dans la démocratie. Aux Etats-Unis, depuis le XIX^e siècle, ce rôle est clairement affirmé dans la culture politique : expliquer aux citoyens les grands problèmes d'actualité, informer les dirigeants sur l'Etat de l'opinion publique et soumettre les élus et présidents à une surveillance vigilante. Ils rendent possible l'existence d'une opinion publique

En France, la liberté de la presse date de la III^e République. La loi fondamentale de 1881 ne reconnaît qu'une limite à la liberté de la presse : la diffamation.

L'opinion publique, à une époque donnée, est un ensemble des convictions, de jugements, de valeurs et de croyances qui reflètent les idées de la majorité de la population. Cependant, selon le sociologue Pierre Bourdieu, une pseudo opinion publique peut être fabriquée par les sondages, et l'opinion publique réelle n'existe pas.

A. L'affaire Dreyfus et la presse

1 - Une Affaire montée par la presse antisémite

Durant cette affaire, la presse contribue à forger et à radicaliser les opinions ainsi qu'à diviser la population. Près de 100 000 articles sont publiés, entre l'arrestation du capitaine Dreyfus en 1894 et sa réhabilitation en 1906. La presse constitue une tribune pour chaque camp et occupe donc une place essentielle dans la crise.

Durant l'été 1894, une entreprise de trahison en faveur de l'Allemagne est découverte au sein de l'armée française. Le capitaine Alfred Dreyfus est dénoncé par un officier (lieutenant-colonel d'Aboville), qui l'exécrait. Jeune officier juif d'origine alsacienne (donc allemand pour certains nationalistes), il est le coupable idéal.

L'information théoriquement secrète de l'inculpation de Dreyfus paraît dès le 1^{er} novembre 1894 dans le Libre Parole d'Edouard Drumont, journal antisémite qui saisit l'opportunité, à travers le « juif Dreyfus », de dénoncer tous les juifs. Condamné au bagne à vie pour haute trahison et espionnage au profit de l'Allemagne, Alfred Dreyfus est dégradé, le 5 janvier 1895, dans la cour de l'École Militaire, à Paris. Une foule considérable s'est rassemblée et hurle sa haine des juifs.

2 - Le choc du J'accuse de Zola

En 1896, le lieutenant-colonel Picquart, nouveau chef du service de renseignement, découvre le vrai coupable, le commandant Esterhazy, mais se heurte au refus de l'Etat major de rouvrir l'affaire. Esterhazy est finalement jugé le 11 janvier 1898 par un tribunal militaire, mais acquitté par la cour martiale à l'unanimité, après trois minutes de délibération, sous la foi de preuves tenues secrètes.

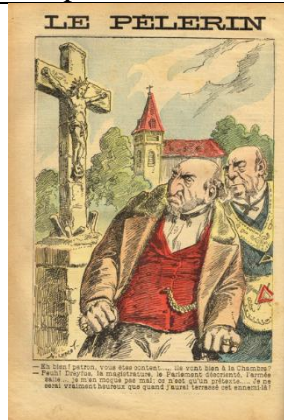
Le « J'accuse... ! » de Zola paraît dans *L'Aurore* de Clémenceau deux jours plus tard, le 13 janvier 1898. Cette « Lettre ouverte au président de la République » dirigée contre l'armée et le gouvernement, est destinée à alerter l'opinion, et, surtout, à provoquer un procès en diffamation

(seul délit qui subsiste dans loi de 1881) de la part de l'Etat major. Procès au grand jour où celui-ci sera forcé d'exposer les preuves de la culpabilité de Dreyfus.

Cet article lance l'affaire proprement dite : la presse et l'opinion jusque-là unanimes contre Dreyfus se divisent.

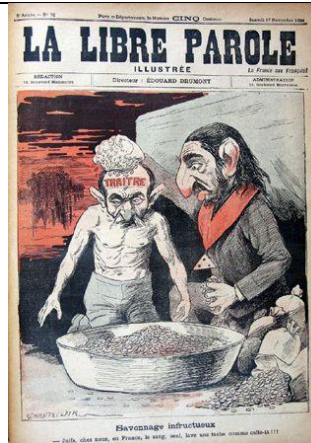
D'un côté, le camp des **dreyfusards** dont Zola est la figure de proue : les « littérateurs » C. Péguy, A. France, les journalistes et hommes politiques comme J. Jaurès ou L. Blum.: ils soutiennent Dreyfus au nom des valeurs de la République et de la démocratie (égalité, liberté, justice, droit de l'homme...). Le groupe est constitué par la gauche républicaine et les intellectuels, c'est à dire les personnes disposant d'une certaine autorité dans l'opinion en raison de leur profession ou de leur statut social et qui s'engagent dans les débats publics en faisant part de leurs analyses pour défendre leurs idées. Le terme est d'ailleurs apparu pendant l'affaire: il est utilisé par les antidreyfusards et comporte une très forte connotation péjorative. Globalement, les journaux républicains défendent les droits individuels de Dreyfus.

De l'autre côté, les « **antidreyfusards** » considèrent que l'intérêt national prime par-dessus les droits de la personne ; face à l'Allemagne, il n'est pas question de porter atteinte à l'armée. L'origine israélite et bourgeoise de Dreyfus attise les passions et l'antisémitisme vient au secours d'un patriotisme dévoyé. Ils accusent Dreyfus au nom de la raison d'État, de la protection du prestige de l'armée et de la Nation. On retrouve dans ce groupe la droite nationaliste, antisémite, souvent monarchiste et catholique. L'unité de ce mouvement tient en partie à son rejet du régime parlementaire, supposé corrompu et livré à l'appétit des juifs/francs-maçons/socialistes formant un complot international contre la France.

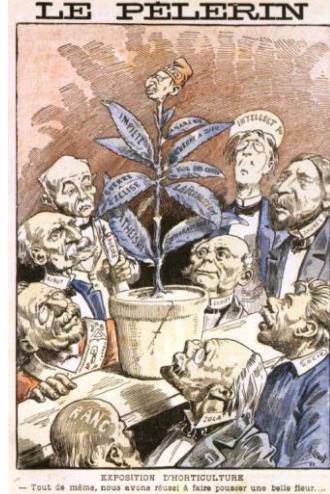


Légende « - Et bien, patron, vous êtes content...Ils vont bien à la Chambre ?

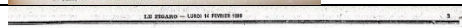
- Peuh ! Dreyfus, la magistrature, le Parlement désorienté...Je ne serai vraiment heureux que quand j'aurai terrassé cet ennemi-là ! »



Savonnage infructueux : juifs, chez nous, le sang, seul, lave une tache comme celle-là !!! : un juif se lave avec son or.



Exposition d'horticulture « Quand même... Nous avons réussi à faire pousser une belle fleur ».



"Un dîner en famille", dessin de Caran d'Ache paru dans Le Figaro du 14 février 1898 qui illustre la division des Français (en légende, en haut: "surtout ne parlons pas de l'affaire Dreyfus"; en bas: "ils en ont parlé").

Les plus grands organes de presse, qui s'adressent à un très large public restent dans une prudente réserve de peur de voir leur vente chuter.

On distingue ainsi une *presse populaire/presse d'information*, qui se veut plutôt neutre, d'une *presse d'opinion*, qui prend parti et s'engage clairement en fonction de son idéologie et des valeurs qu'elle défend. Une cinquantaine de quotidiens d'opinion sont diffusés à Paris et près de 200 en province. La presse a donc en partie "fait" l'affaire Dreyfus, en lui donnant un retentissement médiatique considérable, en mobilisant l'opinion et en la divisant (même si une partie conséquente des français, encore majoritairement rurale, montre peu d'intérêt pour l'affaire).

La preuve de la falsification de documents visant à accuser Dreyfus, force le gouvernement à trouver une sortie honorable : une nouvelle condamnation lors du procès en révision est suivie de la grâce présidentielle (1899), puis de la réhabilitation par la Cour de cassation (1906).

B. L'information entre le marché et l'Etat : histoire de l'Agence Havas et de l'AFP

1 – L'apparition des agences de presse

Dans la première moitié du XIXe siècle, apparaissent les grandes agences de presse comme Reuter au Royaume-Uni, Wolff (Continental) en Allemagne et Associated Press aux Etats-Unis, et dans le cas français l'**Agence Havas**.

Initialement il y a une volonté de Charles-Louis Havas, fondateur de l'agence qui est aussi une agence de publicité, de fournir des informations aux milieux économiques mais les ambitions s'élargissent ensuite à la faveur de l'accroissement de l'offre de journaux d'informations. Il y a une certaine dépendance de la presse française aux dépêches de l'Agence Havas, souvent et longtemps les seules disponibles.

Avec le développement de l'Agence, il y a la construction de réseaux de correspondants, d'abord des personnes vivant dans les Etats concernés, dont les informations sont traduites à Paris, puis progressivement des agents à temps plein, arrivés de France et installés sur place.

Les métiers se diversifient aussi avec une spécialisation progressive des fonctions exercées, ainsi celle de reporter de guerre. Léon Pognon, avec la guerre russo-turque de 1877-78, initialement chargé de la correspondance pour l'Agence à partir de Bucarest, est ainsi le premier reporter de guerre de l'Agence.

Au départ les communications des informations se font via les réseaux télégraphiques, puis elles s'adaptent aux nouveaux technologiques et notamment la radio.

Progressivement s'affirme une entente entre les trois agences européennes (premiers accords en 1859 et 1870), et plus particulièrement Havas et Reuter pour mutualiser des informations « primaires » et se répartir leur diffusion dans différentes parties du monde.

2 – Une situation de monopole

Havas obtient la diffusion exclusive d'informations pour la France, la Suisse, l'Europe du Sud, l'Amérique latine, assure une diffusion partagée avec Reuter pour la Belgique, l'Égypte, la Grèce et l'Empire ottoman. Reuter obtient la diffusion pour l'ensemble de l'empire britannique, ainsi que l'extrême Orient. Wolff, devenant l'agence Continental en 1865, diffuse à destination de l'Allemagne, des Pays-Bas, des pays scandinaves de Saint Pétersbourg et Moscou.

Jusqu'au lendemain de la Première guerre mondiale, quand elle entre en concurrence avec les agences américaines, il y a une situation de monopole de la vente d'informations dans les Etats concernés.

2 – La question de l'impartialité

La neutralité et la sélectivité de l'information peuvent être subjectives, du fait de la double nature de l'agence Havas, également agence de publicité. Par exemple, au moment de la guerre russo-japonaise de 1904-1905, alors que l'agence Havas œuvre à des actions de publicité pour les emprunts russe, elle reçoit également des fonds secrets du gouvernement russe, le conseiller du ministre des finances russe résidant en France, Arthur Raffalovitch, précisant ainsi qu'il « en espérait, dans la mesure du possible, un certain adoucissement aux mauvaises nouvelles qui, seules, avaient jusqu'ici accès dans les colonnes de Havas et des abonnés ».

Cette double appartenance entraîne également des frictions avec le gouvernement de Front populaire de 1936. A l'inverse, dans le contexte de l'Occupation, l'Agence Havas, pour sa composante information, nommée « Office Français d'Information », devient l'agence officielle du régime de Vichy....

3- Naissance et évolution de l'AFP

On nom de l'éthique journalistique, de nombreux correspondants l'Office Français d'Information. Certains s'engagent dans la Résistance. A Londres, à partir du bureau Havas, se développe l'Agence Française Indépendante voulant maintenir une information libre.

Après la guerre, l'Agence France Presse se, construit sur les restes de la composante information de l'Agence Havas d'avant-guerre.

L'AFP, devient une agence commerciale, publique, avec une indépendance garantie par la loi à partir de 1957, même s'il y a parfois eu des interventions de l'Etat dans le fonctionnement de l'AFP, notamment pour la nomination ou la démission de ses directeurs.

Depuis les années 1960/70 l'agence évolue dans un contexte de libéralisation accrue. Il y a par exemple une plus forte pénétration de l'AFP aux Etats-Unis. A l'inverse d'autres agences interviennent en France, ainsi Reuters. En parallèle, l'AFP, dans le souci de répondre aux demandes d'un marché évolutif et à l'accélération de la circulation de l'information, s'adapte aux grandes évolutions technologiques. Elle s'engage ainsi dans le développement d'équipements lourds en matière d'émission/réception radio dans les années 1950. L'AFP est ainsi la première agence occidentale à capter et diffuser les informations sur la mort de Staline en 1953, ce qui lui vaut un grand succès. Elle développe aussi le photojournalisme puis la vidéo.

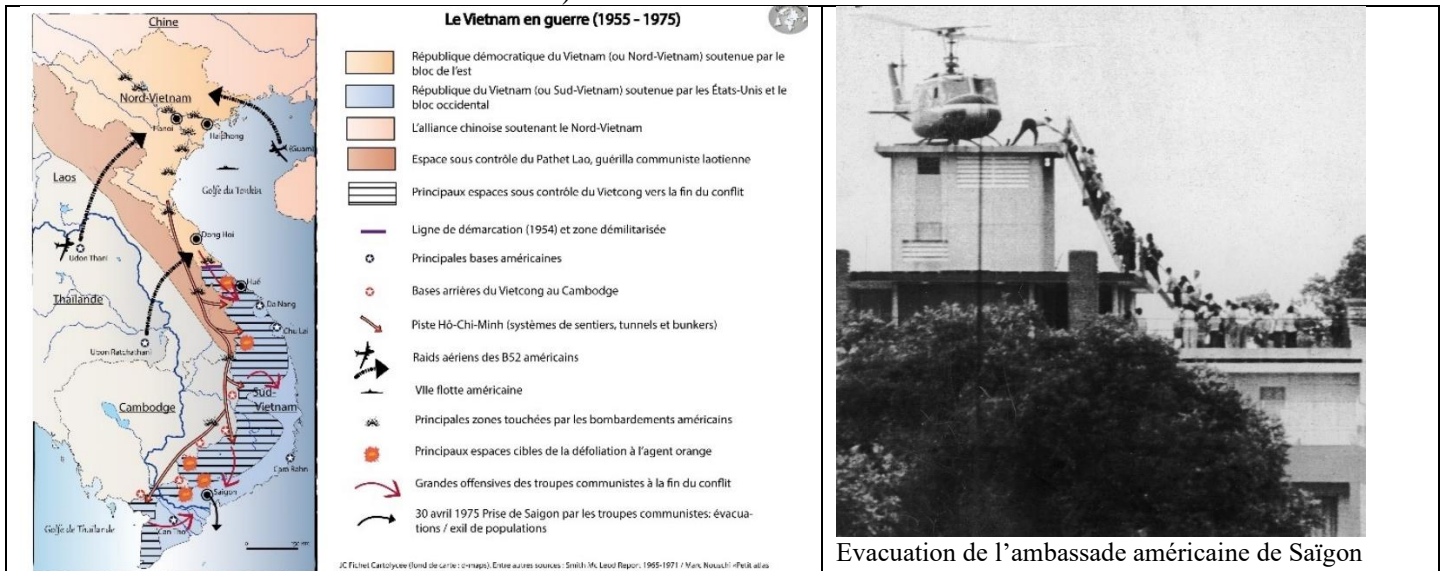
L'entrée dans l'ère de l'informatique (années 1970) puis du numérique (années 1990) est au cœur de la diversification de son offre avec le développement de la vidéo, de l'infographie, la présence sur les réseaux sociaux...

D'une situation où elle avait le quasi-monopole de l'information l'AFP doit désormais composer avec des acteurs d'un type de nouveau, comme Google, Twitter, Facebook, YouTube et des chaînes internationales d'information en continu. Mais elle conserve un rôle clé, un rôle de repère dans les flux d'informations contemporains, du fait de la réputation reconnue de ses journalistes, réputation patiemment construite à travers leurs reportages sur plusieurs générations.

C. Information et propagande en temps de guerre : les médias américains et la guerre du Vietnam

1 – Les causes de la guerre

À l'issue de la Guerre d'Indochine (1946-1954), la France est contrainte d'accepter la décolonisation du Vietnam, du Laos et du Cambodge. Le Nord Vietnam devient alors communiste, sous la direction de Ho Chi Minh. Celui-ci entreprend immédiatement d'obtenir la réunification avec le Sud Vietnam, passé sous influence Etatsunienne. Très rapidement, une guérilla communiste (Viêt-Cong) soutenue par le Nord éclate au Sud Vietnam. Les Etats-Unis s'impliquent directement dans le conflit à partir de 1964. Celui-ci dure jusqu'en 1975, et se solde par la première défaite, à la fois humiliante et traumatisante de l'histoire des Etats-Unis, qui se sont acharnés sur un adversaire plus faible (napalm, agent orange, etc.) sans même l'emporter (environ 58000 GI tués, contre 1 million de morts côté vietnamien).



2 – L'évolution des médias et de l'opinion

a) *Des médias sous contrôle*

Dans les années 50/60, les journaux américains sont plutôt favorables à la politique gouvernementale de lutte contre « la guérilla communiste qui tente de subvertir le pays ». Aucune chaîne de télévision n'a de représentant à Saïgon et ce sont les présidents J. F. Kennedy puis Johnson qui organisent la couverture médiatique de la guerre, créant un bureau de la presse qui définit les sujets à couvrir et organise le travail des journalistes. Le Pentagone est chargé d'organiser des tournées de journalistes au Vietnam.

b) *Division des médias et de l'opinion*

C'est la décision en 1964, d'envoyer des appelés sur le terrain qui change la donne. Ces



soldats, jeunes et mal entraînés, témoignent à leur retour de la réalité du terrain. Les médias adoptent alors une position beaucoup plus critique. La montée en puissance du mouvement pacifiste aux Etats-Unis se nourrit de témoignage de massacres commis par l'armée américaine, comme celui de **My Lai**, le 16 mars 1968, où 504 civils, dont des femmes, des enfants et des bébés, ont été tués de sang-froid par un groupe d'une trentaine soldats.

Ce n'est qu'en novembre 1969 que les Américains apprennent avec consternation le massacre

dans les journaux, puis à la télévision. Sur l'ensemble des auteurs du massacre, un seul est inculpé et jugé. Condamné à la perpétuité, il est mis en résidence surveillée et libéré trois ans plus tard. Mais à une époque où environ 1500 Américains meurent par mois au Vietnam, il y a un déclin de confiance envers les institutions politiques et militaires américaines.

Les couvertures de magazine illustrent le changement en se faisant de plus en plus dures : on voit des jeunes américains blessés, hagards au fur et à mesure que la guerre s'enlise. La télévision montre des images d'une guerre sale qui contredisent les discours officiels (napalm, agent orange), images de GI brutalisant des paysans vietnamiens. Les Américains dès l'offensive du Têt de 1968 ont conscience qu'ils perdent la guerre. Le 25 février 1968, Walter Cronkite, présentateur sur CBS dirige une émission spéciale à Saïgon et affirme que le conflit est dans une impasse.

3 - *Un conflit entre le Président et les médias*

Sous la présidence Nixon, le conflit entre le Président et les médias est très fort. Le Président retient l'information et ne parle qu'aux journalistes qui lui sont favorables. En 1971 éclate l'affaire des Papiers du Pentagone : le *NY Times* puis le *Washington Post* se procurent des documents prouvant que l'armée américaine a déclenché les hostilités avec le Nord Vietnam selon un plan préparé bien avant la fin de la guerre d'Indochine, sans en informer le Congrès, et bombardé les pays voisins (Laos, Cambodge...). La photo d'une petite fille brûlée au napalm, le 8 juin 1972, lors du bombardement par les sud vietnamiens alliés aux Etats-Unis, d'un village abritant leurs propres soldats et des civils, finit de bouleverser l'opinion. Le photographe Nick Ut et le journaliste Christopher Wain, qui tentent de sauver l'enfant, révèlent que le ministre sud-vietnamien des Affaires étrangères refuse les soins nécessaires dans la mesure où « Kim Phuc, si elle devait vivre, attirerait encore davantage les projecteurs médiatiques sur cet épisode honteux pour son gouvernement ». Finalement hospitalisée à Saïgon puis en Allemagne, la jeune fille est sauvée. Mais si le gouvernement sud-vietnamien ne voulait pas s'offrir de mauvaise publicité, à l'inverse, le régime communiste qui lui succède après la réunification du pays, prend vite conscience de l'intérêt stratégique que représente "la fille de la photo", symbolisant la brutalité de l'ennemi capitaliste.

Dans ses mémoires de 1985, « No more Vietnams », Nixon rend les médias responsables de la défaite en ayant contribué à faire d'une guerre secrète une guerre publique, à ôter au Président une partie de sa liberté d'action et à amener la nation à discuter publiquement la stratégie et les choix politiques des militaires ».

C - *Démocratie et liberté d'information en France depuis la fin du XIX^e siècle*

1 - *Une liberté fondamentale*

La liberté d'information est indissociable de la démocratie. À l'exception des périodes de guerre, cette dernière est définitivement installée en France depuis la fin du XIX^e siècle. Elle repose

sur le vote au suffrage universel qui reflète l'opinion publique générale. Or, les citoyens doivent être informés afin de pouvoir faire leur choix, tandis que leurs opinions doivent pouvoir s'exprimer entre deux votes. C'est alors que les médias interviennent.

Sous la III^e République, la loi du 29 juillet 1881 donne à la presse une liberté totale et permet l'apparition de journaux d'opinion et d'information. La presse française connaît un âge d'or et devient un média de masse.

Elle ouvre alors un espace propice aux débats contradictoires, favorisant la formation de l'opinion publique tout en en constituant le reflet. L'affaire Dreyfus (1894-1906) constitue l'un des meilleurs exemples d'affrontements politiques par presse interposée.

2 – La presse durant les crises

Au XX^e siècle, la guerre devient totale et mobilise, y compris dans les pays démocratiques, les civils autant que les armées. L'Etat contrôle et censure la diffusion des informations et utilise les médias comme moyens de propagande.

Dans les années 1930, la démocratie française est affaiblie. La crise économique fragilise le pays, une succession de scandales politico-financiers sont révélés et exploités par de grands journaux populaires. Concurrencée par les actualités filmées et la radio, discréditée par sa participation à la propagande pendant la Première Guerre mondiale, la presse connaît sa première crise marquée par la stagnation de sa diffusion. Avec la défaite de 1940, l'occupation allemande et la collaboration, les seuls médias libres sont ceux de la résistance : la radio depuis Londres, la presse clandestine sur le territoire.

En 1945, à la Libération, la démocratie et la liberté de l'information sont rétablies. La presse est restructurée autour des journaux de la Résistance et se diversifie : la presse quotidienne régionale (Midi Libre, Ouest France) et les magazines d'information se développent (L'Express, Le Nouvel Observateur).

Lors de la guerre d'Algérie, la France n'est pas officiellement en guerre et les médias diffusent globalement une information conforme à la vision de l'Etat français. Pour l'ensemble des médias et de l'opinion publique, les « rebelles » sont des terroristes et « l'Algérie est française ». Progressivement, une partie de la presse, en dépit du risque d'une saisie, publie des articles critiques dénonçant les méthodes employées (massacres, tortures...) : c'est le cas par exemple du journal Le Monde, du magazine L'Express ou de Témoignage chrétien.

3 – Le désengagement progressif de l'Etat dans les autres médias

Contrairement à la presse écrite, la radio et la télévision sont sous monopole d'Etat, par l'intermédiaire de la RTF puis de l'ORTF en 1964). Le gouvernement contrôle et censure le contenu des émissions et les prises de parole politiques.

Des radios dites « périphériques », car émettant de l'étranger (Radio Luxembourg, Europe 1), se développent alors. En 1974 le ministère de l'Information est supprimé, mais il faut attendre la **loi du 29 juillet 1982** pour obtenir la liberté de la communication audiovisuelle. De nouvelles chaînes, sans lien financier avec l'Etat apparaissent : Canal + (1984), la 5^e et la 6^e chaînes (1985). La diversification de l'offre télévisuelle s'accélère ensuite (câble, satellite, TNT).

Il existe encore un service public d'information. Ce sont des chaînes de télévision (France 2 et 3) ou de radio (groupe Radio France). Mais leur liberté est garantie par l'existence du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA), autorité indépendante du gouvernement, qui veille au respect du pluralisme politique, refend la liberté de communication audiovisuelle et participe à la nomination des dirigeants des entreprises publiques de médias.

4 – Une presse vraiment libre ?

Les médias traditionnels sont cependant entrés dans une période de crise. Depuis le début du XXI^e siècle, la révolution numérique bouleverse la façon de s'informer. Par ailleurs, la concentration des entreprises de presse s'accroît. Détenues par des patrons de grandes entreprises (LVMH, Dassault, SFR...), leur dépendance à l'égard du système économique alimente la défiance des Français à l'égard des journalistes.

Résumé

Sous la III^e République, la loi de 1881 donne à la presse française une liberté presque totale. Elle connaît son âge d'or et participe à la formation de l'opinion publique. Cependant, lors de la Première Guerre mondiale, l'Etat rétablit la censure. Utilisés comme moyens de propagande, les

médias oscillent entre devoir patriotique et devoir d'information. Dans l'entre-deux guerres, la liberté de l'information est restaurée. La démocratie est cependant affaiblie et la presse nationale, discréditée par sa participation à la propagande pendant la Grande Guerre, connaît sa première crise.

Sous l'Occupation, la censure et la propagande s'appliquent aux médias, presse comme radio. La liberté de l'information est rétablie à la Libération. La presse est restructurée et se diversifie, l'AFP est créée. Contrairement à la presse écrite, la radio et la télévision sont toujours sous monopole d'Etat, donc soumises à la censure. Malgré l'abandon officiel de la censure, l'Etat contrôle ou tente de contrôler parfois les médias. C'est le cas lors de la guerre d'Algérie.

Depuis 1982, la liberté de l'information se généralise à la radio et à la télévision. La liberté des médias de service public est garantie par le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA), tandis qu'une offre qui se diversifie (radios libres, chaînes privées puis développement du numérique). Cependant cette hypermédiatisation pèse sur la qualité de l'information, par son abondance même ou parce qu'elle peut être manipulée. Quant aux médias traditionnels, ils entrent dans une période de crise marquée par un déficit de confiance de l'opinion.

III – L'information à l'heure d'internet

A - Une révolution de l'information

1 – Massification et mondialisation de l'information

2 – L'information immédiate

B – Le poids des réseaux sociaux

1 - De nouvelles manières de s'informer

2 - Les lanceurs d'alerte

C – Les limites de l'information sur Internet

1 – Complotisme et désinformation

2 – Les réponses des Etats et des médias traditionnels

Mots importants :

Agrégateur d'information : application permettant de rassembler des informations publiées sur différents sites web.

Blog : site Internet alimenté par un auteur en son nom propre et présentant une série d'articles ordonnés par date. S'apparente à un journal de bord ou à un suivi spécialisé dans un domaine d'information précis.

Fact checking : en français, vérification des faits. Procédure qui consiste à vérifier la fiabilité d'une information, souvent en démontrant qu'elle est fautive et mal intentionnée.

Fracture numérique : inégalité d'accès aux technologies numériques.

Infox : traduction française de « *fake news* » et issue de la contraction d'« info » et d'« intox ». Désigne une information manipulée ou créée de toutes pièces, généralement avec un objectif de nuisance.

Lanceur d'alerte : individu ou groupes d'individus se servant d'Internet pour révéler des comportements illicites ou dangereux pouvant constituer une menace pour l'homme, l'économie, la société ou l'environnement, c'est-à-dire pour le bien commun.

Pure player : site Internet d'information sans édition papier.

Scoop : information sensationnelle diffusée en exclusivité par une agence de presse, un journal, une chaîne de télévision...

Web 2.0 : technologies et usages d'Internet introduisant la possibilité pour les internautes de produire leurs propres contenus.

Web 3.0 : technologies et usages d'Internet permettant la mise en relation directe à travers les réseaux sociaux.

Chiffres clés (2018)

Plus d'1 milliard de sites sur Internet.

11 % des Français sont prêts à payer pour disposer de contenus en ligne.

50 % des Américains de moins de 30 ans s'informent sur Internet.

95 % des journalistes français utilisent les réseaux sociaux.

25 % des Français ont confiance dans l'information diffusée sur Internet.

II – L'information à l'heure d'internet

A - Une révolution de l'information

1 – Massification et mondialisation de l'information

Au début des années 1990, seule une centaine de sites existe. Depuis, Internet s'est imposé avec plus d'1 milliard de sites actuellement, contribuant à la mondialisation d'une quantité d'informations sans précédent. Les médias traditionnels, à de rares exceptions (*International Herald Tribune* aux Etats-Unis), diffusant auparavant à une échelle réduite, souvent nationale, sont désormais accessibles partout dans le monde grâce au numérique.

2 – L'information immédiate

La diffusion et la réception instantanées de l'information permettent à plusieurs milliards d'individus de suivre tout événement (sportif, politique, fait divers...) sur des supports variés

(ordinateurs, smartphones, tablettes). L'accès à l'information s'est généralisé grâce au wifi dans les lieux publics et aux appareils numériques mobiles.

L'instantanéité de l'information change les rapports à l'actualité et la course au scoop et au buzz. L'absence de contrôle et la rapidité de diffusion sur les réseaux sociaux sont propices à la généralisation d'infox (ou *fake news*). Face à la surcharge d'informations, la pratique du « copier-coller » (texte, image, son) et l'absence de vérification des sources remettent en question la fiabilité des informations qui circulent.

B – Le poids des réseaux sociaux

1 - De nouvelles manières de s'informer

Les réseaux sociaux constituent le moyen principal d'information pour un public de plus en plus nombreux, notamment les populations les plus jeunes, partout dans le monde. En France, 75 % des 15-34 ans privilégient ce média pour s'informer, très loin devant les chaînes de radio ou de télévision en ligne.

Dans les pays où la liberté de la presse est limitée, les réseaux sociaux sont le seul moyen d'accéder à une information libre et variée. Ils permettent de contourner la propagande ou la censure et de communiquer. Ils sont aussi employés pour exprimer des dissidences, voire organiser la contestation, comme pendant les révoltes des « Printemps arabes ». C'est pour cette raison qu'ils sont étroitement surveillés, filtrés, voire interdits par les régimes autoritaires. (Iran, Arabie Saoudite, Cuba, Turquie...).

La production et la diffusion d'informations, longtemps réservée aux professionnels, est désormais accessible à tous : bloggeurs (un blog se crée chaque seconde dans le monde) ou « youtubeurs » qui communiquent sur leurs sites ou chaînes et influencent souvent des pratiques de consommation. On est passé d'une **information verticale** à une **information horizontale**, fondée sur une recherche par algorithmes. Le modèle de diffusion sur Internet n'est plus celui du « un-à-tous », mais celui du « tous-à-tous ».

Internet a entraîné une démocratisation de la parole où chaque point de vue a la même valeur : influenceurs, contributeurs sur Wikipédia, lecteurs réagissant à des articles, abonnés à des forums ou à des groupes de discussion, usagers de réseaux sociaux sont autant d'acteurs de la circulation de l'information et de la fabrication de l'opinion...

2 - Les lanceurs d'alerte

Internet est aussi un vecteur de dénonciation de crimes ou de scandale et de libération de la parole. Par exemple, les accusations de harcèlement sexuel et de viol à l'encontre d'Harvey Weinstein, producteur influent de l'industrie du cinéma américain, a suscité des témoignages de femmes, et une mobilisation sans précédent sur un sujet touchant aux droits des femmes.

Un lanceur d'alerte est un individu ayant connaissance d'un danger, risque ou scandale, qui profite d'Internet pour révéler des informations susceptibles de mobiliser l'opinion publique contre certaines dérives.

L'Australien **Julian Assange** (pseudonyme de Julian Hawkins), par exemple, a révélé en publiant à partir de 2010 via le site Wikileaks, plus de 700 000 documents, l'utilisation massive de la torture et les crimes de guerre commis par l'armée américaine en Irak ou en Afghanistan. Réfugié d'abord en Suède, où de fausses accusations de pédophilie sont lancées contre lui, il se replie en 2012 dans l'ambassade de l'Equateur à Londres. Emprisonné en 2019, il est, en juillet 2022, en voie d'être extradé vers les Etats-Unis où il risque 175 ans de prison.

Edward Snowden, ex employé de la CIA et de la NSA a révélé l'existence de plusieurs programmes de surveillance à grande échelle des communications personnelles et des courriels privés. Cette affaire, a conduit l'Union Européenne à légiférer en mai 2018 (Règlement général sur la protection des données personnelles). Edouard Snowden est réfugié en Russie.

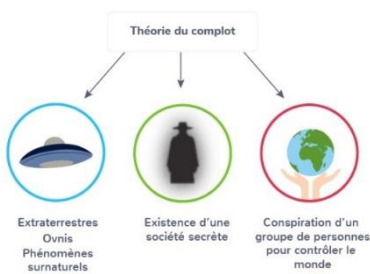
Depuis 2013, de nombreuses affaires ont éclaté à la suite de documents fournis par les lanceurs d'alerte aux journaux du monde entier. Rassemblant des millions de documents, ces affaires qui nécessitent des mois d'enquête et de travail journalistique. concernent souvent des questions d'évasion fiscale, de corruption.,

L'Etat français a créé en 2016 un statut juridique pour protéger les lanceurs d'alerte après notamment le combat du Docteur **Irène Frachon** contre le laboratoire Servier dans le scandale du Mediator, un médicament coupe faim contenant un principe responsable d'attaques cardiaques.

C – Les limites de l'information sur Internet

1 – Complotisme et désinformation

Le complotisme n'est pas nouveau et remonte à l'antiquité (les Chrétiens accusés de l'incendie de Rome en 64, les juifs et les lépreux accusés des grandes épidémies au XIVe...). Dans l'antisémitisme ambiant de l'affaire Dreyfus à la fin du XIXe siècle, les théories des complots judéo-maçonniques se multiplient. En Russie, « les protocoles des Sages de Sion », théorie imaginée en 1903, par la police secrète du Tsar, présenté comme la transcription de réunions du conseil de l'« internationale juive ». Il s'agit en réalité de la compilation d'extraits du Dialogue aux enfers entre Machiavel et Montesquieu de Maurice Joly (1864), dans lequel Louis-Napoléon Bonaparte est remplacé par la « Juiverie mondiale ». L'ouvrage a un beau succès auprès des Nazis dans les années 20.



Les réseaux sociaux favorisent et accélèrent le développement du complotisme et la remise en cause de ce que les adeptes de ces théories appellent « la vérité officielle ». Celui-ci s'appuie sur la méfiance envers les médias traditionnels et le pouvoir politique, accusés de vouloir cacher la vérité. Plus les médias et le pouvoir dénoncent ces théories, plus elles prennent de l'importance.

Ces théories sont largement diffusées après des attentats (Paris en 2015, Nice en 2016, Bruxelles en 2016) et touchent plus particulièrement les populations les plus jeunes.

Les conspirationnistes et les propagateurs d'infox sont de simples individus, des groupes d'intérêt ou des Etats, à des fins propagandistes. Tout individu maîtrisant les réseaux sociaux peut être à l'origine de fausses informations ou de théories fantaisistes : assassinat de Kennedy, zone 51, faux alunissage en 1969, théories autour du 11 septembre, sur le génocide des Juifs, chemtrails, pizzagate (théorie développée par Qanon faisant des démocrates américains des pédophiles abusant d'enfants dans une pizzeria...), vaccins intégrant la 5G...

Internet est également le support de rivalités entre Etats qui se livrent à une guerre de l'information. À l'occasion de conflits géopolitiques (annexion de la Crimée en 2014, guerre en Ukraine en 2022, tensions en mer de Chine), la Russie ou la Chine n'hésitent pas à pratiquer la désinformation et la propagande. La chaîne de télévision Russia Today a récemment été créée pour refléter le point de vue des autorités de Moscou dans le monde.

2 – Les réponses des Etats et des médias traditionnels

Certaines lois ont été votées pour répondre à ces infox mais il est surtout important d'éduquer les populations aux usages des médias, à s'interroger sur la fiabilité et le croisement des sources, à vérifier l'information... En Finlande, la lutte contre les infox est devenue un enjeu scolaire majeur, réduisant l'influence de celles-ci. En France, le gouvernement créé un site consacrée à la désinformation (ontemanipule.fr), ainsi que de nombreux médias qui ont mettent à disposition des outils de vérification des informations (fact-checking) : Les Décodeurs au journal Le Monde, Désintox sur Arte, Conspiracy Watch sur Internet. Malgré tout, les théories complotistes restent puissantes, notamment sur les réseaux sociaux (Twitter, Instagram, Facebook...).

Résumé :

Depuis les années 1990, Internet a bouleversé l'univers des médias. Il y aujourd'hui plus d'1 milliard de sites sur Internet. Une quantité d'informations y circule au quotidien, à l'échelle planétaire, accessibles instantanément grâce aux révolutions technologiques des supports (smartphones, tablettes, wifi...).

Les médias traditionnels (presse) se sont adaptés et proposent leur offre sur les nouveaux supports numériques ; de nombreux sites spécialisés (*pure players*) se sont développés. Sur les réseaux sociaux, l'information est produite et diffusée de manière interactive entre les utilisateurs.

Internet est un moyen d'accéder à une information libre et variée. Dans l'ensemble des pays, Internet constitue une sorte de contre-pouvoir, mais plus particulièrement dans les Etats autoritaires, les réseaux sociaux sont utilisés comme les vecteurs modernes de la liberté d'expression.

Les Etats peuvent parfois chercher à contrôler l'information sur Internet. La Chine, ou la Russie pratiquent la censure et surveillent l'information qui circule sur les réseaux sociaux, sur les blogs, etc. Dans les pays démocratiques, des systèmes de surveillance existent également afin de prévenir d'éventuelles menaces (terrorisme).

La question de la fiabilité de l'information et du regard critique sur les sources est aujourd'hui fondamentale. La surenchère informationnelle est importante. Les réseaux sociaux ont contribué à la diffusion des théories du complot et à la désinformation (infox), développées par des individus, des organisations ou des Etats. Dans le même temps, les lanceurs d'alerte utilisent Internet pour agir et dénoncer des scandales de tous ordres.

Thème V – Les relations entre Etats et religions**I - Pouvoir et religion : des liens historiques traditionnels****A – Dans l'Occident chrétien**1 - Rois germaniques et clercs catholiques (V^e - VIII^e siècles)2 - *Le pape et l'empereur, deux figures de pouvoir : le couronnement de Charlemagne (800)*3 - *La querelle des investitures**Conclusion***B – Dans l'Empire byzantin**1 - *Une Église au service de l'empereur*2 - *Le Basileus et le pape : de la protection au schisme***C – Dans l'Empire arabo-islamique**1 - *La question de la succession de Mahomet*2 - *Pouvoir politique et pouvoir religieux*3 - *Des minorités religieuses nombreuses***II – Pouvoir politique et religion dans le monde contemporain****A – Les relations entre Etats et religions**1 - *Les Etats à religion officielle*2 - *Les Etats séparés du religieux*3 - *Entre tolérance et répression***B – Trois formes d'Etats laïcs**1 - *Une valeur récente*2 - *Une laïcité de reconnaissance : les Etats Unis*3 - *Une laïcité de séparation : la France*4 - *Une laïcité de coopération : la Turquie***III - L'Inde : hindouisme, diversité religieuse et sécularisme****A - Un Etat séculier****B – Une religion omniprésente**1 - *Des religions nombreuses*2 - *Un modèle en danger : la politisation du religieux***B - Des enjeux géopolitiques : l'Inde et le Pakistan**1 - *Une succession de conflits (1947-1971)*2 - *Le tournant des années 1980*3 - *Retour de l'option militaire***Mots importants****Absolution** : pardon accordé par l'Église à un croyant ayant commis une faute.**Alévisme** : religion proche de l'islam chiite, pratiquée par 15 à 30 % des Turcs.**Apostat** : individu qui a abandonné sa religion. Par analogie, celui qui trahit une cause, qui renonce à ses valeurs.**Athéisme** : attitude ou doctrine qui ne conçoit pas l'existence d'un dieu, d'une divinité ou d'une entité surnaturelle.**Basileus** : « roi » en grec. Désigne l'empereur byzantin.**Blasphème** : parole ou discours considéré comme outrageant à l'égard de la divinité et de la religion.**Bouddhisme** : religion (ou spiritualité) du Bouddha, pratiquée majoritairement en Asie dont le principe est d'amener le fidèle à renoncer à lui-même et le conduire au nirvana, ou anéantissement suprême,**Calife** : de l'arabe *khalîfa* (successeur), titre porté par les successeurs du prophète Muhammad à la tête de la communauté des musulmans.**Cardinal** : haut dignitaire de l'Église catholique chargé d'assister le pape.**Caste** : groupe social homogène ayant le plus souvent une profession héréditaire et qui occupe un rang déterminé dans la hiérarchie d'une société.**Catholiques et orthodoxes** : Depuis le schisme de 1054, on distingue parmi les chrétiens les catholiques, qui reconnaissent l'autorité du pape, et les orthodoxes, qui reconnaissent celle d'un patriarche. Il n'y a qu'un pape catholique, l'évêque de Rome, mais il existe plusieurs Églises orthodoxes avec chacune à leur tête un patriarche différent.**Césaropapisme ou théocratie** : On qualifie de césaropapisme une situation dans laquelle le souverain temporel (le César) impose son pouvoir au souverain spirituel (le pape). À l'inverse, on parle de théocratie lorsque le pouvoir spirituel entend imposer son autorité au pouvoir temporel.**Clergé** : ensemble des clercs, c'est-à-dire des hommes et des femmes entrés au service de l'Église.**Cléricalisme** : idéologie visant à donner au clergé un statut public et un rôle politique.**Concile** : assemblée d'évêques et d'abbés réunie pour délibérer sur des questions religieuses.**Concordat** : accord conclu entre le pape et un Etat.**Confession** : appartenance religieuse revendiquée par un croyant.**Congrégation** : groupe de prêtres (les congréganistes) assurant une mission d'enseignement.**Croisade** : lutte armée contre les personnes désignées par le pape comme des ennemis de la foi chrétienne (musulmans, païens ou hérétiques).**Culte animiste** : croyance en des êtres magiques ou en des forces naturelles animant les êtres vivants, les objets et les éléments de la nature (vents, rivières...).**Dévot** : personne attachée à un culte religieux et qui en observe avec ferveur les pratiques.

Dhimma : « protection » accordée aux non musulmans monothéistes (les dhimmis) en contrepartie d'impôts spécifiques.

Diyanet : ministère turc des Affaires religieuses, créé par Mustafa Kemal en 1924.

Dogme : ensemble des croyances considérées comme indiscutables dans une religion.

Église orthodoxe : institution religieuse héritière des premières communautés chrétiennes fondées dans les provinces orientales de l'Empire romain. Elle se présente comme l'Église des origines et ne reconnaît pas l'autorité du pape.

Émir : de *omara*, « commander ». Titre désignant le détenteur d'un commandement (général, gouverneur de province...).

Etat séculier : Etat officiellement neutre sur les sujets de religion, qui ne soutient ni ne s'oppose à une croyance ou pratique religieuse particulière, et n'a pas de religion d'Etat.

Excommunication : exclusion prononcée par une autorité ecclésiastique à rencontre d'un clerc ou d'un laïc coupable pour le contraindre à se repentir afin de réintégrer la communauté chrétienne.

Exilarque : littéralement, « chef de l'exil ». Nom donné au dirigeant d'une communauté juive au Moyen Âge.

Fondamentalisme : conception radicale et intransigeante d'une religion, excluant toute autre croyance et s'exprimant par la promotion pacifique des pratiques liées à cette religion mais aussi parfois par la violence.

Gourou : maître spirituel dans l'hindouisme, ainsi que dans le jainisme, le bouddhisme ou le sikhisme. Les gourous peuvent être à l'origine de la création de sectes, proposant à leurs adeptes des voies particulières vers le salut de l'âme.

Hérésie : doctrine considérée comme contraire aux dogmes définis par l'Église.

Hellénistique : Se dit de la période historique qui va de la conquête d'Alexandre (331-323 avant J.-C.) à la domination romaine (31 avant J.-C.), caractérisée par de grandes monarchies et une civilisation grecque spécifique.

Hindouïté : terme inventé dans les années 1920 qui désigne le projet politique nationaliste visant à transformer l'Inde en Etat hindou. Ce terme s'oppose à ceux de « sécularisme » et de « multiculturalisme ».

Iconoclasme : courant de pensée qui prône la destruction des représentations du Christ, de la Vierge et des Saints, accusées de favoriser l'idolâtrie, c'est-à-dire l'adoration injustifiée d'une image.

Islamisme : idéologie se réclamant de l'islam et visant à établir la *Charia* (loi coutumière) et des principes tirés du Coran sur un territoire donné, qu'il s'agit de conquérir ou de libérer, au besoin par une forme de guerre sainte appelée Jihad.

Jainisme : religion (ou spiritualité) essentiellement pratiquée en Inde, prônant la sagesse et la non-violence.

Jati : nom donné aux castes en Inde.

Jihad : « combat sacré » mené par le musulman.

Laïcité : De laos en grec, peuple qui s'oppose à klerikos, clerc. Au sens large : « perte d'emprise de la religion sur l'Etat et sur la société ». Dans un sens plus étroit : « refus d'assujettissement du politique au religieux et réciproquement ». Principe qui prône la liberté de conscience, la séparation des institutions publiques et des organisations religieuses, la neutralité de l'Etat en matière de religion et l'égalité de chacun devant la loi quelles que soient ses croyances ou ses convictions.

Messianisme : Croyance en la venue d'un libérateur ou sauveur qui mettra fin à un ordre présent considéré comme mauvais et instaurera un ordre nouveau dans la justice et le bonheur.

Métropolitain : dans le monde orthodoxe, désigne un archevêque, qui a sous sa responsabilité des évêques.

Multiculturel : se dit d'une population ou d'un Etat reposant sur une pluralité de cultures.

Oumma : communauté des musulmans.

Pape : du latin papa (père), titre progressivement réservé à l'évêque de Rome, qui revendique la direction de l'Église chrétienne d'Occident.

Pantocrator : qui gouverne tout

Partition : nom donné au partage territorial de l'ancien empire des Indes britanniques, opéré en août 1947, et ayant donné naissance à l'Union indienne.

Patriarche : Titre donné à partir de Ve siècle aux évêques des principales capitales chrétiennes d'Orient (Constantinople, Antioche, Alexandrie et Jérusalem). Le patriarche de Constantinople est le chef suprême de l'Église orthodoxe dont l'autorité s'étend jusqu'aux limites de l'Empire byzantin.

Philanthropie : comportement altruiste, charitable.

Pogrom : attaque accompagnée de massacres et de pillages à l'encontre d'une minorité ethnique ou religieuse.

Pouvoir spirituel : pouvoir reconnu à l'Église qui s'étend à tout ce qui concerne la foi et la conscience.

Pouvoir temporel : gouvernement civil d'un Etat qui concerne les affaires humaines et l'ordre social. On parle aussi de **pouvoir séculier**.

Prosélytisme : tentative de convertir des personnes à sa foi.

Providentialisme : doctrine voyant la volonté de Dieu derrière chaque événement.

Puritanisme : rigorisme moral. Le terme vient des puritains, les protestants anglais qui voulaient « épurer » l'Église anglicane de toute trace de catholicisme et dont beaucoup ont émigré en Amérique.

Querelle des Investitures : conflit opposant les empereurs germaniques aux papes à propos de la nomination (l'investiture) des évêques.

Réforme grégorienne : politique initiée par le pape Grégoire VII (1073-1085) pour améliorer le fonctionnement et la moralité de l'Église. Elle passe notamment par la prise en main par l'Église de la nomination des clercs.

Religion civile : ensemble de cérémonies et de symboles à caractère religieux qui prétendent unir les Américains sans faire référence à une religion en particulier.

Religion d'Etat : religion dont se revendique officiellement un Etat.

Religion d'Etat : religion dont se revendique officiellement un Etat.

Religion officielle : religion adoptée par l'Etat comme celle du pays, de manière exclusive par rapport aux autres religions qui ne sont que tolérées. On parle aussi de religion d'Etat ou d'Église établie.

Schisme : division dans l'Église.

Sécularisation : processus par lequel une société relègue la religion dans la sphère privée et adopte des valeurs séculières (c'est-à-dire non religieuses). **Laïcisation** : politique par laquelle un Etat se sépare d'une Église et refuse de donner un rôle public à la religion.

Sécularisme : Dans le cas de l'Inde, principe de respect de la diversité religieuse par l'Etat qui garantit à chacun un traitement impartial des différentes croyances, un accès aux lieux de culte de son choix, et interdit les discriminations liées à la religion.

Sharia : loi islamique.

Sikhisme : religion monothéiste créée dans le nord de l'Inde, au XV^e siècle, par le gourou Nanak.

Souverain pontife : pape.

Sultan : nom donné aux souverains turcs contrôlant certaines parties de l'empire abbasside.

Sunna : littéralement, « pratique » ou « coutume ». Règles dont tout musulman doit s'inspirer, essentiellement fondées sur les faits et gestes du Prophète et codifiées dans les recueils de traditions (*hadiths*).

Sunnisme/chiisme : deux courants de l'islam nés d'une scission concernant la succession du Prophète. Les **sunnites** reconnaissent les trois premiers califes tandis que les **chiites** se réclament du quatrième, Ali, cousin et gendre de Muhammad, mort assassiné. Après la mort d'Ali, Mu'âwiya I^{er} instaure le califat omeyyade fidèle à la tradition (sunna) du prophète. Les autres, du parti d'Ali sont appelés chiites.

Syncrétisme : combinaison de diverses doctrines religieuses.

Théocratie : forme de gouvernement dans lequel le pouvoir est exercé par ceux qui sont investis de l'autorité religieuse ou par un souverain considéré comme le représentant de Dieu sur terre.

Théologique : relatif à l'interprétation des textes religieux.

Varna : nom donné aux grandes catégories de castes en Inde.

Vizir : littéralement, « ministre ». Principal conseiller politique et dirigeant administratif du califat.

Zoroastrien : adepte du zoroastrisme, religion monothéiste pratiquée en Perse avant l'introduction de l'islam et en Inde par la communauté des Parsis..

Thème V – Les relations entre Etats et religions

Etats et religions ont en commun de vouloir diriger la vie des hommes. Dans l'histoire des sociétés humaines, un équilibre s'est parfois établi entre les deux, mais il est aussi arrivé que l'un parvienne à soumettre l'autre à sa volonté. Aujourd'hui, la **sécularisation** des sociétés reste un mouvement localisé d'intensité variable : pendant que certains Etats observent une stricte séparation et appliquent le principe de laïcité, d'autres ont une religion officielle, d'autres encore sont des théocraties...

De même, on observe des degrés variables de libertés de croire ou de ne pas croire, de changer de religion ou de pratiquer sa religion. Enfin, la religion demeure un enjeu géopolitique.

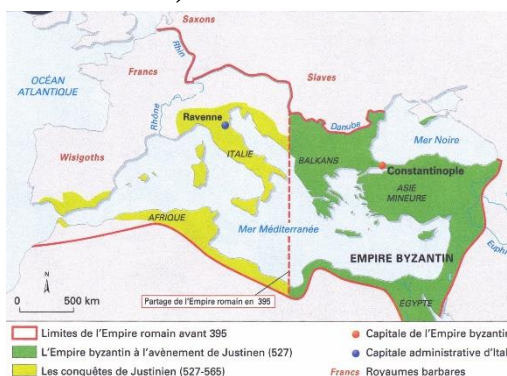
I - Pouvoir et religion : des liens historiques traditionnels

Au Moyen Âge, dans l'Orient et l'Occident chrétiens, les pouvoirs politiques et religieux dominant et organisent la société. Si le religieux a besoin du bras armé du politique pour le défendre, ce dernier s'appuie sur le clergé pour donner un semblant d'unification par la foi au royaume. Mais ces deux institutions se livrent aussi à une lutte d'influence et de domination. La situation est différente en terres d'Islam, où il n'existe en théorie pas de séparation entre le chef religieux et le chef politique. Entre rivalités et coopérations, des relations complexes se nouent entre religion et politique.

A – Dans l'Occident chrétien

1 - Rois germaniques et clercs catholiques (V^e - VIII^e siècles)

a) Une alliance de raison



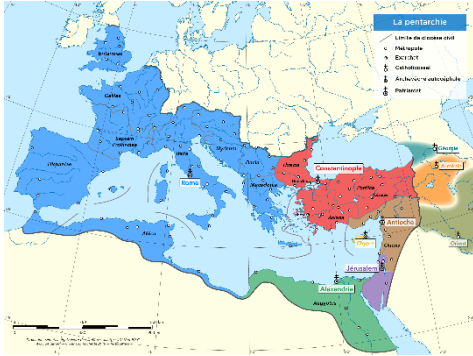
Sur les ruines de l'empire romain d'Occident émergent une dizaine d'Etats rivaux gouvernés par des rois germaniques dont aucun n'est catholique. Dans les régions qu'ils ont conquises, ils doivent néanmoins composer avec les évêques qui jouissent d'un prestige et d'une autorité considérables auprès des fidèles qu'ils dirigent. C'est le sens du baptême de Clovis, vers 496, bientôt suivi par les souverains wisigoths, et lombards.

b) Montée en puissance de l'Église

En nommant eux-mêmes les évêques sur les territoires, les rois s'assurent de leur docilité. Supérieur hiérarchique de tous les clercs, le pape n'a donc en réalité, aucune ascendance sur eux.

Retranché dans la ville de Rome, sous contrôle byzantin, il est subordonné au patriarche de

Constantinople. Pape de 590 à 604, **Grégoire le Grand** tente d'y remédier. L'abondante correspondance qu'il entretient avec des évêques de tout l'Occident témoigne de sa volonté de coordonner leur action et de leur imposer son autorité. Ses successeurs continuent sa mission et



profitent de l'affaiblissement de l'empire byzantin en proie à des invasions et des guerres civiles pour se dégager de son emprise. Ainsi, la papauté diffuse dès la fin du VIII^e siècle un document qui se révélera être faux, la « Donation de Constantin », qui prétend que l'empereur romain Constantin aurait au IV^e siècle légué aux papes le pouvoir temporel sur la partie occidentale de son empire.

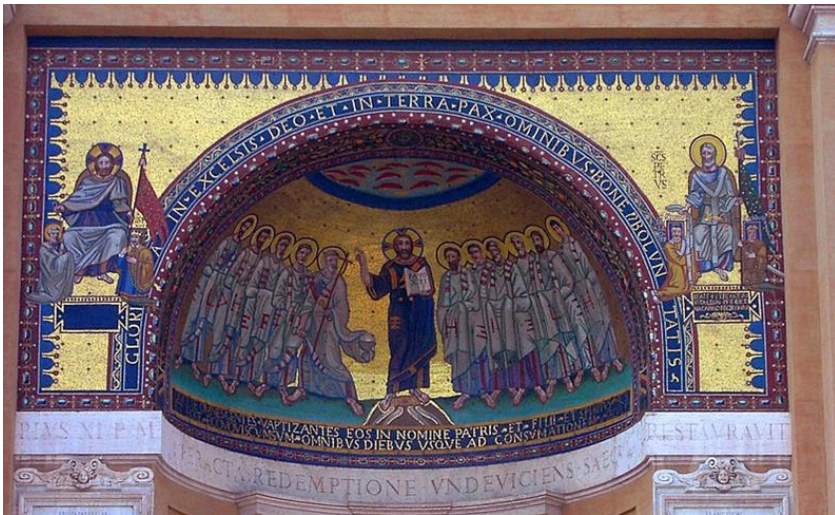
2 - Le pape et l'empereur, deux figures de pouvoir : le couronnement de Charlemagne (800)

Trois cents ans après la chute de l'Empire romain, profitant de l'affaiblissement de Byzance, Charles (appelé bien plus tard Carolus Magnus, « Charles le Grand », Charlemagne) unifie, sous son pouvoir, l'Occident chrétien.

a) Les causes du couronnement impérial

Il n'y a plus d'empereur en Occident depuis le 4 septembre 476, et l'empire d'Orient est le seul dépositaire de la légitimité impériale et de l'idéologie politique du grand Empire romain. Mais depuis la mort de l'empereur byzantin Léon IV en 780, c'est sa veuve Irène qui exerce la régence au nom de leur jeune fils Constantin VI. Or, en 797, elle lui fait crever les yeux, le destitue, et prend sa place.

Pour la première fois depuis les origines de l'Empire romain, il n'y a plus, ni en Occident, ni en Orient, d'empereur digne de ce nom. D'une certaine manière, l'Empire est à prendre.



À Rome, dès 798, le pape Léon III fait orner l'abside de la grande salle de réception de son palais du Latran, d'un décor de mosaïques : de part et d'autre d'une scène principale représentant le Christ donnant à ses apôtres l'ordre d'aller évangéliser le monde figurent deux séquences particulières : à gauche, le Christ remet à l'empereur Constantin, et au pape Sylvestre, son contemporain, agenouillés à ses pieds, l'étendard et les clés, symboles du pouvoir temporel et du pouvoir spirituel. A droite, dans une symétrie parfaite, saint Pierre confie à Léon III le *pallium*, étole symbolisant

l'autorité des apôtres, et à Charlemagne l'étendard de l'autorité politique. Le message est clair : la restauration impériale doit être conduite par l'Église de Rome.

Mais, à Rome même, le 25 avril 799, Léon III, est renversé par une émeute, frappé, puis emprisonné. Délivré par des fidèles de Charles, il se réfugie auprès de lui puis est reconduit à Rome sous escorte. On peut supposer que la promotion de Charles à l'Empire a alors été évoquée.

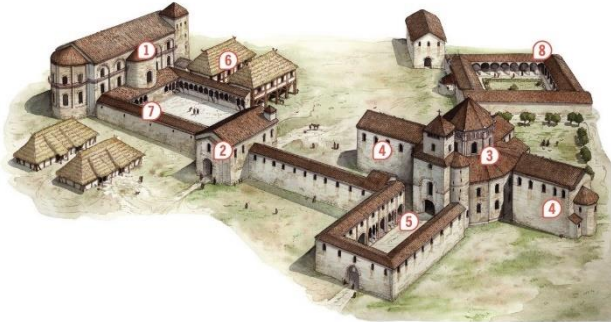
b) Des intérêts réciproques

Le 25 décembre 800, se déroule une cérémonie durant laquelle le pape, signifiant ainsi au monde sa propre puissance, reçue du Christ et de saint Pierre, pose la couronne sur la tête du nouvel empereur. Une manière de signifier que c'est lui, le pape, qui fait l'empereur. Mais la propagande carolingienne présente la fonction royale comme une mission divine fondant le roi des Francs à intervenir dans tout ce qui touche aux rapports entre Dieu et les hommes.

« Roi des Francs et des Lombards », Charles a hérité de son père le titre de « patrice des Romains », c'est-à-dire de protecteur privilégié de la ville de Rome, de ses habitants, et de leur chef spirituel et temporel, le pape. Un pouvoir de protection qui ressemble beaucoup à un contrôle.

Pour autant, Charles n'a pas choisi Rome pour capitale : Charles a créé à partir de 794 à Aix-la-Chapelle une capitale nouvelle, dont le palais a une fonction à la fois politique et religieuse.

Ravenne, Rome, Byzance : ces références ne sont pas innocentes : le pouvoir de Charles s'affiche comme l'équivalent de celui des anciens empereurs romains et de l'actuel empereur byzantin.



Après une entrée sous la forme d'un arc de triomphe (2), le pôle civil, au nord, est occupé par une *aula*, c'est-à-dire une salle de réception inspirée de la tradition antique (1). Le pôle religieux, au sud, consiste en une vaste chapelle (3), octogone imitée de l'église Saint-Vital de Ravenne élevée au VI^e siècle par l'empereur Justinien dans sa capitale italienne, deux nefs ajoutées après 814 (4) précédée d'un atrium, lieu de rassemblement des fidèles (5), vaste cour fermée inspirée de celle de Saint-Pierre de Rome, l'habitation du roi et l'école du palais (6), des piscines (8) et un long portique de cent vingt mètres inspiré des camps romains, de part et d'autre, comme au palais de Byzance, d'une salle de justice (7).

4– La querelle des investitures

L'Empire de Charlemagne ne survit pas longtemps à sa mort en 814. Les héritiers détruisent, par leurs querelles de succession, l'unité de l'Empire. Mais les rapports de force entre l'Église et le pouvoir royal vont se poursuivre pendant des siècles.



Le **Saint Empire romain germanique** remonte au sacre du duc de Saxe, à Rome. Le duc Otton le Grand reçoit, le 2 février 962, du pape le titre d'« Empereur et Auguste » en récompense des services rendus à la papauté et de ses victoires sur les envahisseurs hongrois. C'est la naissance du « saint Empire romain germanique », pâle reflet de l'Empire carolingien. Mais dès ce moment, l'empereur multiplie les interventions dans les affaires religieuses et la désignation des papes : Otton I^{er} fait remplacer deux papes coup sur coup en 964 : Jean XII, puis Benoît V. Son petit-fils Otton III, en 999, fait pape son ancien précepteur (Sylvestre II).

Face aux prétentions de l'Empire, la papauté défend farouchement ses intérêts : Grégoire VII soutient que le pouvoir spirituel ne doit pas seulement être indépendant, mais supérieur au pouvoir temporel. Il est le créateur de la curie, véritable gouvernement de l'Église et l'instigateur de **la réforme grégorienne**, vaste entreprise de réforme du fonctionnement et des mœurs du clergé. En 1075, il retire aux rois et à l'empereur le pouvoir de nommer les évêques, et réserve l'élection du pape aux seuls cardinaux. Cette décision provoque la **querelle des Investitures** avec l'empereur germanique Henri IV, qui est excommunié. Celui-ci doit alors affronter la révolte de seigneurs qui récupèrent des domaines et élisent même un empereur concurrent. Pour lever l'excommunication, l'empereur doit se rendre à Canossa où, pieds nus dans la neige, il attend pendant trois jours que le pape veuille bien lui pardonner. Le pape accepte, mais la querelle reprend. Grégoire VII doit s'enfuir chez les Normands et meurt à Salerne, abandonné de tous, en 1085. La « Querelle des Investitures » prend fin en 1122 avec le concordat de Worms, par lequel l'empereur Henri V, également excommunié, accepte, contre son absolutisme, la nomination des évêques par le pape.

Conclusion

Au XIV^e siècle, le pouvoir pontifical se trouve affaibli par les rivalités entre cardinaux. Elles aboutissent en 1378 à l'élection de deux papes concurrents, l'un siégeant à Rome tandis que l'autre, soutenu par les rois de France, s'installe en Avignon.

Un concile est réuni à Pise en 1409 pour tenter de résoudre le conflit. Il aboutit à l'effet inverse en élisant un troisième pape. Il faut attendre l'élection du pape Martin V en 1417 pour que le **schisme** prenne fin et que Rome redevienne l'unique capitale pontificale. Mais ces querelles ont un coût : en voulant renforcer son pouvoir et son prestige, le clergé se concentre sur l'accroissement de ses richesses au détriment de sa mission première fondée sur le salut des âmes. Il en résulte le développement d'une nouvelle hérésie, le protestantisme, que l'Église ne parvient pas à vaincre,

malgré deux siècles de guerres de religions. Peu à peu, les monarchies européennes s'émancipent de la tutelle de l'Église catholique.

B – Dans l'Empire byzantin

1 – Une Église au service de l'empereur

a) Le Basileus et le patriarche

L'Empire romain d'Orient survit à la chute de Rome (476) jusqu'au XVe siècle. A la différence de l'Occident qui se fragmente politiquement, l'Orient méditerranéen demeure unifié au sein de l'Empire byzantin qui se présente comme l'héritier de l'empire romain : les Byzantins ne se nomment jamais ainsi et appellent encore leur capitale la nouvelle Rome, l'empire reste l'Empire des Romains et son souverain l'empereur des Romains.

L'empereur, appelé **Basileus** affirme être le représentant de Dieu sur terre. Lorsqu'il accède au trône, il est couronné par le patriarche de Constantinople au cours d'une cérémonie organisée dans la cathédrale Sainte-Sophie, censée représenter son élection divine. Chef du clergé, le **patriarche** doit prier pour le salut de l'empereur et de l'Empire. C'est lui qui nomme les **métropolités** qui ont la charge de l'administration religieuse de chacune des provinces de l'Empire. Il dirige l'Église byzantine en s'appuyant sur les recommandations du synode permanent, sorte de parlement qui réunit l'ensemble des métropolités résidant ou présents à Constantinople.

b) Le Césaropapisme

L'empereur est le chef de la chrétienté. Depuis Constantin (IVe siècle), c'est lui qui convoque, préside le concile et en ratifie les décrets. Le religieux n'est qu'une composante du politique, les évêques sont les fonctionnaires d'une religion d'Etat, et on prie dans les églises pour les victoires de l'empereur. Nommé par le Basileus, le patriarche ne peut s'opposer à lui et s'il occupe en principe sa fonction à vie, l'empereur peut le révoquer.

La prééminence du pouvoir temporel sur le pouvoir spirituel est qualifiée de **Césaropapisme**.

L'adoption du christianisme interdit la déification de l'empereur mais pas le développement d'une vision théologique : la cité terrestre est l'image du royaume de Dieu et le Basileus tient sur la terre la place que ce dernier occupe dans le ciel.

Nommé par la volonté divine à la tête de la cité terrestre, il règne pour appliquer la volonté de Dieu. Il a d'ailleurs, comme premier devoir de veiller au maintien de l'unité des chrétiens, notamment en réprimant les hérésies.



À Sainte Sophie, il siège au centre de la basilique, à la verticale de la coupole où figure le Christ pantocrator. Les cérémonies de couronnement par le Patriarche ne sont donc que la reconnaissance du choix de Dieu. Cependant, ce que Dieu a fait, il peut le défaire : que le règne de l'Empereur soit marqué par des calamités naturelles ou par une défaite militaire, c'est le signe qu'il a perdu sa légitimité aux yeux de Dieu. En 1071, par exemple, l'empereur Diogène, vaincu par les Turcs à Manzikert, doit abdiquer et se retirer dans un monastère après avoir été aveuglé. De même, si un usurpateur réussit, c'est le signe qu'il est voulu par Dieu.

c) L'importance du cérémonial

Les empereurs résident au Grand Palais, à quelques pas de Sainte Sophie. La vie de la Cour qui s'y déroule est conçue comme un théâtre de caractère religieux, avec un cérémonial complexe. Il permet de glorifier l'empereur et de rappeler la place de chacun. Par exemple : l'empereur se réserve l'usage de la couleur pourpre, et les principales réceptions politiques se tiennent dans la salle à manger d'or. Le Basileus siège sur son trône dans une abside, surmontée par une mosaïque du Christ assis lui aussi sur un trône. Être invité à l'une des douze places de la table impériale constituait l'honneur suprême.

Les ambassadeurs étrangers sont reçus dans une salle où le trône impérial, entouré d'un décor de métal doré, avec des lions rugissants et des arbres sur les branches desquels des oiseaux mécaniques chantent, est équipé d'une mécanique destinée à impressionner le visiteur. Il doit accomplir trois fois le rituel de la **proskynèse** en s'allongeant sur le sol de tout son long. Lorsqu'il lève la tête, l'empereur, aux habits changés, a été hissé avec son trône par un mécanisme dissimulé,

jusqu'au niveau du plafond. Il ne peut dès lors converser avec lui que par l'intermédiaire du logothète du drome, le fonctionnaire chargé des Affaires étrangères.

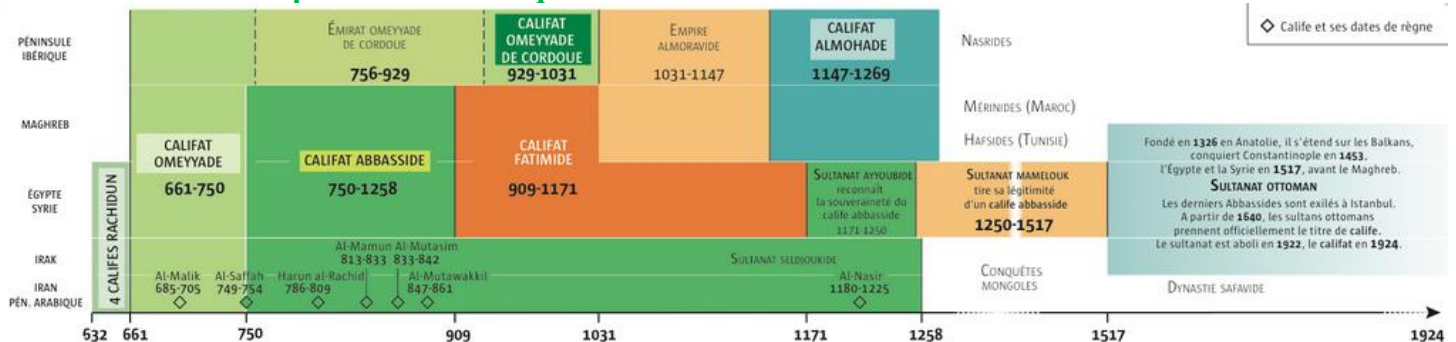
2 - Le Basileus et le pape : de la protection au schisme

Du V^e au VIII^e siècle, la ville de Rome fait partie de l'Empire byzantin. Le *Basileus* peut donc exercer un droit de regard sur la nomination du pape. Si l'un d'eux lui déplaît, il peut le faire arrêter et déporter pour s'en débarrasser, comme cela arrive au pape Martin 1^{er} en 453.

À partir du VIII^e siècle, les Byzantins doivent protéger leurs frontières orientales contre les invasions, tandis, dans le même temps, l'empire est le théâtre de la « querelle des icônes ». Entre 730 et 843, deux camps s'affrontent. D'un côté, l'Empereur et l'armée soutiennent les **iconoclastes**, qui exigent la destruction des images saintes, dont le culte est assimilé à de l'idolâtrie. De l'autre, les patriarches de l'Église byzantine, soutiennent les **iconodules** (« vénérateurs de l'icône ») : Dieu ayant choisi de s'incarner, il convient de lui donner un visage et de l'adorer. Après un siècle de guerre civile, l'adoration des images sacrées est rétablie.

Ces rivalités politiques entre empires d'Orient et d'Occident se doublent de querelles théologiques entre les Eglises grecque et latine. La première autorise par exemple le mariage des clercs, que la seconde interdit. Ces différends aboutissent au **schisme de 1054** : les relations sont rompues entre les deux Eglises.

C – Dans l'Empire arabo-islamique



1 – La question de la succession de Mahomet

Dès la mort du prophète Muhammad en 632, les divergences apparaissent dans la succession. Les **chiïtes** (du terme arabe « shi'ât 'Alî », qui signifie « le parti d'Ali », soit Ali ibn Abû Tâlib, l'époux de Fatima, fille de Mahomet), sont alors minoritaires. La majorité des compagnons de Mahomet désigne **Abû Bakr**, un des premiers disciples du prophète pour lui succéder. Il est, en juin 632, le premier à porter le titre **calife** de l'Islam (de khalîfat rasûl Allâh : successeur de l'envoyé de Dieu). C'est lui qui se charge de compiler les écrits qui composeront le Coran. Il meurt en 634. Les deux califes suivant (Omar et Othman) sont également élus au détriment d'Ali, mais meurent tous deux assassinés. Ali parvient alors à accéder au califat en 656.

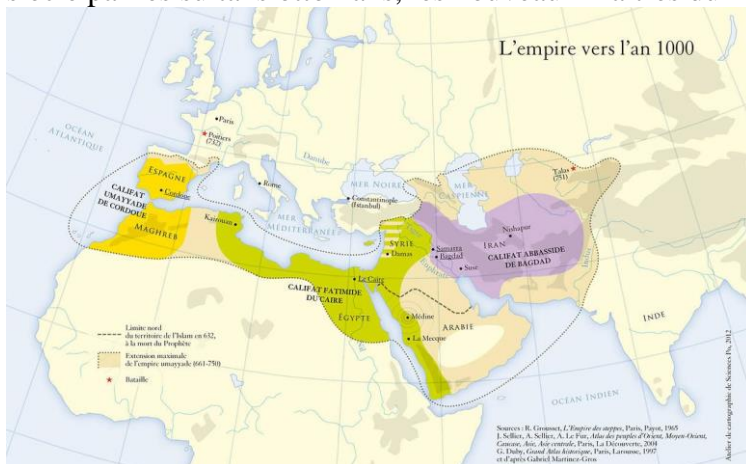
Ali, considéré par les Chiïtes comme le premier imam et l'ascendant du reste des imams, doit faire face à la révolte des partisans d'un ancien compagnon de Mahomet, Muawiya, chef des **Omeyyades** (ou Umayyades). Ali meurt assassiné et Muawiya se fait proclamer calife en 660. L'année suivante, Al-Hassan, fils aîné d'Ali signe avec Muawiya un traité de paix : Al-Hassan renonce au califat en faveur de Muawiya, mais celui-ci ne doit pas désigner de successeur. Al-Hassan meurt empoisonné en 670.

Lorsqu'en 680, outrepassant le traité signé, le fils de Muawiya, **Yazid 1^{er}** lui succède, al-Husayn (Hussein), second fils d'Ali, entre en guerre contre lui. Hussein est décapité le 10 octobre 680 lors de la bataille de Kerbala et son martyre est un événement fondateur du chiïsme et sa sépulture le lieu sacré des chiïtes.

Les Umayyades fondent leur système de gouvernement et de pensée sur la « Sunna » (tradition), d'où le mot « **Sunnites** », et organisent un Etat monarchique puissant (capitale Damas).

La dynastie des Abbassides (descendants de l'oncle de Mahomet, Abbas) renverse les Omeyyades en 750. Ce nouveau pouvoir perdure jusqu'en 1258, mais il est concurrencé, dès le Xe siècle, par deux califats rivaux : celui des Omeyyades qui se sont repliés en Espagne autour de Cordoue (929-1031), tandis que la dynastie chiïte des Fatimides s'installe en Afrique du Nord (Tunisie, puis Égypte) (909-1171). Après la prise de Bagdad par les Mongols en 1258, les califes

abbassides se réfugient au Caire, avec un simple rôle honorifique. Le titre sera capté au XVIII^e siècle par les sultans ottomans, les nouveaux maîtres du Proche-Orient.



2 – Pouvoir politique et pouvoir religieux

a) Un calife « lieutenant de Dieu » sur terre

L'autorité suprême est exercée par le calife qui est appelé, selon les cas, *khalifa* (successeur), *imâm* (guide) ou *amîr al-mu'minîn* (émir des croyants). Il est l'instance suprême du politique comme du religieux, qui nomme les fonctionnaires et a pour mission d'interpréter et de faire respecter la loi de Dieu. A ce titre, il tient aussi le rôle d'**Imam** : « celui qui est devant », guide religieux des musulmans. Le calife est le « lieutenant de Dieu » sur terre et détenteur d'une autorité de droit divin. L'ensemble des musulmans lui doit obéissance. **Sur le plan spirituel**, en l'absence de clergé, il est le gardien du dogme qu'il doit préserver. À ce titre, c'est à lui que revient de diriger la prière vers La Mecque. **Sur le plan politique**, il est le garant de l'unité de l'oumma (communauté musulmane). En tant que **chef militaire**, il doit protéger et étendre l'empire. Il adopte les insignes du Prophète : le manteau, la lance et le sceau, symbolisant son pouvoir spirituel et temporel.

Les premiers califes abbassides mettent en valeur la fonction de guide que leur confère cette proximité avec Dieu en adoptant des surnoms de règne qui les présentaient comme des imams guidés par Dieu pour conduire les musulmans au salut : al-Mahdî (le Bien-guidé, 775-785) ; al-Hâdî (le Guide, 785-786) ; al-Rashîd (Celui qui guide dans le droit chemin, 786-809). Cette sacralité se reflète dans le cérémonial autour des califes. Dans le palais situé au centre de la ville ronde de Bagdad, où les Abbassides ont installé leur capitale, le calife est caché à ses visiteurs par un rideau devant lequel il faut s'allonger sur le sol. Certaines croyances populaires attribuent aux califes des pouvoirs magiques (comme celui de faire tomber la pluie) ou thérapeutiques (le sang royal censé guérir de la folie ou de la rage).

b) Mais un pouvoir qui se limite peu à peu

Les « Miroirs des princes », premiers textes destinés dès le VIII^e siècle à servir de guide politique et moral au souverain insistent tous sur l'origine du pouvoir du calife. S'il vient de Dieu, il ne fait pas de lui un dieu.

Si les sunnites acceptent que les autorités religieuse et politique soient fondues dans la même personne, selon les *Statuts gouvernementaux* d'al-Mâwardî (mort en 1058), le calife ne définit pas le dogme et la Loi islamique. Le pouvoir religieux du souverain est limité par celui des **oulémas** (ou savants pieux du monde sunnite), seules autorités en matière de loi religieuse, experts dans l'interprétation du Coran et de la Sunna. Il ne peut pas gouverner comme bon lui semble car il doit lui-même se soumettre à la Sharia, veiller à son application et garantir l'ordre social qui en découle, sous peine d'être condamné par les oulémas.

Le pouvoir califal est limité ensuite par l'existence de califes concurrents et parce que les chiites ne reconnaissent pas sa légitimité. Une large partie de son pouvoir temporel est déléguée à un **vizir**, premier ministre qui se montre parfois indocile voire rebelle en tentant de prendre sa place.

Dans l'empire abbasside, le califat devient à partir du XI^e siècle une fonction essentiellement symbolique. Réduit à sa dimension de chef spirituel, le calife est dépouillé de son pouvoir temporel par les émirs qui règnent sur des portions de son empire. En théorie soumis à lui, ces derniers administrent en fait leurs territoires à leur guise.

3 - Des minorités religieuses nombreuses

À la faveur de leur expansion, les Arabes ont imposé leur domination à des populations de langues et de religions variées. Dès la fin du VII^e siècle, les califes ne règnent donc plus seulement sur l'oumma, comme Muhammad, mais aussi sur des masses de non musulmans résidant dans les terres qu'ils ont agrégées à leur empire.

Les populations pratiquant des cultes polythéistes sont contraintes de se convertir à l'islam. Les monothéistes (zoroastriens, juifs et chrétiens) sont pour leur part soumis à la dhimma. Ils peuvent continuer à pratiquer librement leur culte mais doivent payer des impôts spécifiques et ont l'interdiction de porter des armes ou de monter à cheval. Ils n'ont pas le droit de construire de nouveaux lieux de culte ni de faire de prosélytisme.

Certains dhimmis connaissent une ascension sociale spectaculaire, accédant par exemple au poste de vizir. Mais pour la majorité d'entre eux, ce statut est un handicap, ce qui explique que beaucoup se convertissent à l'islam pour y échapper, notamment en Afrique du Nord et en Andalousie.

En terres d'islam, chaque communauté juive ou chrétienne dispose de ses propres institutions. Elles sont représentées auprès du calife par leur patriarche pour les chrétiens ou leur exilarque pour les juifs. Si le calife, en tant que souverain temporel, attend des dhimmis comme de tous ses sujets une obéissance absolue, il ne se mêle pas de leurs querelles religieuses puisque son pouvoir spirituel se limite à l'oumma. Cette absence d'ingérence du pouvoir califal dans les débats religieux des dhimmis explique que le christianisme oriental se soit fragmenté en une multitude d'Églises concurrentes (copte, melkite, jacobite, maronite, chaldéenne, syriaque...).

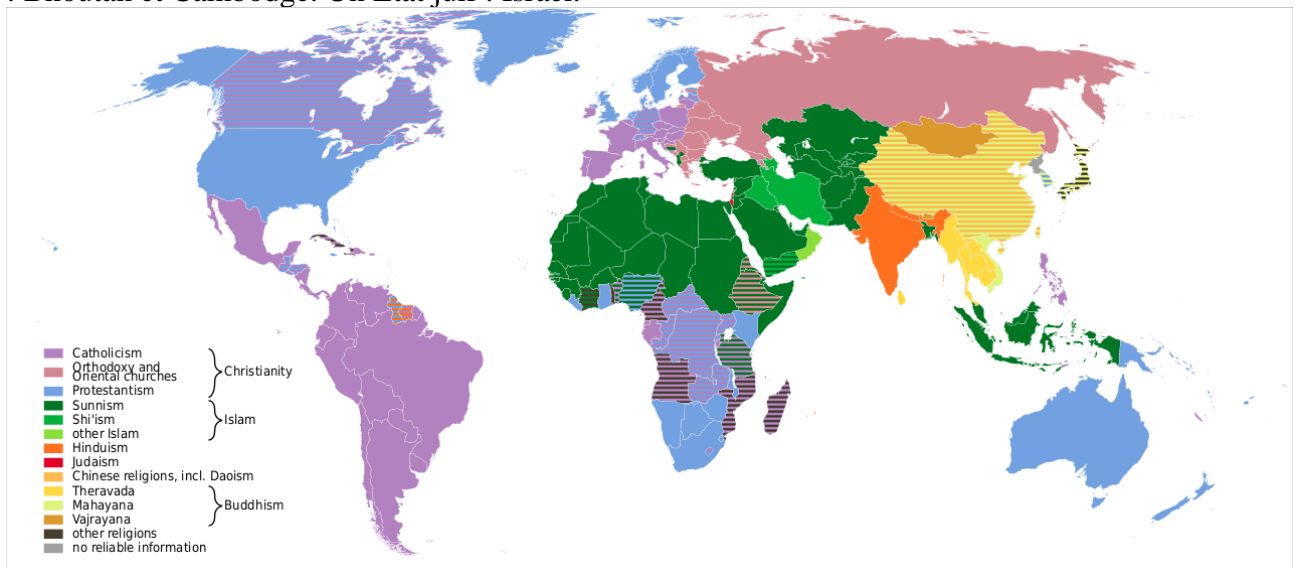
II – Pouvoir politique et religion dans le monde contemporain

Dans le monde contemporain, la place des religions dans l'organisation des États est très variable. Les constitutions, bien qu'elles affirment souvent la liberté de conscience et la liberté religieuse, apportent des nuances qui témoignent de ces différences. Plusieurs critères peuvent être pris en compte pour mesurer la plus ou moins grande visibilité des religions dans la vie publique.

A – Les relations entre États et religions

1 – Les États à religion officielle

Des pays ont une religion officielle. Les structures politiques et religieuses sont liées, bien que, à l'exception des théocraties, le pouvoir ne soit pas directement dans les mains du pouvoir religieux. Quarante-quatre pays à travers le monde ont une religion d'État. Vingt-sept d'entre eux sont musulmans. Il y a ensuite six États catholiques : Costa Rica, République dominicaine, le Liechtenstein, Malte, Monaco et Vatican. Même chiffre pour les protestants : Danemark, Islande, Norvège, Royaume-Uni, Tuvalu et Zambie. Deux orthodoxes : Arménie et Grèce deux bouddhistes : Bhoutan et Cambodge. Un État juif : Israël.



2 – Les États séparés du religieux

Il existe des pays qui appliquent une stricte séparation comme la France, et qui sont alors classés dans la centaine de pays dits indifférents sur le plan religieux. Mais une dizaine de pays pratiquent un **athéisme d'État** qui peut s'expliquer par la forte influence passée ou présente du communisme, incompatible avec toute religion : Corée du Nord, Chine, Turkménistan ou Vietnam.

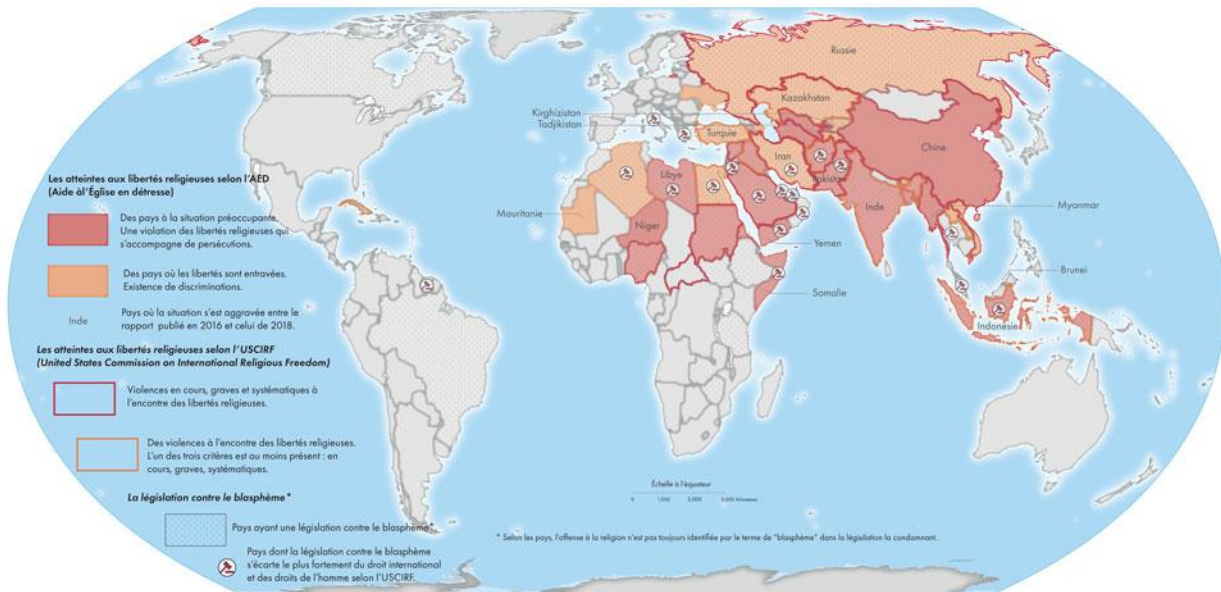
3 – Entre tolérance et répression

a) Une liberté fondamentale

L'appartenance ou non à une religion ayant souvent été un motif de discrimination, de répression, voire d'extermination de populations, l'ONU, au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, s'est attachée à mentionner dans l'article 18 de la Déclaration universelle des droits de l'homme : « Toute personne a droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion ; ce droit implique la liberté de changer de religion ou de conviction ainsi que la liberté de manifester sa religion ou sa conviction seule ou en commun, tant en public qu'en privé ».

b) Des persécutions nombreuses

Les atteintes aux libertés religieuses : un regard sur la laïcité dans le monde



J.C. Fichet

Sources : AED France, Rapport 2018 sur la liberté religieuse dans le monde / Respecting Rights? Measuring the World's Blasphemy Laws - UCIRF 2017 / UCIRF 2018 Annual Report / La laïcité en France et dans le monde - Documentation Photographique 8119



La liberté de pratiquer une religion, surtout lorsqu'elle est très minoritaire, demeure difficile dans certains Etats. En Chine les groupes religieux sont considérés comme de potentiels opposants politiques, à l'image des Ouïghours dans l'ouest du pays ou des Tibétains.

Mais l'athéisme peut aussi se heurter à des violences d'Etat. En Turquie, pourtant de tradition laïque, des organisations athées sont limitées dans leur action. Les athées et les apostats (qui ont renié leur foi) peuvent être déshérités, voire menacés de peine de mort en Arabie Saoudite.

Même dans les démocraties occidentales, la liberté de conscience peut être menacée. C'est ainsi que Carolyn Walker-Diallo, juge new-yorkaise qui a prêté serment sur le Coran en 2015, a dû faire face à des manifestations d'hostilité envers l'islam et les musulmans sur les réseaux sociaux.

La religion étant un **enjeu politique**, de nombreux Etats instables ou fragiles ne parviennent pas à installer des relations pacifiées entre communautés religieuses. Par exemple, les affrontements entre sunnites et chiites en Irak, où les minorités chrétiennes sont en danger.

En **Russie**, où la laïcité est pourtant inscrite dans la Constitution, la liberté de conscience et d'expression est remise en cause par l'adoption d'une loi **anti-blasphème** en 2013.

B – Trois formes d'Etats laïcs

1 - Une valeur récente

Issu des Lumières et des révolutions de la fin du XVIII^e et du XIX^e siècles, le principe de **laïcité** s'appuie sur le libre exercice des cultes, la séparation de l'Etat et des religions et le non-financement des cultes par les pouvoirs publics.

La laïcité connaît des applications différentes liées à l'intensité ou à l'absence de lutte entre pouvoir politique et pouvoir religieux. Alors qu'en France, la loi de 1905 est en grande partie dirigée contre l'influence de l'Église catholique, aux Etats-Unis, la **sécularisation** s'est effectuée sans affrontement entre sphères publique et religieuse.

La sécularisation ne traduit pas nécessairement un abandon de la foi, mais plutôt un nouveau rapport à elle. Ne pas se marier religieusement, utiliser des moyens de contraception ou mettre au monde des enfants hors mariage sont autant de pratiques proscrites par les Églises chrétiennes qui y

sont pourtant devenues banales. Cependant, près de la moitié des Européens, malgré une pratique religieuse souvent faible voire nulle, revendiquent ainsi une appartenance religieuse.

Il existe des Etats non laïques dont la société est largement sécularisée (Angleterre, Danemark) et, inversement, des Etats laïques dont la société demeure peu sécularisée (Pologne, Etats-Unis ou Turquie). Un Américain sur deux assiste à un office religieux au moins une fois par mois, contre seulement 10 % des Français. En conséquence, alors que la religion a tendance à être reléguée à la sphère privée en Europe, elle s'affiche beaucoup plus ostensiblement dans l'espace public américain.

2 - Une laïcité de reconnaissance : les Etats Unis

a) Un « mur de séparation »

Les Etats-Unis sont nés de colonies établies par des dissidents protestants, et l'Amérique s'est bâtie en tant que Terre promise. Venus à bord du Mayflower fuyant les persécutions religieuses, les 35 « Pères pèlerins » selon l'expression du XIXe siècle, s'établissent à Plymouth Rock en 1620. Issus du puritanisme radical, ils cherchent à édifier la « Nouvelle Jérusalem », qui éclairera le monde et fera prendre conscience à l'Europe de sa corruption, la conduira à sa régénération, préparant le retour du Messie.

La plupart des pères fondateurs (G. Washington, B. Franklin, T. Jefferson, J. Madison...) sont des chrétiens peu pratiquants proches de la philosophie des Lumières. Ils pensent que la religion est un facteur de division et qu'il faut donc la tenir éloignée des affaires politiques. Ils garantissent la liberté de conscience et refusent de doter leur République d'une religion d'Etat. Dieu n'est pas mentionné dans la Constitution de 1787 et le premier amendement, adopté en 1791, stipule que « le Congrès n'adoptera aucune loi relative à l'établissement d'une religion, ou à l'interdiction de son libre exercice ». Cette clause, appelée clause « d'établissement », interdit toute église officielle financée par l'Etat fédéral ou toute religion d'Etat. La doctrine est ensuite précisée par **Thomas Jefferson** en 1802, qui utilise l'expression de « **mur de séparation** ». Pour lui, l'Etat n'a pas à se mêler des opinions individuelles mais seulement des actions de ses citoyens.

Ce « mur » ne signifie pas hostilité mais une laïcité de reconnaissance. J. Madison, un des pères fondateurs des Etats-Unis et quatrième président américain, est par exemple l'auteur de l'Act of toleration de Virginie selon lequel la liberté religieuse est un droit naturel et inaliénable.

Les pères fondateurs croient en l'existence d'une moralité commune à toutes les religions, indispensable à l'établissement d'une nation constituée de citoyens vertueux. Le pluralisme des religions est encouragé par le pouvoir pour éviter qu'une religion s'impose. Les citoyens ont le droit de réclamer la protection constitutionnelle de leurs convictions et pratiques religieuses. La cour suprême veille à ce que la séparation soit respectée.

b) Une religion civile

Si l'Etat ne favorise aucune Église, ses valeurs dominantes sont celles du protestantisme. La religion civile s'incarne dans des idées partagées par tous : les Américains sont convaincus d'être le peuple élu de Dieu et, au nom de la « **destinée manifeste** », expression apparue en 1845, ils ont pour mission divine l'expansion de la « civilisation » vers l'Ouest, et à partir du XXe siècle dans le monde entier

La religion civile se matérialise dans les cimetières nationaux (Arlington et Gettysburg, tous deux liés à la guerre de sécession), le Lincoln mémorial à Washington (« Dans ce temple comme dans le cœur du peuple pour qui il sauva l'Union, la mémoire d'Abraham Lincoln est préservée à



jamais »), le monument du mont Rushmore (Dakota du Sud, sculpté entre 1927 et 1941)...

George Washington représente la naissance de la nation en tant que premier président, **Thomas Jefferson** symbolise l'expansion de la nation à la suite de l'achat de la Louisiane à la France en 1803, **Abraham Lincoln** incarne la préservation de la nation pour son rôle dans la Guerre de Sécession, et **Theodore Roosevelt** représente le développement de la nation, notamment pour la construction du Canal de Panama qui permit de relier l'est et l'ouest du pays ...

Elle s'incarne aussi dans des textes : la Déclaration d'Indépendance (1776), la Constitution (1787), le serment au drapeau (*Pledge of allegiance*) : tous les matins les écoliers américains récitent un serment d'allégeance au drapeau des Etats-Unis d'Amérique et à la République. On la retrouve aussi dans des jours de commémoration nationale : Martin Luther King Day, anniversaires

de G. Washington, d'A. Lincoln, Mémorial Day (jour du souvenir pour les Américains morts au combat au départ lors de la guerre de Sécession mais qui concerne aujourd'hui tous les soldats morts dans les différents conflits). Thanksgiving day (Fête protestante commémorant la fête de la fondation de 1621 où les Pilgrims Fathers auraient partagé un repas avec les Indiens Wampanoag), National Day of Prayer (jour de prière pour la grandeur et la protection de la nation)...

Le serment de défense de la Constitution que prêtent les présidents en jurant sur la Bible est une tradition empruntée au parlementarisme anglais. En 1996 le premier député musulman a prêté serment sur un Coran (ayant appartenu à Jefferson), Johnson prêta serment sur un missel catholique. Ce n'est pas une religion qui est mise en avant mais l'idée d'un caractère sacré.

Tous ces rituels sont des « outils » ayant deux fonctions principales : entretenir le sentiment de l'unité nationale (réactiver rituellement des éléments du passé fondateur), et susciter un courant d'adhésion propre à nourrir la ferveur populaire autour d'un homme ou d'un projet.

c) Religion, Etat(s) et société depuis 1945

Avant 1945, la plupart des présidents suivent le principe du « mur de séparation » entre Etat et religion. Ils se posent en garants de la liberté et de la neutralité en matière religieuse. Depuis, on assiste à des évolutions significatives.

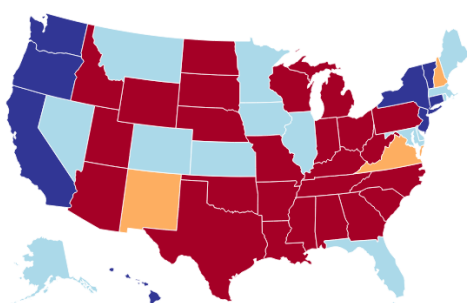
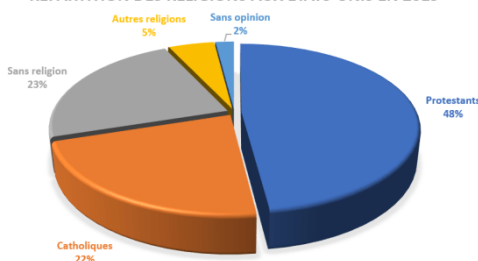
Durant la **Guerre froide (1947-1991)**, la religion est mobilisée dans la lutte contre le communisme athée, en particulier par le président Eisenhower. Il a été le premier Président à réciter une prière lors de son discours d'inauguration, vouée à éloigner les communistes et à instaurer les petits déjeuners de prière nationale (National Prayer Breakfasts), qui sont devenus une tradition. On parle de « chasse aux sorcières » dans les années 1950, contre les sympathisants communistes. En 1954 s'ajoute une référence à Dieu dans le Serment prononcé par les élèves (« Je fais serment d'allégeance au drapeau des Etats-Unis d'Amérique et à la République qu'il représente, une nation devant Dieu, avec liberté et justice pour tous ») et en 1956, la devise « In God We trust » remplace « E pluribus Unum » (unis dans la diversité), qui figurait sur les monnaies depuis 1863.

L'expression « mosaïque religieuse » reflète l'extraordinaire diversité religieuse du pays avec 230 confessions différentes. Cette mosaïque est le résultat du processus de peuplement des Etats-Unis : 850 000 « migrants » au XVIIIe siècle (dont un tiers d'esclaves africains), puis trois vagues d'immigration de masse de provenances diverses, ont nourri le pluralisme religieux. Les Églises, toutes confessions confondues, sont de riches organisations de masse, financées par leurs fidèles et bénéficiant d'exemptions fiscales. Elles possèdent un réseau éducatif et s'appuient sur de puissants médias pour peser dans le débat public. Constituées en groupes de pression (*lobbies*), elles pèsent sur le vote et obligent les candidats à prendre en compte leurs revendications. Ainsi, le Parti démocrate s'engage dans les années 1960 aux côtés du pasteur Martin Luther King dans sa lutte contre la ségrégation. Le Parti républicain, quant à lui, défend les positions de la droite chrétienne.

Aujourd'hui, on assiste néanmoins à la progression des *religious nones*, les sans religion précise, agnostiques et athées sont en forte proportion dans les nouvelles générations, 35 % des électeurs nés entre 1981 et 1996. comme en atteste le discours de Barack Obama, le 20 janvier 2009 : « Nous sommes une nation de chrétiens et de musulmans, de juifs et d'hindous, et de non-croyants » - propos inconcevable dix ans auparavant.

Cela explique sans doute la contre-attaque religieuse, menée par les évangélistes, soutiens de Donald Trump, qui sont des fondamentalistes protestants. Opposés à la sécularisation des sociétés, ils regagnent du terrain et alimentent le débat public : condamnation de l'homosexualité, promotion du créationnisme dans l'enseignement, activisme anti-avortement qui s'est traduit par les prises de position extrêmes de la Cour Suprême où ils sont majoritaires (interdiction de l'avortement).

RÉPARTITION DES RELIGIONS AUX ÉTATS-UNIS EN 2019



Droit local à l'avortement :

- droit étendu
- droit garanti par l'Etat
- droit non protégé
- législation hostile au droit à l'avortement

3 – Une laïcité de séparation : la France

a) Vers la loi de 1905

La situation est très différente en France : dans ce pays beaucoup plus sécularisé, la laïcité a plutôt pour fonction d'assurer la coexistence entre des croyants et des athées.

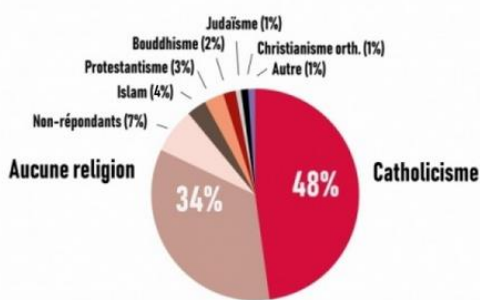
Les régimes monarchiques qui se succèdent tout au long du XIX^e siècle (Restauration, monarchie de juillet, Second Empire) s'appuyant tous sur l'Église catholique, les républicains rendent cette dernière responsable de leurs échecs électoraux, l'accusant d'endoctriner le peuple en faveur de la droite monarchiste.

Installés définitivement au pouvoir en 1879, ils s'attaquent au cléricisme pour enraciner la République. Les symboles religieux sont retirés des lieux publics (tribunaux, hôpitaux...) et l'école primaire publique devient laïque (1882). En 1904, les membres des congrégations religieuses perdent le droit d'enseigner. En réaction aux protestations du pape Pie X, la France rompt ses relations diplomatiques avec lui. En 1905, la loi de séparation des Églises et de l'Etat est adoptée.

b) Une laïcité en tension

L'engagement républicain à la liberté de culte suppose, pour être égalitaire, un certain nombre d'aménagements or, l'application d'une même règle à toutes les religions est complexe.

Des inégalités, du fait de raisons qui tiennent à l'histoire (la tradition catholique française) sont particulièrement visibles au travers de la question des édifices du culte et de leur financement : il y a 45 000 églises catholiques en France, pour 4 000 temples protestants, 420 synagogues, 150 églises orthodoxes, 2 450 mosquées et 380 lieux de culte bouddhiste.



Si les religions historiquement présentes en France ne rencontrent pas de difficulté d'implantation, il en va différemment pour d'autres cultes. L'Islam, deuxième religion française aujourd'hui, se trouve dans une situation particulièrement problématique dans plusieurs bassins de population où le nombre d'édifices du culte est très insuffisant, ce qui mène parfois au débordement de la prière sur l'espace public, avec les tensions et risques d'instrumentalisation politique qui en découlent.

En France, le principe que les fonctionnaires, incarnant la puissance publique, sont soumis à une stricte obligation de neutralité religieuse, n'est guère discutée. Ainsi, la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) qui, s'appuyant d'une part sur la vulnérabilité particulière des usagers du service public en cause (les malades d'un établissement de soins) mais aussi sur la conception française de la laïcité, a validé le licenciement d'une aide-soignante refusant de retirer son voile.

Une telle lecture de la neutralité ne va pourtant pas de soi ; dans de nombreux pays, la neutralité de l'Etat est même attestée au contraire par la diversité religieuse des représentants de la puissance publique. Le port de signes religieux par les représentants de la puissance publique peut être toléré, voire aménagé : selon des modalités différentes, Etats-Unis, Royaume Uni ou Canada, permettent par exemple, que les forces de l'ordre portant barbe et turban sikh soit dispensées de certains éléments d'uniforme incompatibles avec le signe religieux dont ils affirment ne pouvoir se départir.

c) L'adhésion nécessaire aux valeurs républicaines

La loi du 15 mars 2004 impose pour la première fois l'obligation de neutralité religieuse sur des personnes privées dans les établissements scolaires publics au nom du principe de laïcité. On ne cherche plus ici tant un espace scolaire expurgé de signes religieux qu'une « adhésion aux valeurs de la République ». On retrouve ce principe dans l'adoption de la loi du 11 octobre 2010 relative à l'interdiction de la dissimulation du visage dans l'espace public : voté pour contrer le port, par 1 900 femmes sur le territoire, du voile intégral (le *niqab*), ce texte est l'emblème du basculement d'un régime de laïcité-neutralité à un régime où la laïcité recouvre et véhicule, au contraire, des valeurs impératives (La République se vit à visage découvert).

La laïcité ne peut donc plus prétendre à la neutralité. Elle s'en détache nettement lorsque le respect, voire l'adhésion à certaines valeurs de la République, comme l'égalité entre les sexes sont mis en cause.

Cette approche de la laïcité n'est pas nouvelle. On la trouve dans l'histoire des conceptions philosophiques de la laïcité : de Rousseau (qui prescrit dans *Du contrat social* la profession de foi civile) à Voltaire (pour qui l'interdiction de cultes trop fanatiques est possible), il existe un courant laïc pour lequel il importe de mettre le citoyen à l'abri de toute forme d'obscurantisme en passant par l'injonction à l'adhésion à des valeurs le plus souvent dites républicaines.

4 - Une laïcité de coopération : la Turquie

a) Les mesures de Mustafa Kemal

À la suite de la prise de pouvoir par Mustafa Kemal « Atatürk » (« père des Turcs », plus exactement « Turc-père »), la République est proclamée en 1923 et une constitution, adoptée en 1924 abolit le califat. La religion passe sous tutelle de l'Etat : l'éducation laïque devient obligatoire, et une direction des affaires religieuses, rattachée au Premier ministre (*Diyanet*) est chargée de l'administration des lieux de culte et du personnel religieux.

En 1925, les confréries religieuses sont dissoutes et la loi du chapeau interdit le port du fez pour les hommes et du voile pour les femmes. En 1926, un code civil inspiré de la Suisse est adopté et remplace la loi religieuse (*Sharia*). En 1928, l'article de la constitution faisant de l'Islam la religion d'Etat est supprimé et l'alphabet latin remplace l'alphabet arabe. En 1934, une loi sur le nom de famille exclut les adjectifs à connotation islamique et le droit de vote est accordé aux femmes. Enfin, en 1937 la laïcité est inscrite dans la Constitution.

b) Les limites de la laïcisation



L'action de Mustafa Kemal repose sur quelques idées-forces, les six « flèches » du Parti républicain du peuple : nationalisme, populisme, réformisme, laïcité, républicanisme et Etatisme. Véritable résumé du « kémalisme », ces six flèches visent un seul et même objectif : faire entrer la Turquie dans la « civilisation ». Pour Mustafa Kemal, un pays « civilisé » est d'abord un Etat laïc.

La Turquie kémaliste est religieusement très uniforme. Du fait du génocide arménien perpétré durant la Première Guerre mondiale et de l'expulsion des populations grecques au début des années 1920, il ne reste pratiquement plus que des musulmans sunnites dans le pays. La laïcité n'a donc pas pour but d'assurer la coexistence entre des citoyens de différentes confessions, comme aux Etats-Unis, mais d'assurer la soumission de la religion dominante, l'islam sunnite, au service du pouvoir politique.

La laïcité en Turquie est ainsi limitée dans le sens où il n'y a pas de séparation entre la religion et l'Etat, mais plutôt une mise sous tutelle de la religion par l'Etat. Chacun reste libre de ses croyances mais la religion est mentionnée sur les papiers d'identité. Le Diyanet perçoit un impôt prélevé sur tous les habitants et contrôle les mosquées du pays auxquelles il fournit les prêches du vendredi et dont il nomme et rémunère les imams. Les minorités alévie (forme de chiisme), chrétienne et juive qui payent l'impôt au Diyanet doivent en plus financer leurs lieux de culte et rémunérer leurs clercs.

c) Quelle laïcité dans la Turquie actuelle ?

À partir des années 1980, une élite islamique exprime des revendications. Le contexte régional : révolution islamique en Iran, développement du wahhabisme (courant très traditionaliste de l'Islam) saoudien, mouvement djihadiste en Afghanistan, contribue au retour du religieux au Proche et Moyen-Orient, et dans la société turque. C'est par les urnes (et après plusieurs coups d'Etat militaires et tentatives d'interdiction) que le parti islamiste de la justice et de développement (AKP) de Recep Tayyip Erdogan parvient à conquérir le pouvoir (2002) et à s'y maintenir.

Comme il ne peut remettre en cause frontalement la laïcité héritée de Mustafa Kemal, il procède à un « assouplissement » de la doctrine kémaliste : rétablissement de l'appel à la prière en arabe, réapparition des confréries religieuses, autorisation du port du foulard islamique à l'université d'abord (2010), étendue aux élèves et enseignantes des écoles primaires et secondaires, enfin à tous les fonctionnaires (2012). Théoriquement pluraliste, l'Etat contrôle ouvertement l'islam sunnite et le privilégie aux dépens des minorités religieuses.

Depuis le coup d'Etat manqué de 2016, Erdogan, réélu en 2018, semble vouloir tourner la page du kémalisme et de la laïcité. Les jeunes femmes sont de plus en plus voilées, et les nouveaux programmes scolaires suppriment des chapitres portant sur la théorie de l'évolution et les

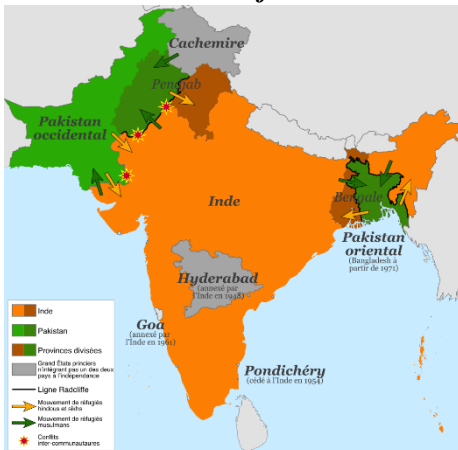
réalisations d'Atatürk. Le pays compte un million d'imams, et en 15 ans, le budget du Diyanet a été multiplié par dix, atteignant 1,75 milliard d'euros en 2016, soit le double de celui du ministère de la Santé et le triple de celui du ministère des Affaires étrangères



III - L'Inde : hindouisme, diversité religieuse et sécularisme

A - Un Etat séculier

1- Un Etat fédéral et multiculturel



L'Inde est, avec 3,3 millions de km² et 1,3 milliard d'habitants, la plus « grande » démocratie du monde. Le pays est issu de la partition de l'empire des Indes britanniques qui, le 15 août 1947, a également donné naissance au Pakistan occidental et au Pakistan oriental (Bangladesh depuis 1971). C'est une république fédérale (Union indienne), où s'affrontent de nombreux partis politiques nationaux et régionaux. L'alternance du pouvoir est fréquente depuis une vingtaine d'années entre le Parti du Congrès et le Parti du Peuple indien (BJP).



L'Inde est un Etat multiculturel. Le découpage administratif (29 Etats et 7 territoires) est organisé sur des bases culturelles et linguistiques : le bengali est parlé au Bengale, le tamoul au Tamil Nadu... La langue officielle de l'Inde est l'Hindi, principalement parlée dans le nord du pays ; elle est accompagnée de 21 langues inscrites officiellement dans la Constitution, tandis que l'administration utilise l'anglais.

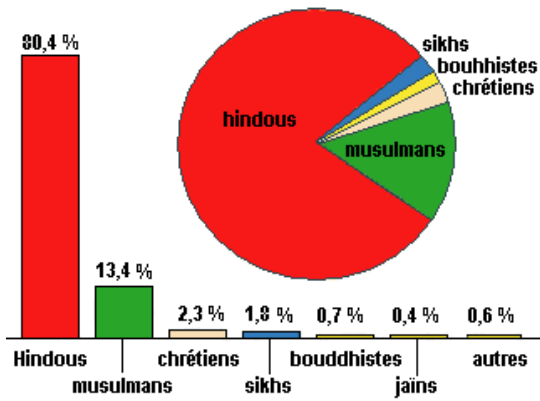
2- Un Etat laïc

Le sécularisme indien, inscrit dans la Constitution depuis 1976, dessine un modèle spécifique de laïcité. Bien que l'hindouisme soit la religion majoritaire, l'Inde n'a pas de religion d'Etat, et les principes du sécularisme organisent l'ensemble des institutions. La liberté religieuse est garantie, enseignée dans les programmes scolaires et la loi sanctionne toute discrimination fondée sur l'appartenance religieuse. Conçu pour permettre une cohabitation pacifique entre religions, ce modèle spécifique de laïcité ne sépare ni Etat et religions, ni société civile et société religieuse : l'Etat reconnaît les spécificités des religions, par exemple en accordant aux minorités religieuses des dérogations au droit commun pour le mariage, le divorce ou l'héritage.

B – Une religion omniprésente

1- Des religions nombreuses

a) Un hindouisme dominant



La civilisation indienne est marquée par différentes influences religieuses. L'hindouisme est une religion spécifique à l'Inde, vieille de quatre mille ans, au cœur de la société indienne. Le terme « hindouisme » est relativement récent et a été inventé par des écrivains anglais au début du 19^{ème} siècle. Ses traits essentiels ont traversé les siècles et influencent les diverses cultures et religions du pays. L'hindouisme est une religion polythéiste, avec plus de 30 millions de Dieux, marquée par trois divinités principales : Brahma, Vishnu et Shiva qui forment le « Trimurti » (la trinité, symbolisée par un trident). La Vie est soumise au cheminement à travers trois étapes : la création, symbolisée par Brahma ; le maintien, la préservation, dont Vishnu est le symbole ; et enfin la destruction, représentée par Shiva.

La population hindoue dépasse 1 milliard d'habitants en Inde, particulièrement importante dans les Etats du Nord, du Bihar au Gujarat, en passant par l'Uttar Pradesh et le Madhya Pradesh.

Des communautés hindoues sont aujourd'hui installées à Bali (Indonésie), dans l'océan Indien (île Maurice, La Réunion), en Afrique du Sud et dans les grandes métropoles (Londres, New York...).

L'hindouisme est omniprésent dans la société, à tel point que c'est de lui que découle la structure sociale du pays. En effet, elle classe les individus, dès leur naissance, dans des castes (**jati**) qui segmentent l'ensemble de la société. Ces groupes endogames (obligation de mariage au sein d'un même groupe) sont innombrables et regroupés selon leur degré de pureté en quatre grandes catégories, les **varnas**. Les populations dites « intouchables », aujourd'hui nommées **dalits** (les « exploités »), sont hors castes.

Cette organisation sociale est liée à l'hindouisme, mais elle concerne aussi les populations non hindoues (musulmans, sikhs, chrétiens).

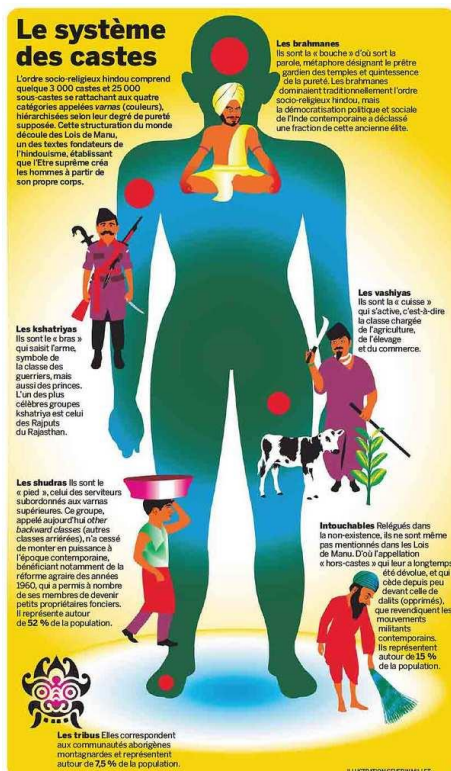
b) Une forte communauté musulmane

L'islam a été apporté par les marchands arabes puis par des tribus nomades en provenance d'Asie centrale entre les VIII^e et XII^e siècles pour donner naissance à une culture indo-persane et aux Empires moghols (XVI^e-XIX^e siècles). L'islam est la deuxième religion du pays. Les musulmans, en majorité sunnites, représentent près de 13,5 % de la population indienne, soit environ 172 millions de personnes. Ils sont principalement présents dans le nord du pays (Cachemire), dans la vallée du Gange (Uttar Pradesh) et au Kerala (Sud). Leur nombre augmente en raison d'une fécondité plus importante que celles des autres communautés religieuses.

c) De nombreuses minorités

Les autres religions (christianisme, sikhisme, bouddhisme, zoroastrisme, jainisme, animisme tribal etc.) constituent des communautés ultra-minoritaires. Le but de la vie pour les jains est le même que pour l'hindouisme, le bouddhisme et le sikhisme : l'adepte doit atteindre l'illumination menant à la fin des transmigrations de son âme appelée moksha ou nirvana.

Le **jainisme**, une religion pacifique et respectueuse de toute forme de vie, fondée au Xe siècle avant JC (0,4 %, 4,5 millions) et le **bouddhisme** (VI^e siècle avant JC) (0,7 %, 8,5 millions) constituent des communautés ultra-minoritaires. Le **sikhisme** est fondé au XV^e siècle dans le nord de l'Inde (1,8 %, 21 millions), par un Guru (Guru Nanak). Tout comme le **christianisme**, conséquence de la colonisation européenne (2,3 % de la population, 28 millions de personnes), ces religions sont très concentrées géographiquement (les sikhs au Punjab, les chrétiens dans les Etats du Nord-Est).



2 – Un modèle en danger : la politisation du religieux

a) Les mesures gouvernementales

Le sécularisme indien est remis en cause depuis les années 1990, notamment par les fondamentalistes hindous qui défendent une vision politique de l'hindouisme et cherchent à l'imposer à tous. Le Parti du Peuple indien (BJP) de l'actuel premier ministre, **Narendra Modi** est à l'origine centré sur un électorat de hautes castes. Mais son projet de développement fondé sur la relance et la modernisation de l'économie séduit de plus en plus les classes populaires, lassés des scandales de corruption touchant la classe politique traditionnelle, comme le Parti du Congrès. Des voix s'élèvent cependant pour dénoncer une « safranisation » de la société indienne (le safran, présent sur le drapeau indien est aussi la couleur des nationalistes Hindous).

En effet, le BJP mêle nationalisme et hindouisme. La nation indienne est ainsi constituée de tous les hindous, mais aussi de tous les Indiens qui prêteraient allégeance aux symboles hindous.. Le parti réclame l'instauration d'un code civil unique (chaque religion étant pour l'heure associée à des droits et des devoirs spécifiques, en particulier pour les affaires familiales), et la reconquête de lieux saints, comme la construction d'un temple dédié au dieu Râma à la place de la mosquée d'Ayodhya détruite en 1992 par des intégristes hindous car située sur le lieu de la naissance du dieu (ce qui avait déclenché des émeutes faisant plus de 2000 morts, majoritairement musulmans).

Les exactions contre les minorités se sont multipliées et des chrétiens, des musulmans et des Adivasi (tribus isolées, animistes) sont ainsi l'objet de conversions de masse à l'hindouisme, visant à les ramener dans le giron de la mère-patrie (Bharat Mata, figure divine de la Mère Inde).

En 2019, le Citizenship Amendment Bill, qui amende une loi de 1955, régularise les réfugiés hindous, sikhs, chrétiens, jains, bouddhistes, parsis, qui ont fui « pour des raisons religieuses » l'Afghanistan, le Pakistan ou le Bangladesh, s'ils résident en Inde depuis au moins cinq ans. Seuls les résidents musulmans sont exclus du dispositif. Ils resteront des sans-papiers, c'est-à-dire sans droits. Le gouvernement n'a donné aucune indication précise sur leur devenir. La réforme poursuit deux buts principaux : légaliser les hindous venus de l'extérieur et écarter les musulmans.

b) Les violences inter-religieuses

L'Inde contemporaine a toujours connu des tensions importantes. Aux terribles violences inter-religieuses de la partition des Indes britanniques (1947), ayant causé 300 000 à 500 000 morts, et 10 à 15 millions de personnes déplacées, ont succédé conflits de castes, luttes sociales, protestations régionalistes ou même revendications indépendantistes (Sikhs du Punjab). Toutes les communautés sont aujourd'hui concernées par les violences, avec une montée des fondamentalismes et des radicalisations.

Les élus de quelques Etats de la fédération, et parfois certains tribunaux, tendent à ne plus respecter l'équilibre entre les communautés, au détriment des minorités. Les principes républicains de l'égalité entre citoyens sont de plus en plus souvent remis en cause.

B - Des enjeux géopolitiques : l'Inde et le Pakistan

Le Cachemire cristallise les antagonismes entre New Delhi et Islamabad, et constitue l'épicentre des tensions. Cette zone, l'une des plus militarisées au monde, est le théâtre principal du conflit entre les deux pays qui revendiquent leur souveraineté sur le territoire depuis 1947. Dans l'Etat indien du Jammu-et-Cachemire, les violences opposant les militaires et les insurgés cachemiris ont fait, depuis le début du conflit, au moins 70 000 morts et 8 000 disparus.

1 – Une succession de conflits (1947-1971)

En 1947, le Royaume-Uni accorde l'indépendance à son immense empire des Indes. Mais, dans cet espace aux religions diverses, la présence de deux communautés hostiles complique les négociations. Deux Etats voient le jour : l'Union indienne à majorité hindoue et le Pakistan, à majorité musulmane.

Quelques mois après l'indépendance, l'Inde et le Pakistan s'affrontent au sujet du Cachemire. Majoritairement peuplé de musulmans, mais traditionnellement gouverné par des hindous, le Cachemire est rattaché à l'Inde. Un premier conflit (mars



1948) oppose les deux pays et se solde par la délimitation d'une ligne de contrôle toujours en vigueur aujourd'hui. L'ONU intervient et trace une ligne de cessez-le-feu début 1949. Cependant, l'annexion par la Chine de l'Aksai Chin (1962) vient encore envenimer la situation. Une nouvelle guerre éclate au Cachemire en 1965, sans modifications territoriales notables. En 1971, une guerre civile oppose les deux Pakistan, occidental et oriental. L'Inde en profite pour intervenir, facilitant la naissance du Bangladesh. Cela lui permet d'éliminer toute menace pakistanaise à ses frontières orientales, en affaiblissant son ennemi, privé d'une grande partie de son territoire.

2 - Le tournant des années 1980

Durant cette période, l'armée pakistanaise favorise l'instabilité dans le Cachemire indien en infiltrant des djihadistes démobilisés après la fin de la guerre d'Afghanistan (1988). En réaction, la frontière est clôturée et la ligne de contrôle (LoC) est minée. La période, qualifiée de « sale guerre », provoque la mort de 50 000 personnes, essentiellement civiles.



Les années 2000 sont celles de l'émergence d'autres tensions. Les attentats islamistes déstabilisent le Cachemire et l'Inde (assaut du Parlement indien par des terroristes en décembre 2001, sept attentats à l'explosif à Mumbai en une nuit en 2006. Une opération conduite dans la même ville en novembre 2008 par un commando de dix fondamentalistes islamiques, venus du Pakistan, fait 174 morts et plus de 300 blessés (deux hôtels attaqués, un restaurant, un hôpital, une gare, une synagogue). A cela s'ajoutent des dizaines d'attentats suicide. À chaque attentat, la situation militaire se tend, freinant l'avancée des négociations de paix, parfois relancées par la « diplomatie du cricket » ou une paradoxale « diplomatie de la religion » (un « couloir de la paix » inauguré en 2018, dans la province pakistanaise du Pendjab, pour permettre aux sikhs indiens d'accéder au mausolée de Gura Nanak, fondateur de la religion sikh à quatre kilomètres de la frontière indienne.

3 - Retour de l'option militaire

Le 14 février 2019, une attaque-suicide au Cachemire indien, fait une quarantaine de victimes. Pour asseoir son autorité et gagner l'adhésion du peuple à la veille d'une élection cruciale, Narendra Modi choisit la riposte militaire, là où la voie diplomatique avait jusque-là été privilégiée. Le 26 février 2019, l'armée indienne bombarde, au Pakistan, le camp d'entraînement du groupe terroriste islamiste responsable de l'attentat. C'est la première fois depuis 1971, que l'armée de l'air indienne frappe des cibles au Pakistan. Le lendemain, Islamabad répond en abattant un avion indien survolant son espace aérien.

L'Inde détient la deuxième plus grande force humaine au monde derrière la Chine. Le pays a le cinquième plus gros budget militaire du monde. Le Pakistan est loin de disposer de la même force, mais il dispose du soutien de la Chine et il est, tout comme l'Inde, une puissance nucléaire depuis 1998. Autant de raisons de considérer ce conflit comme un des « points chauds » majeurs des relations internationales...